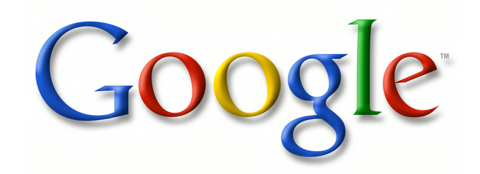
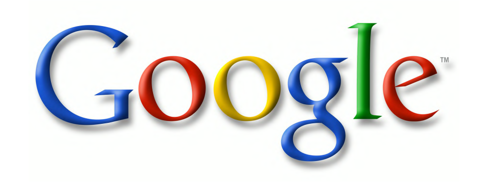
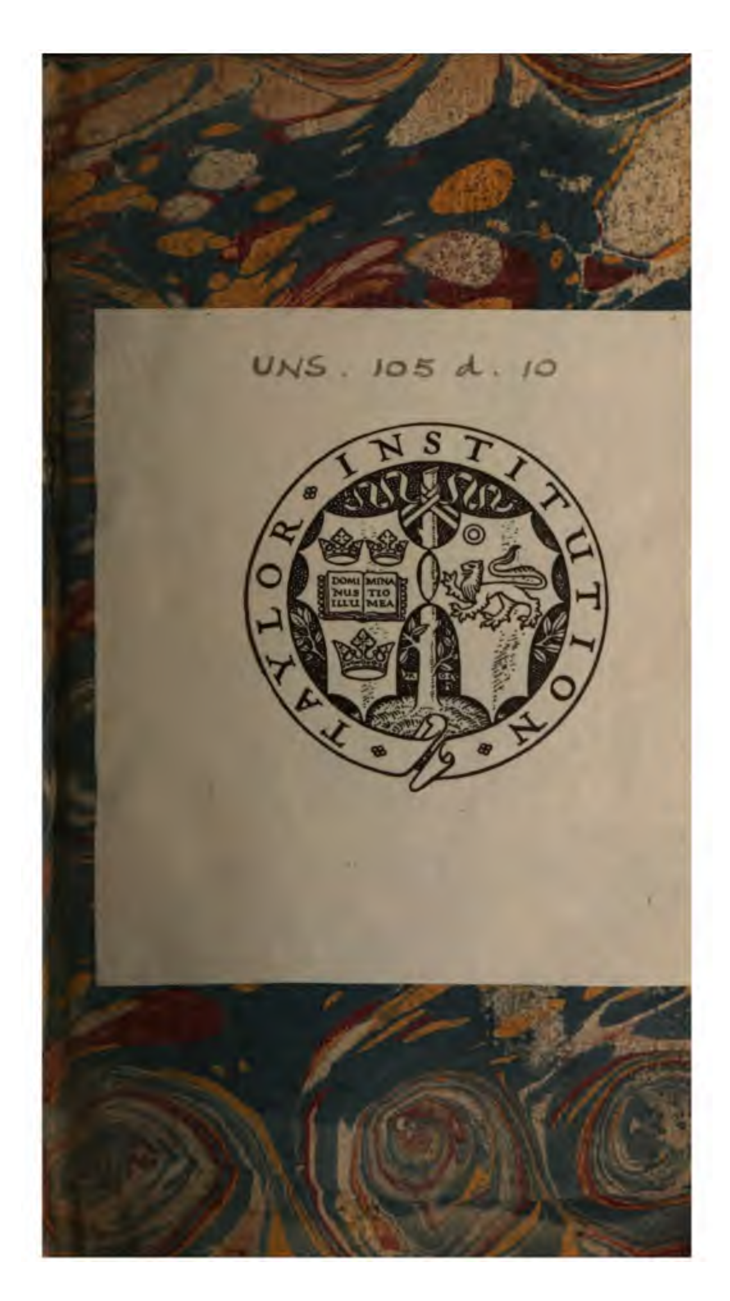







COMME
JE
FUS


UNS. 105 d. 10
TAYLOR INSTITUTION
DOMINUS ILLUMINATIO MEA

ŒUVRES
POSTHUMES

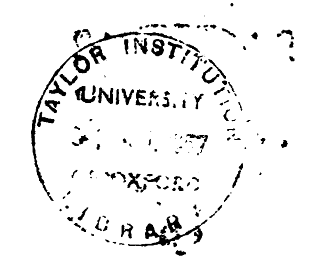
DE M. L'ABBÉ RACINE,

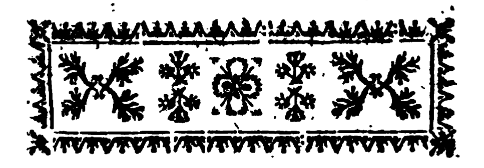
Prêtre, Chanoine de Notre-Dame de la Cité d'Auxerre, & Auteur de l'Abbrégé de l'Histoire Ecclésiastique avec des Réfléxions.



A AVIGNON.

M. DCC. LIX.

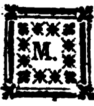

TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
OXFORD
LIBRARY



ŒUVRES POSTHUMES DE M. L'ABBÉ RACINE.

I.

ABBRÉGÉ DE SA VIE.



BONAVENTURE RACINE, nâquit le 25 Novembre 1708 à Chauny, diocèse de Noyon, d'une mere recommandable par sa piété, & par ses liaisons avec deux hommes célébres chacun dans leur genre, MM. Witasse & Dupuy ses compatriotes : l'un Docteur & Professeur de

Sorbonne, l'autre Professeur d'Humanités au Collége Mazarin, & ancien Recteur de l'Université de Paris. C'étoit déja un avantage pour le jeune Racine, qui montra toujours beaucoup de docilité pour les avis de cette mere chrétienne, & qui eut sous sa conduite, le bonheur d'éviter tous les amusemens dangereux du premier âge. De cette sorte, il porta au collège une gravité naturelle, l'amour de l'étude, & un éloignement de toute apparence du mal; ce qui lui concilia le respect de ses condisciples, & une attention spéciale de la part de ses Maîtres, charmés de ce qu'ils trouvoient de mémoire, de jugement, & de pénétration dans ce jeune homme. Dès qu'il fut tonsuré, un de ses freres, plus âgé que lui de huit ans, lui parla de la Religion & de nos disputes; & Dieu

lui fit dès-lors la grace de n'aimer que la Vérité, & de ne vivre que pour elle.

Arrivé à Paris pour y continuer ses études sous la direction de M. Dupuy, le jeune clerc chercha & trouva un Confesseur éclairé, dont les sages conseils furent pour lui autant de loix inviolables. Ses progrès dans la piété égalerent ceux qu'il fit, pendant sa Rhéthorique & sa Philosophie, dans l'étude des Langues Latine, Grecque, & Hébraïque. Les éloges que M. de Rochebonne, son évêque, mort archevêque de Lyon, en entendit faire, l'engagerent à voir ce savant Diocésain, & à s'entretenir avec lui. Le Prélat lui fit & lui fit faire des offres, des caresses, des prieres, des sollicitations de se laisser placer de sa main à Saint Sulpice, ou à Saint Nicolas du Chardonnet, ou

ailleurs. Mais M. Racine répondit à l'Evêque & à ses Grands-Vicaires de façon à ne leur laisser aucune espérance ; & il aima mieux renoncer pour toujours à son diocèse & à sa patrie, que de s'engager dans une route si périlleuse. Fidéle à la grace que Dieu lui faisoit de l'attacher à la vérité, aux dépens de ce qu'il avoit de plus cher, & de ce qui en séduit tant d'autres ; il s'appliqua avec encore plus d'ardeur à la connoître, à l'étudier dans les sources, à honorer ses défenseurs, & à se procurer des amis qui devinrent pour lui *un trésor* qu'il n'auroit pas donné, disoit-il, *pour tous les royaumes de la terre*.

En 1729 M. de la Croix de Castries, archevêque d'Alby, sollicité par les habitans de Rabastens, ville de son diocèse, de leur donner quelque Ecclésiastique sage, ver-

tueux, capable de rétablir leur Collège; le Préla en parlat dans un voyage de Paris à des perfonnes de mérite, qui déterminerent Monfieur Racine à fe charger fans délai de cette bonne oeuvre. Il vit l'Archevêque, & ne lui dissimula point le befoin qu'il auroit de trouver en lui une vigueur épifcopale, capable de s'oppofer à des ennemis puiffans qui ne manqueroient pas de le traverfer, & d'attenter même à fa liberté. M. d'Alby lui promit tout, & l'engagea de la maniere du monde la plus preffante à ne pas différer fon départ, pour lequel il lui donna ou lui procura toutes les facilités imaginables. M. Racine s'engagea d'autant plus volontiers, qu'il favoit que M. de Caftries connoiffoit les Jéfuites, & n'étoit pas autant leur efclave que plufieurs de fes illuftres

collégues l'étoient, & le sont encore aujourd'hui.

Dès que le collége de Rabastens fut entre les mains de M. Racine, les écoliers y accoururent de la ville & des environs, des villes mêmes d'Alby, de Toulouse, &c. Les Sciences s'y cultivoient, les bons livres y étoient introduits, & la piété s'y faisoit admirer. Tout le monde en étoit dans l'étonnement & en bénissoit Dieu. Les Jésuites seuls s'en irritérent; ils en écrivirent en Cour à leur façon, & réunirent, pour ainsi dire, toutes leurs forces, pour détruire cette bonne œuvre dès sa naissance. Le Cardinal de Fleury fit expédier contre M. Racine une Lettre-de-cachet, dont M. d'Alby n'empêcha l'exécution qu'avec une peine extrême.

Ce premier coup manqué augmenta la fureur de l'ennemi de tout

bien, & lui fit dresser de nouvelles batteries. Les Jesuites connoissant le foible du Prélat pour sa famille, le firent succomber par cet endroit, & les menaces du Cardinal Ministre le subjuguerent. M. Racine averti de leurs manœuvres, les exposa à l'Archevêque, & lui fit en même-tems d'utiles représentations, dont le timide Prélat n'eut pas la force de profiter. Tout ce qu'il fut possible d'obtenir de lui, c'est qu'il donneroit avis de la Lettre-de-cachet, assez à tems pour en éviter la signification. Il tint parole; & la victime du zèle amer de la Société, après plus de douze ans d'un travail dont on voyoit déja des fruits abondans, se vit forcée de partir de nuit, & de se réfugier à Montpellier sous un nom emprunté.

Il seroit difficile d'exprimer l'effusion de cœur avec laquelle M.

Racine parloit à ses amis, & du tendre accueil que lui fit le grand Colbert, & de tout ce qu'il eut à admirer dans cet incomparable Prélat. Il l'auroit tracé lui-même au naturel, si Dieu lui eut donné le tems d'écrire l'histoire du XVIII siécle, ou du moins l'abbrégé de l'histoire de la Constitution, comme on sçait positivement qu'il se le proposoit. M. de Montpellier, dont le coup d'œil étoit si perçant, regarda son nouvel hôte comme un présent que le Ciel lui faisoit pour le bien de son diocèse, & afin de mettre en œuvre des talens si décidés, il proposa à M. Racine d'aller les exercer dans la ville de Lunel, où il seroit, lui dit le Prélat, d'autant mieux reçu, que les habitans désiroient ce secours depuis longtems. Une Mission si digne de respect, ne trouva point de résistance.

M. Racine ouvrit les classes de Lunel avec beaucoup d'applaudissement, & il mérita bien-tôt, comme à Rabastens, l'estime & la confiance de toute la ville. Mais à peine y jouissoit-on de cet avantage; à peine le nouveau Maître commençoit-il à faire regner Jesus-Christ dans les cœurs de ses disciples, que l'Intendant ordonna aux Consuls, 1°. De lui faire savoir quel étoit cet Ecclésiastique; 2°. De lui en envoyer le signalement; & 3°. De lui mander par l'ordre de qui il enseignoit le *Latin*. Les Consuls répondirent à tout, & firent de grands éloges de M. Racine. Il étoit évident par bien des circonstances (& on le savoit) que ce n'étoit point *un échappé de Sainte Barbe*; *Jansenisté*, *& pire que Janseniste*, comme le Cardinal l'avoit mandé à l'Intendant. Il arriva pourtant un mois

après, un ordre de la Cour, dont on n'a pas sçu précisément le contenu, parce que comme on se disposoit à en faire usage; que déja l'Exempt de la Maréchaussée l'avoit découvert chez un de ses parens, curé du voisinage, où il s'étoit réfugié, & que l'expédition devoit s'en faire le lendemain matin, M. Racine la prévint en sortant secretement, & du village, & du diocèse.

Dans les éloges qu'en avoient fait les Consuls, & dont l'Intendant avoit dû faire part au principal Ministre; le soin de faire apprendre le Nouveau-Testament aux écoliers n'étoit pas oublié. Auroit-on trouvé dans cette sainte pratique la conviction du crime de *Jansénisme*, & le motif d'une violence qui alla jusqu'à faire arrêter les effets du fugitif, à mettre le scellé sur son porte-manteau, & à ne consentir

que très-difficilement au bout de plusieurs années, à la restitution d'une partie de ces mêmes effets ? Dans un siécle comme le nôtre, quel honneur toutes ces traverses & ces persécutions ne font-elles pas à la mémoire de M. Racine ?

C'étoit à la fin de Décembre 1730, & dans un hiver violent, que le signalement de cet homme de bien se trouvoit sur toutes les grandes routes. Mais il ne prit que des chemins détournés, au risque de sa vie, par des montagnes affreuses, couvertes de neige, & avec mille autres incommodités, qui ne l'empêcherent point d'arriver heureusement à la Chaise-Dieu.

Le bonheur de s'édifier, de s'animer à la défense de la Vérité auprès du saint prisonnier de Jesus-Christ, d'écrire sous ses yeux son Acte d'appel du Formulaire & de

la Constitution, & de l'en rendre le dépositaire, dédommagea le voyageur de toutes ses peines. M. de Senez lui témoigna une tendresse pastorale & paternelle, & lui en renouvella souvent les témoignages dans un commerce de lettres, qui a duré jusqu'à la mort du saint Evêque.

De la Chaise-Dieu M. Racine se rendit à Clermont, où il vit Mademoiselle Perrier; s'entretint avec elle, s'y pénétra de l'esprit de Port-Royal, & admira les dons de Dieu dans cette digne niéce de M. Pascal, laquelle étoit alors bien près de la fin de sa carriere. Il arriva enfin à Paris, où ses amis le reçurent avec une cordialité dont la Religion seule connoît l'étendue & les caracteres. Dès qu'il fut remis de ses fatigues, on lui proposa encore l'instruction de la jeunesse,

tant on lui connoissoit de talens pour une œuvre si importante. Il en fit usage d'abord au Collége d'Harcourt, où il se trouva réuni avec d'autres Ecclésiastiques respectables par leur science & par leur piété. Il s'y appliqua avec eux à l'étude de l'Ecriture Sainte & des Peres. Cette union, autant agréable qu'utile, ne dura que jusqu'au commencement d'Avril 1734, que M. le Cardinal de Fleuri prit la peine de mander lui-même au Proviseur de ce Collége, de renvoyer M. Racine & quelques autres, à qui cette Eminence reprochoit *un crime d'Etat*. Le devineroit-on ? C'étoit d'avoir été visiter les débris de la sainte Maison de Port-Royal-des-Champs. Notre pieux Ecclésiastique chercha alors à se mettre à l'abri d'une persécution si opiniâtre; mais il ne laissa pas de conti-

nuer avec de ſages précautions à former des diſciples, qui ont conſervé & porté juſques dans des provinces éloignées, la bonne odeur de Jeſus-Chriſt.

Cette même année 1734, il s'éleva une diſpute parmi quelques Théologiens ſur la matiere de la confiance & de la crainte. M. Racine publia à cette occaſion un écrit dont le but étoit de rappeller la conteſtation à ſon vrai point de vûe. Il l'intitula modeſtement : *Simple Expoſé de ce qu'on doit penſer ſur la Confiance & la Crainte.* Cet ouvrage favorablement accueilli du public fut ſuivi d'un autre, auquel il donna encore tout ſimplement le titre de *Mémoire ſur la Confiance & la crainte*, & d'un troiſiéme quelque tems après, intitulé : *Suite du Mémoire ſur la Confiance & la Crainte.* Ces écrits compoſés dans un eſprit

de paix mériterent l'approbation des parties opposées, & furent même loués en particulier par M. Petitpied. Le pacifique Auteur voyant que malgré cela la dispute s'échauffoit, & que les fidéles n'en retiroient aucun avantage, fit en leur faveur un écrit en forme de Cathéchisme, où il se proposoit de montrer la Vérité, séparée des épines de la Théologie, & mise à la portée de tout le monde. C'est ce qu'il exécuta dans un petit volume *in*-12. sous ce titre, Instruction familiere sur la Crainte & l'Espérance chrétienne, 1735. On en a fait plusieurs éditions.

Ces ouvrages, pour ainsi dire passagers, sur un objet particulier dont on étoit alors occupé, n'interrompirent que peu de tems le travail habituel de leur Auteur, & l'étude sérieuse qu'il faisoit de l'E-

criture Sainte, des Peres de l'Eglise, & des Historiens Ecclésiastiques de tous les siécles. Les collections qu'il en fit seroient incroyables, si l'on ne savoit à n'en point douter jusqu'où il poussoit ses veilles, & combien il avoit acquis de facilité à faire ses extraits.

Telles étoient les occupations de M. Racine, lorsque M. de Caylus évêque d'Auxerre voulut le connoître, le voir, & se l'attacher par un bénéfice, qui fut le titre sur lequel il lui conféra tous les Ordres sacrés. Quelle préparation n'y apporta-t-il point? Quelle ouverture ne fit-il pas de l'état de son ame à son futur Consécrateur, aux Théologiens les plus éclairés, & en particulier à M. l'ancien Evêque de S. Papoul, avec qui il étoit spécialement & intimement lié? Il n'eut point, quand il fut prêtre, de chan-

gement à faire dans une conduite qui avoit toujours été sacerdotale. Grave par caractere, solitaire par goût, laborieux par inclination, on pourroit dire qu'il étoit naturellement vertueux, s'il étoit possible de l'être sans le secours de la grace toute-puissante de Jesus-Christ.

En 1748, il fit paroître les solides fruits de son travail dans les deux premiers tomes de l'Abbrégé de l'Histoire Ecclésiastique, contenant les événemens considérables de chaque siécle, avec des Reflexions.

Le succès de ces deux volumes goûtés & applaudis par les meilleurs connoisseurs, ne les dispensa pas d'essuyer beaucoup de traverses. Des ballots qui venoient de province furent saisis, & le domestique de l'Auteur, alors inconnu,

arrêté, mis au cachot, & conduit ensuite au Gabanon de Bicêtre, où il supporta pendant plus de cinq mois avec autant de discrétion que de patience, toutes les incommodités de cette affreuse prison. M. Racine se trouva alors obligé de se cacher de nouveau, ayant tout à craindre pour sa liberté. Dieu permettoit ces violences pour préserver son serviteur du danger des applaudissemens, & cependant répandoit ses bénédictions sur un ouvrage entrepris sous l'obéissance spéciale aux ordres de M. d'Auxerre, avec le désintéressement le plus parfait, & uniquement pour sa gloire, la consolation de son Eglise, & le salut de ses élus.

Le débit rapide qui s'en fit, détermina l'Auteur à donner de ces deux premiers volumes une nouvelle édition plus ample, dans la-

quelle certains faits fussent plus développés, & les questions intéressantes plus étendues. Mais afin que ce nouveau travail ne rendît pas la premiere édition à charge aux acquéreurs, on donna les *Additions* séparément pour y être jointes ; & la seconde où elles furent insérées, eut à son tour l'avantage de la persécution. Une voiture qui en étoit chargée, fut surprise & enlevée ; les conducteurs retenus long-tems en prison, & l'Auteur obligé conséquemment de se mettre encore plus à couvert. Les changemens arrivés sur la Paroisse de S. Etienne-du-Mont, & l'éxil du Curé de S. Nicolas du Chardonnet augmenterent encore son embarras ; mais la Providence lui procura enfin avec la sûreté de sa personne, la tranquillité nécessaire à la continuation de son travail.

Les Jésuites en prévirent les suites & comprirent dès-lors le coup prêt à tomber sur le corps de leur nouvelle Religion, & la corruption de leur morale. Ils se hâterent de le parer en substituant sous le même titre un autre ouvrage plein d'erreurs, de faussetés & de pernicieuses maximes, qu'ils firent imprimer à Avignon sous le masque du sieur François Morénas. Leurs Journaux de Trévoux le célébrerent avec cette prédilection qu'on y accorde aux enfans de la Société ; & le Bref approbatif qu'ils sollicitoient à Rome, eut un effet tout contraire à ce qu'ils en attendoient. Le Saint Pere jugea à propos, avant de l'accorder, de consulter sur cet ouvrage (l'Abbrégé de l'histoire Ecclésiastique) qui lui étoit inconnu, le Pere Touron, Dominicain, qui en avoit lû les trois pre-

miers tomes, & qui étoit autant que personne en état d'en juger très-sainement; & il en rendit un témoignage des plus avantageux; ce sont les propres paroles du Bref. Or le Pape ne loua & n'approuva, que ce que le R. P. Touron avoit loué & approuvé. Ce savant Dominicain n'avoit loué & approuvé que l'Abbrégé de l'Histoire Ecclésiastique de M. Racine, dont il avoit lû les trois premiers tomes, & nullement l'Abbrégé du sieur Morénas, qu'il n'avoit point lû, & dont il n'avoit aucune connoissance. Le Saint Pere ne loua & n'approuva donc que l'Abbrégé de l'Histoire Ecclésiastique de M. Racine, & tout l'avantage du Bref tourna au profit d'un ouvrage, qui dans la vérité, le mérite bien. Ses premiers volumes ont acquis une réputation universelle, écrivoit le Cardinal

Valenti d'après l'exposé du R. P. Touron ; de sorte que je suis impatient de voir l'ouvrage complet dans ma Bibliothéque.

La déclaration authentique de ce célébre Dominicain, en donnant le dernier degré de certitude à la vérité de ces faits, acheva de dévoiler la manœuvre des Jésuites, & en les réduisant au silence, les couvrit de confusion. Un autre savant, non moins recommandable, continua à la manifester dans ses solides, ingénieuses & accablantes lettres au sieur François Morénas, où les fables ridicules, les erreurs grossieres, les monstrueux principes, les horribles calomnies, &c. sont réfutées avec la force & la supériorité que donne la vérité. Ces savantes lettres, au nombre de vingt-trois, forment un juste volume, qui contient l'histoire du Bref & ses suites,

&

& peut ſervir de Supplément à l'Abbrégé de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de M. Racine.

Cependant les volumes ſe ſuccéderent juſqu'au nombre de treize, à la grande ſatisfaction du public, qui fit aux quatre derniers un accueil plus éloquent & plus déciſif que tous les éloges que l'on en pourroit faire : ouvrage en effet d'une grande utilité, quand ce ne ſeroit que par la maniere dont il fait connoître les Jéſuites : ouvrage intéreſſant à tous égards, plein de piété, & de principes propres à rendre la piété aimable : ouvrage enfin pour lequel l'Auteur a fait le généreux ſacrifice de ſon repos, de ſa liberté, & même de ſa vie. Il n'en eut pas plûtôt écrit les dernieres lignes, que (la veille de la Touſſaint 1754, après avoir aſſiſté aux premieres Vêpres

dans l'Eglise de Notre-Dame) il se sentit dans un épuisement prodigieux, qui annonçoit que sa récompense étoit proche, & qu'il avoit fait l'œuvre à laquelle Dieu, qui devoit être lui-même cette récompense, l'avoit destiné.

Des lectures immenses, des veilles continuelles, une application trop tendue, avoient changé & appauvri la masse de son sang, au point que toute la science, l'attention & l'assiduité de deux habiles Médecins, ne purent y apporter de reméde efficace. Ses amis lui annoncerent la certitude & l'évidence du danger où il étoit, & il reçut une annonce si effrayante par elle-même, non-seulement avec soumission & résignation, mais avec un calme & une sérénité, que Dieu n'accorde pas toujours aux plus grands saints. Préparé aux derniers Sacremens de

l'Eglise par une revûe générale de toute sa vie, il les reçut avec les sentimens d'une tendre piété, & avec une confiance chrétienne, dont il connoissoit si bien & la théorie & la pratique.

La joie (on peut le dire sans ombre d'exagération, & tous ceux qui le virent pendant sa longue maladie, en peuvent rendre témoignage) la joie d'avoir connu la vérité, d'avoir souffert & de mourir pour elle, étoit peinte sur son visage, & s'y est montrée jusqu'à la fin d'une maniere si vive & si marquée, que l'on ne pouvoit y méconnoître le doit de Dieu, & comme le gage de la prédestination du mourant. Le respectable Pasteur qui l'avoit confessé & administré, admira lui-même la foi & la tranquillité que Dieu lui conserva encore plus de douze jours après la réception des

Sacremens, pour lui donner lieu de consommer plus librement & plus pleinement son sacrifice. Il étoit si pénétré, & de l'état où se trouve l'Eglise dans cette lie des siécles, & des maux qui menacent ses défenseurs, qu'il regardoit la mort comme un avantage inestimable. C'étoit à ses yeux une grace signalée dont il ne pouvoit assez, disoit-il, témoigner à Dieu sa reconnoissance. Ces sentimens, que tous ceux qui l'approchoient lui entendirent exprimer, & tant d'autres choses tendres & touchantes qu'il disoit à ses amis, mais sur-tout ses prieres continuelles, presque toujours le Crucifix à la main, firent de ces derniers jours un spectacle que l'on conçoit mieux qu'il n'est possible de le décrire. Il mit ordre à tout, spirituel & temporel, avec une présence d'esprit dont on voit en pareil cas très-peu

d'exemples. La même modeſtie qui lui avoit fait refuſer des Canonicats de Cathédrale & des Cures conſidérables, lui fit brûler quantité de papiers, parmi leſquels il y avoit entr'autres nombre de lettres, qui renfermoient trop d'éloges, pour ne pas les ſacrifier à celui qui avoit été ſon unique partage ſur la terre. Il ne ſouffroit point, ni qu'on lui parlât du prodigieux débit des quatre derniers volumes de ſon ouvrage, ni qu'on s'en entretînt en ſa préſence ; & la mort l'a préſervé tout à la fois de deux écueils : celui de la perſécution, à laquelle la vengeance des Jéſuites l'auroit infailliblement expoſé, & celui des applaudiſſemens, plus à craindre encore & plus dangereux que la perſécution. Après s'être fait réciter pluſieurs fois les Prieres des agoniſans, auxquelles

il répondoit de toute l'affection de son cœur, après nombre de lectures assorties à sa situation, & qu'il indiquoit lui-même : enfin après un agonie tranquille, & qui ressembloit beaucoup à un doux sommeil ; un simple soupir fit connoître qu'il s'étoit endormi dans le Seigneur, le Jeudi 15 de Mai 1755.

La jaunisse qui s'étoit répandue sur tout son corps pendant sa maladie, disparut au moment de sa mort. Son visage devint naturel, vermeil, & semblable à celui qu'un habile Peintre auroit tiré dans sa meilleure santé. Son convoi se fit le Samedi matin, veille de la Pentecôte, avec une décence, un recueillement & un concours de gens de bien, dont la réunion tenoit lieu de tout ce qui ne peut servir dans ces lugubres cérémonies qu'à

ſatisfaire la vanité des vivans. On chanta la Meſſe de la Vigile, le corps préſent, avec les ornemens du jour ; & pluſieurs des aſſiſtans s'édifierent ſpécialement dans cette conjončture du chant de l'*Alleluia*, & en particulier de ces paroles du Trait, *la vérité du Seigneur eſt éternelle.*

Quoique l'on ait dû remarquer dans le détail ſommaire de la vie de cet ami de la Vérité, qu'elle a été une réclamation perpétuelle contre le Formulaire & la Bulle *Unigenitus* ; & que tous ceux qui liront avec quelque attention, & avec la plus legere connoiſſance des diſputes qui affligent l'Egliſe, les treize volumes de ſon Abbrégé de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, & ſingulierement les quatre derniers, conviendront ſans peine, que cet

ouvrage vaut un Acte d'Appel proprement dit ; qu'il équivaut à tous les refus imaginables de ſigner purement & ſimplement le Formulaire, & qu'il ne laiſſe pas l'ombre de doute ſur les diſpoſitions de l'Auteur à cet égard. La Providence a néanmoins conſervé ſon Acte d'Appel en bonne forme écrit en entier de ſa main dans la chambre même du ſaint Evêque de Senez ; à qui il le laiſſa comme un monument authentique de ſon attachement à toutes les vérités que ſoutenoit cet illuſtre Prélat.

Ceux qui ont connu M. Racine pendant ſa vie, & qui ne l'ont point quitté dans ſes derniers jours, ſavent que toute ſa conduite, tous ſes deſirs, étoient un renouvellement continuel de cet Acte, & combien il regretta d'être hors

d'état de ne pouvoir y joindre un Teſtament ſpirituel plus étendu de ſes ſentimens pour la vérité, dans laquelle il vouloit conſommer ſa vie. A cette tendreſſe vraiment filiale pour toute l'Egliſe en général, il en ajoutoit une autre pour celle de Hollande, qu'il avoit connue, & dont il aimoit à raconter les biens qu'il y avoit vûs; les vertus, la ſcience & le mérite des illuſtres Paſteurs de cette Egliſe depuis ſi long-tems perſécutée. M. l'Archevêque d'Utrecht en particulier ſe trouvoit toujours dans ſon cœur & ſur ſes lévres, & la lettre devenue publique que ce Prélat a écrite à un ami ſur ſa mort, montre avec énergie l'honneur qu'il a eu d'en être réciproquement aimé & regretté.

Les ſentimens de ce grand Arche-

vêque ont été unanimes aux ſentimens de tous les gens de bien. Entre le grand nombre de ceux qui les ont exprimés par écrit, on donnera une lettre d'un reſpectable Religieux Bénédictin, que la mort vient d'enlever & de mettre hors de danger d'être compromis. Les Diſcours ou Articles qui la ſuivront ont échappés à l'incendie que M. Racine a fait faire de tous ſes papiers, quelques jours avant ſa mort. Quoique ce ſoit un morceau décharné, que l'Auteur n'avoit fait que pour lui, comme un mémoire tout ſimple & un premier crayon de ce qu'il avoit deſſein de perfectionner dans la ſuite, ils n'en ſont pas moins dignes de voir le jour, par les grands objets qu'ils renferment & la main qui les a écrits. Le ſeptiéme Article ſur-tout paroîtra important, &

l'on conviendra qu'il ne ſauroit être trop lû & trop médité dans le tems où nous vivons.

L'Analyſe de l'excellent Catéchiſme Hiſtorique & Dogmatique, eſt un autre fruit du travail de notre infatiguable Auteur. Il l'entréprit à la campagne chez un ami, qui lui demanda par écrit quelques inſtructions relatives à nos diſputes, & proportionnées à des jeunes gens d'eſprit & capables d'en profiter. Il ne pouvoit abréger un ouvrage plus exact, & leur faire mieux entendre l'enchaînement de tous nos maux. On termine ce Recueil par deux Lettres de l'écriture même de M. Racine, & envoyées dans leur tems à de jeunes Seigneurs, qui l'avoient conſulté ſur leurs diſpoſitions intérieures. Elles pourront être d'une grande utilité

pour tout le monde, particulierement pour ceux de ce rang, qui voudront, avec le ſecours de la Grace, réveiller en eux leur premiere éducation, & faire uſage des principes lumineux de Religion qu'elles leur préſentent.



II.

ACTE D'APPEL.

JE soussigné, Bonaventure Racine, Ecclésiastique du diocèse de Noyon, désirant de donner des preuves de mon attachement aux vérités saintes qui sont maintenant contestées, & qui sont renfermées dans les Ouvrages de MM. les Evêques de Mirepoix, de Senez, de Montpellier & de Boulogne, tant au sujet de la Bulle *Unigenitus*, que de la signature du Formulaire d'Alexandre VII : déclare, que j'adhére de tout mon cœur à l'Acte d'Appel interjetté au futur Concile général, de la Bulle *Unigenitus*, le 1 Mars 1717. au renouvellement du même Appel du mois de Septembre de l'année 1720, & à

l'Acte d'Appel de MM. les Evêques de Senez & de Montpellier au Pape, & au Concile général, du violement de la paix de Clément IX, signifié au Concile d'Embrun le 11 Septembre 1727; & généralement à tous les témoignages rendus par le second ordre au sujet de la condamnation de M. l'Evêque de Senez. Et pour donner à cette Déclaration toute l'authenticité nécessaire, je supplie M. l'Evêque de Senez de vouloir bien la recevoir, en lui laissant la liberté d'en faire l'usage qu'il lui plaira. Fait à la Chaize-Dieu, le 11 Janvier 1731.

Signé BONAVENTURE RACINE,
Ecclésiastique de Noyon.

III.

LETTRE

De M. l'Archevêque d'Utrecht à un Ami.

JE ne m'étonne nullement, Monſieur, que vous êtes attendri juſqu'aux larmes les plus ameres, de la perte d'un cher Ami commun, qui méritoit par tant de titres toute l'affection de votre cœur. Vous n'êtes pas le ſeul qui l'a ſentiez : tous ceux qui aiment la vérité en ſont au plus vif attendris, & je me témoigne volontiers que je ſuis un des premiers qui eſt percé de triſteſſe, à cauſe de cette mort, qui a enlevé dans le tems le plus ſtérile, à l'Egliſe une colonne, à la Vérité un défenſeur intrépide,

& à moi en particulier un consolateur, un soutien, & un des plus sages conseillers. Il faut pour nous consoler, mon cher (N), entrer dans l'abîme des jugemens de Dieu, & s'écrier avec le Prophéte : *Justus es, Domine, & rectum judicium tuum.* Il faut se soumettre à sa sainte volonté toujours adorable, toute dure qu'elle paroît ; il faut nous réjouir dans la bienheureuse récompense dont notre Confesseur jouit & jouira éternellement pour toutes ses bonnes œuvres, & surtout pour la fermeté héroïque avec laquelle il a si intrépidement défendu la Vérité dans son Abbrégé de l'Histoire Ecclésiastique, particuliérement dans les quatre derniers volumes. Je vous assure, mon (N) qu'ils feront mes délices pour le reste de mes jours. Je lierai, par cette lecture, une conversation assidue avec

votre Bienheureux (N) jusqu'au moment que nous nous reverrons, comme j'espére, *facie ad faciem. Veritas liberavit eum & suo tempore liberabit nos : consolamini invicem in verbis istis.*

Soyez assuré (N) que je me souviendrai toujours dans mes prieres de votre cher (N) comme d'un bienfaiteur de notre Eglise affligée. Je me souscris avec l'affection la plus tendre, en vous souhaitant toutes les bénédictions du Ciel, & en demandant vos prieres, mon très-cher, &c.

Votre très-humble & très-obéissant serviteur, *Signé* † Pierre Jean, Archevêque d'Utrecht.

Le 1 Septembre 1755.

IV.

LETTRE

Du R. P. Dom François le Texier à un de ses Confreres.

NE doutez point de toute la part que je prends, dans l'amertume de mon cœur, à la perte que vous avez faite. Elle est bien grande pour vous, mon cher Révérend Pere; mais elle ne l'est pas moins pour tous ceux, qui, sensibles aux maux de l'Eglise, sçavent priser à sa juste valeur, le courage intrépide de ces grandes ames, qui par des coups d'éclat, exécutés avec autant de succès, qu'ils avoient eu de sagesse & de prudence à les concerter, portent l'effroi & la confusion dans le camp ennemi,

pendant qu'ils raniment le cœur abbatu de leurs freres, en leur mettant en main des armes, qui les aſſurent de la victoire, dès qu'ils voudront en faire uſage. C'eſt ce qu'a fait le reſpectable Auteur que vous pleurez & que nous pleurons avec vous. Mais ce qui doit faire votre conſolation & la nôtre, c'eſt qu'il ait pû dire avec confiance, en s'endormant dans le Seigneur, ce que ce Divin Sauveur dit à ſon Pere à la fin de ſa courſe : *Ego te clarificavi ſuper terram : opus conſummavi, quod dediſti mihi ut faciam.* Dans la vérité il n'eſt aucun point de notre Religion, qui dans l'Abbrégé de l'Hiſtoire, n'acquére, par la maniere dont il eſt préſenté, un nouveau degré de force & de lumiere. Il n'eſt aucune erreur, aucune héréſie, dont la contrariété aux principes de la Foi chrétienne

ne devienne plus ſenſible & plus palpable. En même-tems enfin que cet habile Ecrivain manifeſte aux yeux de l'univers les véritables ſources de tous les maux de l'Egliſe, il ne laiſſe point ignorer, ni les remédes convenables, ni la maniere de les appliquer. Telle étoit l'œuvre infiniment précieuſe à la Religion, dont Dieu l'avoit chargé. Il l'a accomplie en entier ; il n'avoit donc plus que la récompenſe à recevoir. Elle n'auroit pas manquée ici bas de la part des hommes. Quelles louanges, quelles bénédictions ne lui auroient pas données les amateurs ſincéres de la Vérité, & tous ceux même qui ſavent diſtinguer le mérite ? Mais notre illuſtre défunt méritoit toute autre choſe, & il ne pouvoit la recevoir que de la main de Dieu. Ainſi nous devons lui appliquer ce

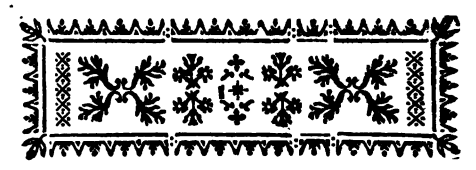
que l'Apôtre dit de David : *cum administrasset voluntati Dei, dormivit.* Ce saint Roi auroit souhaité de bâtir un Temple au Seigneur ; mais il n'étoit pas destiné à cela. Il lui suffisoit d'avoir accompli les desseins de Dieu sur lui : *voluntati Dei cum administrasset.* M. Paschal méditoit un ouvrage qui auroit été infiniment utile à l'Eglise ; mais Dieu étoit content d'une autre tâche qu'il avoit fournie. Combien d'autres ouvrages les fidéles n'avoient-ils pas lieu d'attendre de notre respectable ami, après celui qu'il venoit de donner en si peu de tems, & étant à peine arrivé à la force de l'âge ? Mais encore une fois, les vues de Dieu sont infiniment au-dessus des pensées des hommes. Il n'a montré ce grand homme au monde que pour un instant, & dans cet espace si court, il a

procuré par ſon miniſtere des avantages à la Religion, qui ſubſiſteront à jamais. Mais il l'a retiré auſſi-tôt, parce qu'il avoit conſommé ſa courſe, ayant exécuté toutes les volontés de celui qui l'avoit mis en œuvre. Tel eſt, mon cher Révérend Pere, le ſort des plus grands hommes & des plus chers à Dieu. *Unicuique data eſt gratia ſecundùm menſuram donationis Chriſti.* Cette meſure employée à la gloire de Dieu, & au bien des élus; ils n'ont plus rien à faire ſur la terre. Que l'eſprit de Foi qui vous éclaire & qui vous anime, devienne encore un eſprit de force & une ſource de conſolations ſolides, que nos meilleurs amis s'efforceroient en vain de vous procurer. C'eſt la grace que je demande pour vous au Seigneur, en vous renouvellant les aſſurances de mon attachement également

ſincére & reſpectueux, avec lequel je ſuis & ſerai toujours, mon Révérend Pere,

Votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur & Confrere, Fr. François le Texier, M. B. dans l'Abbaye de Saint Vincent du Mans.

Ce 21 Mai 1755.



V.

ABBRÉGÉ

DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE *avec des Réfléxions.*

DIX-HUITIÉME SIÉCLE.

ARTICLE PREMIER.

CONSTITUTION *UNIGENITUS.*

TOut le monde ſait ce que c'eſt que le Livre des Réfléxions Morales du pere Queſnel. Ce ſaint prêtre eſt lui-même aſſez connu. Il eſt inutile par conſéquent de rapporter des faits qui ſont pour ainſi dire de notre

notre tems. Le pere Quesnel avoit été le compagnon de M. Arnauld pendant les dernieres années de la vie de ce grand homme, & il avoit travaillé de concert avec lui pour la défense de la Vérité. Il a donné au public plusieurs excellens ouvrages, qui sont une preuve de sa science, de sa piété & de son amour pour l'Eglise. Son édition de saint Léon est très-estimée de tous les savans. Les Réfléxions Morales, qui avoient commencé à paroître dans le tems de la paix de Clément IX, lorsque le pere Quesnel étoit encore jeune, furent dans la suite augmentées, & ce livre ayant été perfectionné, fut également recherché des savans & des simples. M. Nicole, si connu par la solidité de son raisonnement, disoit qu'il ne trouvoit point de livre plus digne d'un prêtre, plus

utile à l'Eglise, plus propre à tout le monde. Que s'il avoit à choisir un livre avec le Nouveau Testament, à l'exclusion de tout autre, ce seroit celui-là. Les plus habiles Théologiens en ont fait la même estime, & ils ont été appuyés en ce point par le jugement qu'en ont porté plusieurs grands évêques de France. Le célébre M. Bossuet, la gloire de l'Eglise Gallicanne, en a pris la défense, contre les attaques qui lui furent livrées par les Jésuites. Car ces peres n'avoient garde de goûter un livre qui rassembloit & mettoit dans un nouveau jour tout le systême de Religion que MM. de Port-Royal avoient enseigné & défendu, & qui étoit aussi conforme à la Tradition, qu'il étoit opposé aux nouveautés profanes que les Jésuites avoient introduites.

Ils publierent en 1698 le fameux

Problême qui fut condamné par le Parlement à être brûlé, & flétri à Rome par le saint Office. Ils engagerent l'évêque d'Apt à condamner ce livre, & ils conçurent l'espérance de le faire condamner à Rome, quand ils virent Clément XI sur le Saint Siége. Ce Pape, qui avoit succédé à Innocent XII dans le tems qu'il n'étoit que le cardinal Albano, avoit été très attaché à la personne & aux sentimens du cardinal Sfondrate, qui avoit poussé si loin les conséquences du Molinisme. Le cardinal de Noailles, qui avoit approuvé solemnellement le livre des Réfléxions Morales, s'étoit rendu le dénonciateur auprès du pape Innocent XII du livre du cardinal Sfondrate conjointement avec quatre autres Prélats des plus éclairés, dont étoit le grand Bossuet. Le cardinal Albano, qui avoit

fait imprimer le livre du cardinal Sfondrate, conserva de la haine contre le cardinal de Noailles, qui s'attira encore son aversion par la maniere & les précautions avec lesquelles il avoit reçu la Bulle, *vineam Domini.*

Il est important de remarquer que dans cette affaire, comme dans toutes celles qui y ont préparé, les prétentions ultramontaines sont venues au secours des desseins des Jésuites, & que la Cour de Rome a sacrifié les vérités les plus précieuses de la Religion, au désir de se maintenir dans ses usurpations, & de les éteindre. Le pere Tellier, qui succéda au pere de la Chaise dans la place de confesseur du Roi; outre les raisons qu'ont tous les Jésuites, de haïr ceux qu'ils appellent Jansénistes, étoit piqué personnellement de ce que M. Ar-

nauld l'avoit convaincu de fourberie à la face de toute la terre. Il suivit donc avec vivacité l'ouvrage commencé, & mit en usage toutes les intrigues dans l'art desquelles on sait que les Jésuites sont maîtres, pour faire condamner à Rome les Réfléxions Morales. Il se servit de quelques Evêques dévoués à la Société pour attaquer ce livre. Le Roi à son instigation révoqua le privilége des Réfléxions Morales, & demanda au Pape une Bulle qui condamnât plusieurs Propositions de ce livre, que l'on envoya à Rome.

Le Pape nomma une Congrégation pour cette affaire. Sur le suffrage de neuf Consulteurs très-prévenus & très-peu éclairés, fut dressée la Constitution, qui condamne 101 Propositions du pere Quesnel. Le Pape ne voulut point

écouter l'accusé, & lui refusa toute liberté de se défendre. Il ne communiqua point sa Bulle aux Cardinaux, & il la fit publier le 8 Septembre 1713. Il commence par une longue invective, qu'il applique au livre des Réfléxions, & ensuite il dit, qu'il a découvert le venin caché sous des apparences de piété, & que l'abcès étant ouvert, il va mettre sous les yeux le venin qu'il renfermoit. Après ce préambule suivent les 101 Propositions, qu'il condamne comme respectivement fausses, & vingt-deux qualifications les plus dures, qui finissent par la qualification d'hérétiques, & renouvellant diverses hérésies & principalement celles qui sont contenues dans les fameuses Propositions de Jansénius, dans le sens auquel elles ont été condamnées.

Quoique plusieurs des 101 Pro-

positions aient été mal traduites en latin, ou tronquées, ou extraites avec infidélité, on n'a pas pû leur donner une apparence d'erreur; & à la premiere inspection on est aussi frappé de la vérité des Propositions & de leur conformité avec les vérités les plus importantes, & le langage de l'Ecriture & des Peres, qu'on est étonné de les voir frappées des censures les plus atroces.

On peut rapporter les 101 Propositions à tous les chefs sur lesquels MM. de Port-Royal ont défendu la Vérité contre les Jésuites. 1°. Les vérités de la Grace & de la Prédestination ausquelles on peut joindre la différence des deux alliances, qui en est une suite. 2°. La Morale. 3°. Les Regles touchant l'administration du Sacrement de Pénitence. 4°. Les Principes de la

Hierarchie, les bornes légitimes de l'autorité des Papes, les abus introduits dans l'Eglise. 5°. La lecture de l'Ecriture Sainte, & les autres usages, qui peuvent contribuer à éclairer la piété des fidéles. Toutes ces vérités se trouvent démontrées d'une maniere si claire dans les Propositions condamnées, qu'on peut les regarder comme un précis de la doctrine de Port-Royal.

Les qualifications appliquées respectivement rendent la Bulle indéterminée jusqu'à un certain point, & arrêteroient invinciblement quiconque voudroit faire une regle de cette Bulle. Mais cela n'empêche pas que la décision de Clément XI ne soit claire, 1°. Les Propositions condamnées forment un corps de doctrine lié dans toutes ses parties, & qui se soutient mutuellement. 2°. Clément XI les condamne en

quelque livre qu'elles se trouvent Ce n'est donc pas une suppression provisionnelle de certaines Propositions, faite pour calmer des disputes, comme le dirent des propositions condamnées dans Baïus, ceux qui ont voulu justifier la Bulle de Pie V. 3°. Le Pape déclare qu'il a donné cette Constitution pour mettre fin aux contestations qui se sont élevées de notre tems ; principalement en France. A qui donc de MM. de Port-Royal ou des Jésuites, la Bulle *Unigenitus* donne-t-elle la victoire ? Ceux qui ont été les plus opposés à la Bulle & les Jésuites se sont réunis à déclarer hautement que la Constitution canonisoit la doctrine de la Société. Il ne s'ensuit pas que tous ceux qui reçoivent cette Bulle adoptent la doctrine des Jésuites, & condamnent la doctrine opposée ; parce que

beaucoup ne la reçoivent que par intérêt, par préjugé, sans se mettre en peine de ce qu'elle signifie, ou en y donnant des explications forcées, à peu près comme les Jésuites reçoivent l'Evangile.

Il est extrémement important de remarquer trois choses. 1°. Que la Constitution a été le dénouement de tous les événemens qui l'avoient précédée.

2°. Qu'elle a été la punition & en même-tems le comble de toutes les injustices qui y avoient préparé.

3°. Qu'en même-tems aussi elle en a été jusqu'à un certain point le reméde : Dieu s'étant servi de l'extrémité des maux pour faire éclater davantage la lumiere de la vérité, & pour réveiller & animer le zèle de ceux qui avoient le bonheur de la connoître & de l'aimer.

Ces trois vûes importantes sont développées dans le Catéchisme historique & dogmatique, que nous ne faisons qu'abréger. Elles sont très-propres à donner une idée juste de la Constitution.

ARTICLE SECOND.

Appel de la Constitution.

IL faudroit transcrire ce qui est en détail & en abbregé dans un grand nombre d'ouvrages fort répandus, si nous voulions parler du soulevement général que causa la Constitution, parmi tous ceux qui avoient quelque équité & quelque connoissance de la Religion, des voies que l'on prit pour la faire recevoir par l'Assemblée de 1714, de l'Instruction Pastorale dressée

dans cette Aſſemblée, des démarches du cardinal de Noailles & des Evêques oppoſans, de l'enregiſtrement de la Conſtitution au Parlement par autorité, & de la prétendue acceptation en Sorbonne, des violences que l'on exerça, des dernieres extrémités où l'on en voulut venir, des craintes que Louis XIV témoigna ſur cette affaire au lit de la mort, des effets de la liberté rendue juſqu'à un certain point au commencement de la Régence, de la déclaration de la Sorbonne, au ſujet du Décret fabriqué en 1714, des lettres de pluſieurs Evêques qui revinrent ſur leurs pas, des emportemens des Conſtitutionnaires, de la cenſure des Héxaples, des Toc-ſins; des démarches à Rome & en France, des intrigues ſans nombre au ſujet des Explications. Tout cela eſt la matiere de l'hiſtoire de

la Constitution, des Anecdotes, &c. nous passons tout d'un coup à l'Appel des quatre Evêques, qui est un événement qui mérite beaucoup d'attention.

I MM. les Evêques de Mirepoix, de Senez, de Montpellier & de Boulogne, avoient senti de plus en plus, à l'occasion de toutes les voies d'accommodement qui avoient été proposées, que tout ce qui conduisoit à faire recevoir la Constitution, ne pouvoit être que pernicieux pour l'Eglise, & qu'il n'y avoit d'autre ressource que d'appeller de la Constitution au futur Concile général. Cette démarche étoit canonique, puisque le Pape n'étant pas infaillible, & son autorité étant inférieure à celle du Concile général; il étoit naturel d'avoir recours à ce Tribunal supérieur & infaillible, pour demander

justice des atteintes données à la vérité, par un Tribunal inférieur & faillible. Cette démarche étoit nécessaire, puisque la Constitution & la doctrine qu'elle contenoit étoit si fort accréditée par cet enchaînement de moyens employés par les Jésuites depuis sa naissance, qu'il n'y avoit que l'Eglise universelle, assemblée dans un Concile, qui pût remédier efficacement au progrès de l'erreur. Il n'y avoit même que le recours à ce Tribunal supérieur qui pût en attendant mettre à couvert des entreprises des ennemis de la vérité, ceux qui se tenoient attachés à l'ancienne doctrine, ou qui du moins pût mettre les choses dans un état où ils auroient les barrieres des Loix & des Canons de l'Eglise, qui les arrêteroient de sorte qu'ils ne pourroient pousser plus loin leurs entre-

prises, sans les violer ouvertement.

Ces quatre Prélats conçurent donc le dessein d'interjetter un Appel au futur Concile, & ils prirent la résolution de le notifier à la Faculté de Théologie de Paris. Elle avoit alors pour Syndic M. Ravechet, qui depuis qu'il étoit en place n'avoit eu d'autre dessein que de conduire les choses à cet Appel. Cet acte d'Appel est une piéce si pleine de lumiere, de courage & de sagesse, que tout y doit être pesé & médité, & qu'elle doit être lue en entier avec attention. La lecture de cet Acte admirable causa une joie universelle, & de cent opinans, quatre-vingt-dix ahérerent à l'Appel, & en approuverent les motifs, & témoignerent par des expressions vives, la plénitude du coeur avec laquelle ils concouroient à la résolution commune.

La conduite de la Faculté de Théologie fut imitée de tout ce qu'il y avoit de plus respectable à Paris, dans le clergé séculier & régulier. MM. les évêques de Pamiers & de Verdun adopterent les premiers l'Appel, & furent suivis de plusieurs autres.

M. le cardinal de Noailles appella aussi-tôt après, quoiqu'il n'ait publié son Appel que l'année suivante. La Cour interposa son autorité contre l'Appel dès les commencemens, ce qui n'empêcha pas qu'on ne s'empressât de tous côtés à entrer dans la voie que les quatre Evêques venoient d'ouvrir. Cet Appel fut exposé aux yeux de l'Eglise le 5 Mars 1717. Trois ans & demi après la publication de la Constitution, trois ans, jour pour jour après la fabrication du prétendu décret de la Faculté, cent

ſix ans après que Paul V eut ſuſpendu la déciſion de la diſpute qui avoit fait l'objet des Congrégations *de Auxiliis*, diſpute où il s'agiſſoit de ſavoir ſi Dieu étoit Tout-puiſſant ſur la volonté des hommes; cinquante ans après qu'Alexandre VII eut mis parmi les queſtions problématiques la néceſſité de l'amour de Dieu pour lui être réconcilié. Ce même vendredi de carême, Mlle. Perrier avoit été guérie miraculeuſement à Port-Royal: ſoixante & un ans auparavant, on liſoit à la Meſſe l'Evangile de la Samaritaine, & l'Introït commence par ces paroles : Faites paroître, Seigneur, quelque ſigne de votre bonté en ma faveur, &c. Cet appel eſt d'un ſi grand prix pour la vérité & pour l'Egliſe, qu'il eſt néceſſaire de faire quelques réflexions ſur un évenement ſi important....

1°. On vit ce jour-là, dit l'Auteur de l'Histoire de la Constitution, des Evêques suivis par un corps aussi nombreux & aussi célébre que l'est la Faculté de Théologie de Paris, proposer la vérité sans tergiversation & sans nuage : on les vit aller au fond de la cause, & laisser là tout ce langage qui n'imputoit à la Bulle que de l'obscurité.

2°. Dans cet Appel on exposoit avec force les grandes vérités de la Religion, sans que la contradiction que souffroient ces vérités engageât à rien rabattre de leur prix & de leur certitude.

3°. Par cet Appel on ramenoit les affaires de l'Eglise à la voie droite, d'où on s'étoit écarté jusqu'à un certain point, après la conclusion des Congrégations *de Auxiliis*. Outre ces réfléxions qui re-

gardent le fond de l'Appel, si l'on considere la forme, on trouve que rien n'est plus canonique, ni plus conforme à la constitution même de l'Eglise & à l'exemple des siécles qui nous ont précédés. Dans le dernier, Dieu fit rappeller & autoriser de nouveau par l'Eglise Gallicane & les Parlements, à l'occasion des différends de Louis XIV avec la cour de Rome, les vrais principes touchant les justes bornes de l'autorité des Papes, & le recours au Concile général. Dieu, par une providence bien marquée, préparoit des appuis à un Appel si nécessaire à l'Eglise & à la Vérité. Outre cela les quatre Evêques dans leur Appel réunissent tous les devoirs : ils l'opposent à l'abus que le Pape fait de son autorité, & en même-tems ils conservent tout le respect dû à cette autorité. Ils ont

autant de zèle pour l'unité, que d'amour pour la vérité.

On peut faire encore quelques réflexions sur les effets qu'a produit cet Appel. Il a été une barriere contre l'abus qu'on faisoit de l'autorité en faveur de la Constitution. L'Appel en portant cette affaire au tribunal de l'Eglise, met ceux qui ne veulent point recevoir cette Bulle, sous la protection des loix de l'Eglise & de ses canons, & remédie à la crainte scrupuleuse que les censures injustes pourroient inspirer aux ames timides.

C'est un grand privilége de l'Eglise, de ce que dans les plus grands obscurcissemens, elle trouve dans ses loix & ses saintes regles un refuge pour la vérité & l'innocence, & de ce qu'elle renferme alors même dans son sein, des hommes qui ont le courage de réclamer la protection

de ces loix. L'Appel donne aux prétentions excessives des Papes une atteinte dont les suites peuvent avoir une grande étendue. Ce sont ces prétentions qui ont laissé croître l'erreur, & la décision favorable à l'erreur attira à ces prétentions l'atteinte la plus forte qu'elles aient reçue. L'Appel fut comme un signal qui réunit les hommes animés d'un vrai zèle, qui les lie entr'eux par une démarche commune, qui devoit avoir de grandes suites. Le discernement que Dieu faisoit depuis près d'un siécle dans son Eglise, devint sensible, & ceux qui soutinrent la vérité, furent marqués d'un caractere visible, qui est l'Appel. A cette distinction volontaire, audevant de laquelle les Appellans avoient été, les Constitutionnaires ont ajouté une distinction involontaire du côté des Ap-

pellans, qui consiste en ce qu'ils ont été traités par les Constitutionnaires comme des gens séparés de l'Eglise, pendant que leur Appel même étoit une preuve de leur attachement à l'Eglise.

ARTICLE TROISIÉME.

Suites de l'Appel. Accommodement de 1720.

L'On peut diviser en trois partis ceux qui s'intéresserent à l'affaire de la Constitution : le parti des Jésuites, des Molinistes, & autres Constitutionnaires outrés, & le parti de ceux qui reçoivent la Constitution avec des explications. L'esprit de duplicité & les voies tortueuses s'étoient déja introduites dans l'Eglise, dans le tems des affaires de Port-Royal : mais ils ont

fait de nouveaux progrès à l'occasion de la Constitution. Cet esprit si opposé à la sincérité chrétienne, est peut-être un aussi grand mal, que les erreurs mêmes contre les dogmes & la morale. Si cette méthode pouvoit prévaloir dans l'Eglise, elle introduiroit une confusion générale dans la doctrine de l'Eglise. Ce second parti s'appelle celui des Accommodans. Ce parti connoît la vérité, dont le premier est ennemi ; mais le premier est plus sincére que le second. Enfin le troisiéme parti est celui des Appellans, qui réunissent la vérité avec la sincérité. Ils sont au fond en plus grand nombre qu'ils ne paroissent, au moins tirent-ils des deux autres partis une force admirable. Les Constitutionnaires francs déclarent qu'il faut parler comme on pense, & les Accommodans disent qu'il

faut penser comme les Appellans.
Ainsi les adversaires des Appellans se détruisent mutuellement, & contribuent chacun de leur côté à rendre victorieux les Appellans, qui du côté de la sincérité ont avec eux & pour eux tous les purs Constitutionnaires, & du côté de la vérité tous les Accommodans.

La Cour qui n'a jamais autorisé les Appels, s'y rendit absolument contraire en 1720 à l'occasion de l'accommodement. Pendant l'intervalle de l'appel & de l'accommodement, le nombre des Appellans augmenta extrémement. Quand le cardinal de Noailles publia son Appel, on comptoit trente Evêques appellans : la Sorbonne adhéra de nouveau à l'Appel du cardinal de Noailles. L'Université entiere appella du consentement unanime des quatres Facultés.

L'Appel

L'Appel fut auſſi adopté par les Facultés de Théologie de Reims & de Nantes ; les Univerſités de Poitiers & de Caën, & beaucoup de Chapitres d'Egliſes Cathédrales & Collégiales, des milliers d'Eccléſiaſtiques, d'une foule de Curés de tous les diocèſes, des plus illuſtres Congrégations de France, & par une infinité d'autres perſonnes, qui éleverent leurs voix contre la Conſtitution, & ſuivirent la voie ouverte par les quatre Evêques. Des laïcs mêmes ont eu le zèle d'adhérer à l'Appel, parce que la Conſtitution attaquant ſi directement les points les plus eſſentiels de la Religion ; c'eſt un des cas où tout chrétien doit être ſoldat pour réſiſter à l'erreur manifeſte.

Les Evêques Conſtitutionaires tenterent pluſieurs fois de lever l'étendart du ſchiſme contre les Ap-

pellans ; mais les Parlemens les réprimerent. Une des choses qu'ils ont fait le plus valoir en faveur de la Constitution, ce sont les témoignages des Eglises étrangeres, ausquels M. le cardinal de Bissy & l'évêque de Nismes écrivirent, & en obtinrent des lettres d'acceptation de la Constitution, presque toutes appuyées sur l'infaillibité du Pape. La plûpart de ces Prélats étrangers disent que bien loin d'avoir jugé la Bulle *Unigenitus*, ils n'ont pas même osé la lire. Une telle réception n'est pas une acceptation canonique ni un jugement épiscopal: c'est une démarche honteuse à l'Episcopat, & ce témoignage n'ajoute absolument rien à celui du Pape. Cette multitude d'acceptans, qui forme l'unique préjugé favorable à la Constitution, se contredisent eux-mêmes, soit

dans la maniere, soit dans l'objet de leur acception.

Jusqu'en 1718, les Constitutionnaires avoient mis leurs principales ressources dans l'intrigue, la violence & les vaines déclamations: leurs écrits avoient été souverainement méprisés. En 1718, on vit paroître sur les rangs M. Languet évêque de Soissons. Il mit en œuvre des artifices infinis: on ne peut trouver dans ses écrits une page saine. Sous un stile pathétique & haut, il cache un composé mal assorti d'erreurs, de vérités alléguées mal à propos, d'injustices & de calomnies grossieres, de falsifications de passages, & des contradictions palpables. M. de Bissy a aussi publié de gros écrits, mais qui sont bien inférieurs à ceux de M. Languet. Celui-ci a mieux servi la Bulle: M. de Bissy en a été mieux

servi ; car il a été accablé de dignités & de revenus. Ils n'ont pû l'un & l'autre défendre la Constitution, sans renverser tous les principes sur lesquels sont appuyées les libertés de l'Eglise Gallicane. D'un autre côté, les quatre Evêques publierent leur excellent Mémoire où la Vérité est défendue d'une maniere digne d'elle.

Deux ans après, parurent les Héxaples en sept volumes, qui venoient à l'appui du Mémoire des quatre Evêques. C'est ainsi que la vérité se manifestoit de plus en plus, & qu'on étoit tous les jours plus à portée de comprendre l'importance de cette affaire. Ces lumieres qui consolerent & fortifierent tant de personnes, ne firent aucun effet sur ceux qui par des vues humaines, une fausse idée de l'état des choses, & un amour mal-

entendu de la paix, se nourrissoient depuis long-tems de projets d'accommodemens. Ils s'y livrerent sans ménagement, quand diverses vûes politiques eurent engagé M. le Régent à faire tous ses efforts pour former entre les Evêques un accord, qui aboutît à l'acceptation de la Constitution. Le moyen qu'on proposa fut un corps de doctrine intitulé, Explications sur la Bulle, qui seroit joint à l'acceptation. On le fit adopter par cent Evêques de France. Le fondement en étoit ruineux; car c'étoit traiter les affaires de la Religion comme les affaires humaines, & recevoir un Décret monstrueux en soi, sous prétexte qu'on recevoit en même-tems un corps de doctrine qu'on croyoit exact.

Ces Explications attribuoient à l'auteur des propositions, des er-

reurs ausquelles il n'avoit jamais pensé, & qui sont entierement étrangeres à ses expressions. Mais de plus, la doctrine n'en est pas entierement exacte, & parmi de grandes vérités, l'on y voit des choses favorables à l'erreur. La relation de l'acceptation avec les explications fut un nouveau mystere encore plus obscur que les explications. Le cardinal de Noailles étoit à la tête de cet accommodement si injurieux à la vérité, & si contraire à la bonne foi. Cet accommodement bien loin de réunir les évêques de France, ne fit que multiplier les différens partis. Il fut scellé de l'autorité du Roi par une Déclaration, qui est l'époque depuis laquelle on s'est servi ouvertement de l'autorité du Roi pour tacher d'anéantir toutes les traces de l'Appel. La violence n'a

fait que croître, & la Cour a soutenu cet engagement pendant que M. le duc de Bourbon étoit à la tête des affaires ; & les choses ont été poussées bien plus loin, sous le ministere du cardinal de Fleury, qui a fait à l'Eglise des maux innombrables.

Les quatre Evêques renouvellerent leur Appel, & prouverent que l'accommodement leur fournissoit de nouveaux sujets de plainte, qu'ils portoient au suprême Tribunal du Concile. Ce fut comme une signal qui réunit la plûpart de ceux qui sentoient ce qu'ils devoient à la vérité. Il courut des listes imprimées de ceux qui renouvellerent leur Appel : ce qui irrita contre eux les Puissances. Plusieurs rendirent en cette occasion un témoignage qui eut beaucoup d'éclat, entr'autres celui de M. l'abbé d'Asfeld. La

Sorbonne & l'Université présenterent leur requête au Parlement à Pontoise, pour protester en faveur de l'Appel, que la Déclaration du Roi déclaroit nul. Ces requêtes furent sans effet, & la violence se manifesta de plus en plus.

ARTICLE QUATRIÉME.

Ce qui s'est passé de plus considérable pendant le Pontificat de Benoît XIII.

EN 1721, le cardinal Conti, qui prit le nom d'Innocent XIII, succéda à Clément XI. Il avoit de l'équité, & n'aimoit pas les Jésuites. Mais les engagemens que la cour de Rome avoit pris, ne lui permirent pas d'examiner ce qu'il y avoit à faire au sujet de la Constitution. Sept évêques de Fran-

ce lui écrivirent pour lui démontrer que la Bulle étoit insoutenable, & qu'il devoit la révoquer, pour l'honneur du Saint Siége & de l'Eglise. Le Pape ne répondit que par un Bref injurieux, & la Cour supprima la lettre des Evêques. Cependant les Jésuites, à l'ombre de la Constitution répandoient partout leurs erreurs avec hardiesse. Le Pontificat d'Innocent XIII fut court. La difficulté que toutes les factions trouverent à se réunir, leur fit choisir le cardinal des Ursins, qui étoit bien éloigné des intrigues & des moyens que l'on prend pour s'attirer les suffrages. Il avoit vécu dans une grande régularité, & avoit un extrême attachement pour la doctrine de saint Thomas. Il aimoit l'antiquité & étoit plein de zèle pour corriger les désordres & faire fleurir les bonnes mœurs. Ceux qui

ne connoiſſoient pas la grandeur des maux de l'Egliſe, eſpérerent que les affaires prendroient un autre train. Quand le Pape auroit été préſervé du préjugé de l'infaillibilité, comme il l'avoit été du Moliniſme, & qu'il auroit eu le courage de révoquer la Conſtitution, auroit-il pû déraciner les erreurs, les faux principes & les abus ſans nombre, qui avoient donné naiſſance à la Conſtitution, & qui à leur tour devenoient plus forts par cette piéce ? Tout ce que pourroit faire un bon Pape montreroit bien la grandeur des maux, mais ne les guériroit pas, rendroit peut-être le Pape martyr de la vérité, mais ne l'en rendroit pas le libérateur.

Il s'en falloit bien que Benoît XIII eût toutes les qualités néceſſaires à un Pape. Il n'avoit ni l'eſprit de diſcernement pour bien

placer ſa confiance, ni la fermeté ſans laquelle on ne peut réuſſir dans les affaires difficiles. Il étoit attaché aux opinions ultramontaines par dévotion : il ne connoiſſoit ni l'importance, ni l'étendue des maux de l'Egliſe. D'un côté, Benoît XIII a autoriſé la bonne doctrine de la maniere la plus nette & la plus préciſe, par le Bref *demiſſas preces*, par la Bulle *pretioſus*, par les XII Articles : de l'autre, il a accrédité la Conſtitution en toutes ſortes d'occaſions, & ſur-tout dans le concile Romain, que ſon amour pour l'antiquité lui avoit fait convoquer. C'eſt dans les Actes de ce Concile que les Jéſuites firent inſérer le mot de Regle de Foi par le Sécrétaire ; & le cardinal de Polignac a donné acte au cardinal de Noailles de cette falſification. Benoît XIII étoit d'accord avec les

Appellans sur la doctrine, comme il paroît clairement par les XII Articles, au lieu qu'il ne leur étoit opposé que sur un fait, savoir, le sens de la Bulle, sur lequel les Appellans ont pour eux tous les Jésuites & les purs Constitutionaires. Les démarches de Benoît XIII en faveur de la Constitution augmentoient la séduction, & furent une nouvelle occasion de persécution en France. Les efforts que l'on fit pour empêcher la publication des XII Articles, prouvent clairement qu'on en vouloit à la doctrine, & auroient dû ouvrir les yeux aux Accommodans, si des intérêts humains n'eussent aveuglé la plûpart d'entr'eux.

ARTICLE CINQUIÉME.

L'Affaire du Formulaire renouvellée.

CONCILE D'EMBRUN.

DIEU permit que l'ancienne affaire du Formulaire fût renouvellée, afin qu'on pût ſentir la liaiſon qu'elle avoit avec celle de la Conſtitution, & qu'il fût clair que la cauſe de MM. de Port-Royal & celle des Appellans n'étoient proprement qu'une ſeule & unique cauſe, mais dans deux états differens. M. de Montpellier ayant eu ordre de faire ſigner le Formulaire, rappella la paix de Clément IX, & l'on traita ſa conduite de déſobéïſſance. Il prouva la réalité de cette paix, & les fondemens inébranlables ſur leſquels elle eſt

appuyée. Ses revenus furent ſaiſis, & la perſécution ouverte à ce ſujet. Une multitude de perſonnes ſe ſont unies à lui à l'égard du Formulaire, comme à l'égard de la Conſtitution, & entr'autres le célébre M. Duguet, qui lui écrivit une lettre admirable. Les violences augmenterent contre les Appellans ; mais Dieu les conſola par des miracles éclatans. Celui de ſainte Marguerite, dont les Conſtitutionaires ne conteſterent que l'application & les conſéquences ; celui de Hollande, où une fille fut guérie en communiant de la main de l'archevêque d'Utrecht, que la cour de Rome regardoit comme excommunié ; ceux de M^r. Rouſſe Appellant, auſquels un grand nombre de curés ont rendu témoignage. Les partiſans de la Conſtitution n'en devinrent que plus furieux. Ils obtin-

rent du Roi un ordre pour tenir un Concile à Embrun contre M. l'évêque de Senez, recommandable par sa science & par sa piété. Douze Evêques ont écrit au Roi pour se plaindre des injustices de cette assemblée ; cinquante des plus célébres Avocats ont démontré les irrégularités du Conciliabule, & l'ont attaqué par le fond & par la forme. Cette consultation est une piéce admirable, & qui a mis dans le dernier degré d'évidence la bonté de la cause de M. de Senez & des Appellans.

On peut dire la même chose de la lettre de M. de Montpellier au Roi. Les Prélats assemblés au Louvre, qui ont écrit contre la consultation, ont bien senti cette impression d'opposition au concile d'Embrun, que causoit dans le public la consultation des Avocats. L'op-

preſſion n'a pas néanmoins ceſſé. La lumiere même que la conſultation a répandue dans le public a été par rapport à pluſieurs perſonnes, une lumiere qui a réjoui leurs yeux pendant quelque tems, mais qui n'eſt pas devenue pour eux une regle de conduite. Ils ont regardé la cauſe des Appellans comme une bonne cauſe, mais comme une cauſe d'autrui, & ils n'ont point ſenti l'intérêt que la Religion leur devoit faire prendre perſonnellement à cette affaire. Près de trois cens Curés du diocèſe de Paris ont écrit à M. le cardinal de Noailles pour lui témoigner la joie qu'ils avoient de ce qu'il s'étoit élevé contre le concile d'Embrun. On a recueilli juſqu'à plus de quatorze cens témoignages contre ce Conciliabule. Ces témoignages étoient non-ſeulement des réclamations contre la

Constitution ; ils l'étoient aussi contre la signature pure & simple du Formulaire, puisque c'étoit un des points sur lesquels on avoit pris prétexte de condamner M. l'évêque de Senez. On sent de quelle force étoit une telle réclamation dans des circonstances où tous les intérêts humains se réunissoient pour en détourner.

ARTICLE SIXIÉME.

Progrès de l'Erreur.

MIRACLES.

LEs écrits les plus solides & les plus lumineux, comme la Consultation, la Lettre M. de Montpellier au Roi, l'Instruction de M. de Senez sur l'Eglise, n'empêcherent pas l'erreur de faire toujours du progrès. Ses partisans songe-

rent à faire tomber le cardinal de Noailles, dont l'on connoissoit ses vûes d'accommodement, & le penchant pour les conciliations, qui se font aux dépens de la sincérité; l'état d'infirmité & d'affoiblissement dans lequel son grand âge l'avoit réduit, comme livré entre les mains de quelques personnes, soit de sa famille, soit de son conseil; & ces personnes l'ont contraint successivement à faire des démarches conformes à ce que la Cour demadoit, mais infiniment opposées à ses vûes, & aux sentimens qu'il n'a pas cessé de témoigner dans les tems mêmes qu'on l'entraînoit comme malgré lui, à des démarches qui les démentoient. C'est ainsi que Dieu permit qu'après être allé volontairement beaucoup plus loin qu'il ne devoit, il a été entraîné contre tous ses prin-

cipes beaucoup plus loin qu'il ne vouloit, & jusqu'à un degré d'affoiblissement, que ni lui, ni les personnes qui le connoissoient, n'auroient jamais crû possible.

Ce cardinal comprenant combien on pourroit abuser de l'état d'infirmité où il étoit, signa une Déclaration par laquelle il voulut prévenir ce qu'il craignoit, & ôter toute autorité aux démarches dans lesquelles il prévoyoit qu'on l'entraîneroit malgré lui. Sa Déclaration fut affichée à Paris en même tems que son Mandement d'acceptation. Il ne l'avoit cependant signé que parce que Benoît XIII s'étoit engagé à publier les XII Articles. Le Pape ne désiroit autre chose; mais la Société trouva le moyen de l'empêcher. Le cardinal de Noailles désavoua ensuite son Mandement de la maniere la plus claire.

La derniere démarche publique qu'on a fait faire à ce Prélat, a été le rétablissement des Jésuites, qui avoient même intéressé le Pape pour cela. L'Ordonnance qui les rétablit contient des choses qui ne sont guères honorables pour eux, & où l'on reconnoît jusqu'à un certain point, le caractere de ce Cardinal, dont on a voulu un peu soutenir le personnage dans ce qu'on lui a fait faire.

S'ils avoient crû que la mort du cardinal de Noailles fût si prochaine, ils auroient mieux aimé attendre encore un peu, que de recevoir de lui des pouvoirs avec une pareille flétrissure. Il mourut en 1729 : on a nommé à sa place M. de Vintimille archevêque d'Aix. Paris qui étoit le centre du bien & de la lumiere, est devenu le théâtre de la plus violente persé-

cution. Preſque tous les bons Miniſtres ont été interdits, & l'on a pris toutes ſortes de moyens pour accréditer la Conſtitution. Le cardinal Fleury a ſubjugué la Sorbonne, en faiſant exclure plus de cent docteurs. Il a mis ſur tous les Siéges de l'Egliſe de France des Sulpiciens, qui n'avoient d'autre mérite que leur zèle pour l'erreur, & la Conſtitution qui l'autoriſe. Il a coupé toutes les ſources du bien, en détruiſant les bons Séminaires, les Communautés où l'on puiſoit de bons principes, & en prenant toutes les précautions poſſibles pour empêcher les Appellans de ſe perpétuer. Il a amorti le zèle du Parlement par les violences qu'il a exercée contre cet auguſte Corps, & l'humiliation où il l'a réduit. Il a fait recevoir la Conſtitution dans tous les Corps, & eſt entré

dans un détail qu'on auroit peine à concevoir.

Au milieu de tous ces maux qui ſemblent être à leur comble, Dieu eſt venu au ſecours de ſes ſerviteurs par des miracles éclatans. Dieu eſt ſorti de ſon ſecret : il a canoniſé l'Appel de la maniere la plus éclatante. Ces miracles, en ſi grand nombre, devroient avertir les hommes d'être attentifs à ce qui ſe paſſe dans l'Egliſe, & de voir s'il n'y auroit pas quelque choſe qui engageât Dieu à ſortir de ſon ſécret. Quand on fait réfléxion que ces miracles ſont dirigés de maniere qu'ils concourent à faire connoître la juſtice de la cauſe des Appellans, peut-on douter que ce ne ſoit des ſecours que Dieu envoie pour éclairer les perſonnes ſimples & pour les préſerver de la ſéduction où les pourroit faire tomber

la vûe de cette grande multitude de Pasteurs, qui concourent à autoriser la Constitution? Ces miracles sont donc un reméde & une consolation dans les maux qui affligent l'Eglise, mais ils sont en même-tems tous une preuve de la grandeur de ces maux. Car Dieu n'emploie pas de tels remédes pour des maux communs & ordinaires. Ils doivent être aussi comme un gage des merveilles que Dieu saura bien opérer, quand ses tems seront venus, pour faire triompher sa Vérité, maintenant tenue dans une si grande oppression.

Ces miracles ont eu le même succès que ceux de Jesus-Christ, qui ont à la vérité consolé & affermi ses vrais disciples; mais qui n'ont fait qu'irriter & endurcir ses ennemis. On en a contesté quel-

ques-uns, on a tâché d'ensevelir dans l'oubli ceux qu'on n'osoit pas contester, & on a toujours continué de tendre au même but, qui est de faire regarder par-tout la Bulle comme une Regle de Foi, & d'anéantir l'Appel. L'obstination étonnante & persévérante avec laquelle on a refusé d'ouvrir les yeux aux plus vives lumieres, & de se rendre aux plus invincibles raisons & aux miracles, a attiré des ténébres pénales sur les Constitutionnaires, qui se sont endurcis de plus en plus, sur-tout en voyant les malheurs arrivés parmi les Appellans, qui ont été eux-mêmes criblés, & sur lesquels Dieu a exercé aussi ses jugemens. Plusieurs ont été entraînés dans un honteux fanatisme : d'autres se sont écartés des bonnes regles, sous prétexte d'un merveilleux,

veilleux, qu'ils attribuoient à Dieu, quoiqu'il eût tous les caracteres d'un surnaturel diabolique. Malgré les divers châtimens que Dieu a exercés sur les restes qu'il s'est reservés, il a continué de répandre ses faveurs sur le gros d'entr'eux, & de leur donner des marques sensibles de sa protection.

Il seroit fort inutile de parler des évenemens dont nous sommes encore témoins, & qui sont rapportés dans les nouvelles Ecclésiastiques.

Il étoit important d'envisager les affaires présentes de l'Eglise, comme nous avons fait, en remontant jusqu'à l'origine; de suivre le progrès des évenemens, d'en examiner la liaison, de remarquer toutes les circonstances décisives, qui jettent de la lumiere sur la situation des choses, & qui mettent en état

d'en porter un jugement. Si on ne jettoit les yeux que sur ce qui se passe maintenant, on seroit tenté de croire que la cause de l'Appel, qui paroît si humiliée dans le sein de l'Eglise, ne sauroit être la cause & de Dieu & de la Vérité. D'une autre part on seroit porté à croire que la cause des Constitutionaires, qui est si fortement appuyée, & qui, si l'on s'en tenoit aux apparences humaines, pourroit se promettre un triomphe certain, est la cause que Dieu protége, à laquelle il s'intéresse, & sur laquelle il répandra ses bénédictions. Cependant en remontant jusqu'à la source, on voit que la doctrine des Jésuites, qui est celle de la Constitution, a une date fixe de sa naissance, & qu'avant cela c'étoit la doctrine contraire, qui étoit généralement enseignée.

Cette nouvelle doctrine n'a paru qu'en tremblant & accompagnée de plusieurs aveux qui faisoient sa condamnation. Elle s'est trouvée trop heureuse d'éviter d'être proscrite, & elle a regardé comme une victoire, qu'on ne la traîtat pas comme une hérésie. Des vûes de politique ont engagé à la tolérer, & ceux qui ne jugeoient des choses que par les vrais principes de la Religion, ont prévu que cette tolérance tendroit à jetter une confusion générale & à détruire & obscurcir les plus importantes vérités. Cela est arrivé comme on l'avoit prévû : la nouveauté a fait des progrès étonnans. Dieu a suscité dès-lors des défenseurs de sa Vérité. On les a persécutés, mais on n'osoit pas attaquer encore ouvertement la doctrine qu'ils défendoient. Enfin on a porté des at-

teintes directes à cette doctrine. Mais Dieu a donné un nouvel éclat à cette doctrine à l'occasion même de cette attaque. S'il a permis qu'elle ait été méconnue ou combattue par un très-grand nombre de Pasteurs ; il a confondu leurs voix, pour ainsi dire, & a disposé les choses de maniere que les démarches qu'on faisoit en faveur de l'erreur, se détruisissent mutuellement.

Quand la séduction est devenue plus dangereuse, & par sa durée, & par le grand nombre de personnes qui succomboient ; il est venu lui-même au secours de sa cause d'une maniere plus sensible, & par les miracles les plus éclatans. Il a mis les personnes les moins intelligentes en état de connoître l'intérêt qu'il y prenoit. Quand on envisage les choses dans ce point de vûe, l'humiliation où est maintenant la cause

de l'Appel ne nous paroît plus une marque qu'elle est mauvaise, mais une épreuve salutaire où Dieu veut faire passer les hommes, afin d'interroger leurs cœurs, pour ainsi dire, & pour qu'ils puissent discerner s'ils tenoient à la vérité pour elle-même, où s'ils n'y tenoient qu'à cause de l'éclat & de l'autorité extérieure dont elle est ordinairement revêtue dans l'Eglise, & qui lui appartient légitimement.

De la multitude de ceux qui autorisent l'erreur, on ne conclura pas qu'elle n'est plus erreur. Elle l'étoit autrefois, & le crédit extérieur qu'elle a acquis depuis, ne l'a pas changée de nature. Mais on en conclura que les malheurs de l'Eglise sont grands; que la séduction est terrible. On remerciera Dieu d'en avoir été préservé, & on deviendra plus ardent à lui deman-

der, des ſecours qui ſoient proportionnés aux circonſtances dans leſquelles on ſe trouvera. On ſe préparera d'avance aux nouvelles épreuves auxquelles on voit que le cours des évenemens nous conduit. Mais dans ces extrémités, on ne perdra pas courage; on appercevra de tous côtés des marques de l'attention de Dieu ſur ſa cauſe, qui échappent à ceux qui n'examinent les choſes que ſuperficiellement: on les regardera comme des gages des merveilles que Dieu ſaura bien opérer pour la faire triompher quand les tems ſeront venus. On conſentira à être humilié avec la vérité; mais on conſervera une vive eſpérance qu'elle triomphera un jour, & que ſon triomphe ſera d'autant plus grand, que ſon humiliation a été plus profonde. Car c'eſt la conduite que Dieu tient

ordinairement, & c'eſt ce qui doit ranimer notre eſpérance, dans des maux qui n'ont pas d'exemple, en nous portant à en conclure que la miſéricorde qui les terminera leur ſera proportionnée, & qu'en meſurant l'étendue des maux de l'Egliſe, on meſure auſſi celle des conſolations qu'elle eſt en droit d'attendre.

ARTICLE SEPTIÉME.

Reſſources qu'on doit enviſager dans les maux dont nous ſommes témoins.

LE grand principe des Conſtitutionaires eſt que le plus grand nombre des Evêques unis au Pape ne peut autoriſer l'erreur. On a réfuté cette prétention par un argument qui mérite de l'attention, & qui nous découvre la reſſource qui

doit nous occuper au milieu des maux dont nous gémiſſons, ſans préjudice des promeſſes que Jeſus-Chriſt a faites à ſon Egliſe. Il doit y avoir des tems de ſéduction où l'erreur fera de tels progrès, que les élus mêmes feroient ſéduits, s'il étoit poſſible. Ces tems ſont prédits par l'Evangile & les écrits des Apôtres. Les Peres de l'Egliſe en ont été très-occupés, & ce ſera cette infidélité où tombera un très-grand nombre de perſonnes dans l'Egliſe compoſée de Gentils, qui donnera lieu à la converſion des Juifs, que Dieu a promiſe, & que ſaint Paul repréſente comme une reſſource & une reſurection pour l'Egliſe. Or une telle ſéduction ne ſauroit arriver ſans que le plus grand nombre des Evêques & le Pape n'autoriſent l'erreur; car les ſimples fidéles ne peuvent être

généralement séduits, à moins que les Prêtres ne soient les Ministres de cette séduction : il ne sauroit arriver qu'un très-grand nombre de Prêtres soient des séducteurs, si les Evêques n'autorisoient du moins la séduction : & si le Pape ne prenoit part du moins à la prévarication, il n'admettroit pas à l'Episcopat tant de personnes corrompues ou affoiblies par l'erreur.

En vain répondroit-on que la séduction prédite & qui doit être si générale, ne consistera que dans la corruption des moeurs. On a prouvé dans des écrits solides, que la séduction prédite par l'Ecriture & prévûe par les Peres, devoit attaquer principalement la Foi. Or plus on étudiera les tems où nous vivons, plus on trouvera surprenans les caracteres de la séduction présente. On se convaincra que nous

avons grand sujet de craindre que nous ne touchions à ces tems, où la même infidélité, qui a été la cause de la réprobation des Juifs, doit faire des progrès étonnans parmi les Gentils. Mais nous nous consolerons aussi en faisant attention à la ressource que Dieu a mise en réserve pour remédier aux malheurs que causera cette infidélité. Cette ressource est la conversion des Juifs, qui, selon saint Grégoire, doit faire la consolation de l'Eglise dans sa vieillesse.

On a montré comment ces grands évenemens peuvent s'accomplir sans préjudice des promesses faites à l'Eglise, & sans que sa visibilité & son indéfectibilité en reçoivent aucune atteinte. Nous avons tout lieu de penser que les épreuves au milieu desquelles nous vivons, nous conduiront enfin à cette grande consolation.

Depuis que les Congrégations *de Auxiliis* ont été terminées de la maniere que nous avons remarqué, l'on a vû s'accréditer parmi les Gentils devenus chrétiens, la même infidélité qui a causé le retranchement des Juifs, & qui consiste à établir sa propre justice. Combien cette infidélité n'a-t-elle pas fait depuis de progrès ? Et quel degré d'autorité ne reçoit-elle pas par la Constitution *Unigenitus*? Selon saint Paul, lorsque les branches étrangeres, à qui il adressoit la parole, tomberont à leur tour dans l'infidélité, les branches naturelles seront entées de nouveau, & cet évenement sera comme une resurrection. Il est donc bien raisonnable de penser que les épreuves dont l'Eglise gémit, seront heureusement terminées par cet évenement, qui tient une place si considérable

dans les prophéties, & il faut remarquer que toutes les fois qu'il y eſt annoncé, on trouve des peintures des épreuves qui y prépareront, qui ne reſſemblent que trop à celles dont nous ſommes les témoins. On y trouve en même-tems des conſolations ſpéciales pour ces mêmes-tems, dont les malheurs ſont dépeints. Pour avoir là-deſſus quelques idées nettes, il eſt néceſſaire de développer ce que nous venons de dire.

Il faut diſtinguer les ſens figurés de l'Ecriture en général, & l'uſage de certaines prophéties pour les tems où nous ſommes. Ces deux objets ſont diſtingués par leur nature. Il eſt vrai que dans les conjonctures préſentes, ils viennent à l'appui l'un de l'autre pour rendre l'Ecriture Sainte ſingulierement intéreſſante pour nous. Auſſi eſt-il

arrivé par une diſpoſition de la Providence tout-à-fait remarquable, qu'en même-tems que les caracteres des épreuves au milieu deſquelles nous vivons, ont tourné l'attention vers le ſecond objet : le premier a été auſſi éclairci & préſenté dans un nouveau jour. Le premier des deux objets dont il s'agit, c'eſt les ſens figurés des Ecritures. Les Peres de l'Egliſe, en ſuivant les ouvertures que les Apôtres leur ont données, ont fait leur occupation la plus ſérieuſe & la plus conſolante de chercher Jeſus-Chriſt caché ſous les voiles de l'Ancien Teſtament. Ils ont été perſuadés que les prophéties qu'il renferme, outre le rapport qu'elles ont aux évenemens temporels, qui intéreſſoient l'ancien peuple, cachent un ſens plus profond, qui regarde le Meſſie & ſon œuvre : que les

facrifices & le culte de l'ancienne loi font des tableaux qui dépeignent les vérités & les myfteres de la Religion chrétienne ; qu'enfin les hiftoires rapportées dans l'Ancien Teftament, & qui nous apprennént ce qui s'eft paffé autrefois, font en même-tems une image prophétique des myfteres & des évenemens qui regardent les chrétiens. Ainfi, felon les Peres, Jefus-Chrift eft prédit ou figuré dans tout l'Ancien Teftament : & quand on dit Jefus-Chrift, c'eft en lui réuniffant fon Eglife & en comprenant fous ce nom le Chrift entier, c'eft-à-dire le chef & les membres.

Le livre des regles pour l'intelligence des Saintes Ecritures eft comme un précis des principes établis par les Peres fur les fens fpirituels. Cet excellent ouvrage & les explications de l'Ancien Teftament

qui ont été faites en suivant les principes qui y sont établis, ont donné un nouveau goût pour les sens figurés de l'Ecriture, ont fait sentir combien ils servent à la piété, combien ils nous donnent lieu d'admirer les œuvres du Seigneur, & d'en pénétrer les rapports, les liaisons, les proportions. Ce premier objet est en lui-même distingué du second, c'est-à-dire, de la consolation spéciale pour les épreuves où nous sommes, qu'on peut chercher dans les Ecritures. En effet quand même nous serions dans des tems très-heureux; ils seroit également vrai que Jesus-Christ & son Eglise sont cachés sous les voiles de l'Ancien Testament, & ce seroit alors les peintures qui marquent la paix & la gloire de l'Eglise, que nous devrions nous appliquer, & non celles qui annoncent ses malheurs.

Nous avons ajouté que ces deux objets venoient à l'appui l'un de l'autre pour rendre l'Ecriture Sainte ſingulierement intéreſſante pour nous. Voici comment : ſi l'on prouve d'ailleurs (car ce n'eſt pas par les principes généraux ſur les ſens figurés de l'Ecriture qu'on peut le prouver) ſi, dis-je, l'on prouve d'ailleurs que les malheurs que nous éprouvons portent les mêmes caracteres que ceux qui ſont prédits, & dont il eſt prédit que la converſion des Juifs ſera le reméde, il s'en ſuivra qu'il y aura beaucoup d'images prophétiques de l'Ancien Teſtament, qui pourront ſervir d'une maniere ſpéciale à notre conſolation. Car la converſion des Juifs & tout ce qui y eſt lié tient une place ſi conſidérable dans l'œuvre de Jeſus-Chriſt, que quand on convient une fois que tout l'Ancien

Teſtament nous parle de l'œuvre de Jeſus-Chriſt, il faut convenir auſſi, qu'il doit y avoir un grand nombre d'endroits deſtinés à la repréſenter par ce côté & ſous cette face. Il y a même plus : tout le corps entier des anciennes Ecritures retentit de ce grand objet. Saint Paul nous autoriſe à avoir cette penſée, lors qu'après nous avoir annoncé que la parole de Dieu a été accomplie par la vocation des Gentils devenus Iſraël ſelon l'eſprit, il fait entendre qu'elle le ſera de nouveau par la converſion des Juifs.

Reduiſons à quelques points capitaux ce qu'il eſt néceſſaire de ſavoir pour entrer plus avant dans les vûes que nous ne faiſons qu'indiquer.

1°. Il faut ſe former une idée juſte de la place que tient dans les deſſeins de Dieu le grand ouvrage

de la conversion des Juifs, de son étendue, de ses caracteres, de ses effets. On sent alors la grandeur du reméde que Dieu tient en réserve pour guérir les maux de son Eglise.

2°. Il faut étudier l'état de l'Eglise, connoître la grandeur & l'étendue des maux dont elle gémit; les racines profondes qu'ils ont jettées, & leur supériorité à tous les remédes ordinaires. L'on se convaincra par cette étude que la grande ressource de la conversion des Juifs a seule une juste proportion avec des maux tels que les nôtres. Ce point mérite d'être approfondi de plus en plus, & l'on y trouvera toujours du progrès à faire.

3°. Il faut examiner comment la grande révolution annoncée par saint Paul & les moyens qui y prépareront, s'accordent avec les pro-

messes, & comment ces choses peuvent s'accomplir sans donner atteinte à l'indéfectibilité & à l'infaillibilité de l'Eglise, & même à l'étendue extérieure de sa Communion.

4°. Il faut suivre avec attention le fil du discours de S. Paul dans les IX. X. & XI. Chapitres de l'Epitre aux Romains; les rapprocher des endroits de l'Ecriture qui y sont rappellés, & comparer tout cela avec les épreuves au milieu desquelles nous vivons. On sera étonné de la lumiere qui résulte de cet examen: l'on sera porté à penser que saint Paul nous donne le dénouement de tout ce qui se passe maintenant, & que ce qui se passe maintenant nous donne à son tour le dénouement de ce que dit S. Paul du sort des Juifs & des Gentils.

On peut réduire à ces quatre

chefs le ſecond objet dont nous avons parlé ; c'eſt-à-dire, les conſolations ſpéciales que l'Ecriture fournit pour les tems où nous ſommes. Quand on aura une fois ſaiſi cet objet dans toute ſon étendue, & ſur-tout quand on le réunira avec le premier objet, c'eſt-à-dire, avec les principes généraux ſur les ſens figurés de l'Ecriture ; on ſera ſurpris des lumieres & des conſolations qu'on appercevra à chaque pas dans la lecture & la méditation des livres ſaints.

On étoit attentif à ces vûes avant la Conſtitution. Le grand Boſſuet, par exemple, dans ſon Diſcours ſur l'Hiſtoire Univerſelle, parle ainſi : Pourrions-nous n'être pas épouvantés de la vengeance qui éclate depuis tant de ſiécles ſi terriblement ſur les Juifs, puiſque ſaint Paul nous avertit de la part de Dieu,

que notre ingratitude nous attirera un semblable traitement? La Constitution & ce qui l'a suivie a de plus en plus tourné l'attention vers cet objet. M. l'évêque de Senez en considerant les maux dont nous sommes témoins, s'exprime ainsi dans sa Lettre sur les erreurs de quelques nouveaux Ecrivains : Après que l'on a vû dans les Saints Peres les diverses peintures qu'ils ont des maux qui précéderont le tems de la conversion des Juifs, on doit s'appliquer à considerer les caracteres de celui où nous vivons. C'est un tems que le Clergé de France appelle *la lie* & la fin des siécles, où la terre mérite d'être frappée d'anathême, parce qu'à peine trouve-t-on de la foi parmi les fidéles, & que la charité est presqu'éteinte dans tous les cœurs : parce qu'aujourd'hui on ne se borne pas simple-

ment à ignorer les regles, mais qu'on en eſt venu juſqu'à les combattre :

Un tems où la colere de Dieu ſe manifeſte par les plus terribles effets, par un débordement d'erreurs de toute eſpéce, par les progrès rapides de la ſéduction, qui gagne de toutes parts ; par une inondation de faux docteurs accrédités & habiles à excuſer les penchans du cœur humain ; par l'extrême rareté de la ſcience du ſalut & d'une foi exempte du mêlange des opinions humaines dans ceux qui ſont chargés d'inſtruire & de conduire le peuple de Dieu ; par le refroidiſſement de la charité dans ceux mêmes que Dieu s'étoit réſervés, & parmi leſquels l'eſprit de contention & de diſpute eſt venu troubler la paix & la concorde :

Un tems où il y a tout à rétablir ;

où l'Eglise déchirée par une guerre intestine, voit attaquer dans son sein, son esprit & ses biens intérieurs, l'amour qui en est l'ame, la grace qui est l'inspiration de l'amour, la sainte administration des Sacremens, &c. où une ignorance déplorable regne en tant de lieux; où l'abus & la profanation des choses saintes sont plus communs que jamais; où les regles de la vocation & des dispositions requises pour le ministere sacré sont violées d'une maniere si effroyable; où la simonie fait de si grands ravages en se dépouillant de ce qu'elle avoit de grossier & de hideux; où le Sanctuaire est en proie aux intrigues, à l'ambition, à la lâche condescendance; où l'autorité des clefs est si souvent employée contre la vérité & l'innocence; où l'esprit de domination veut tout emporter,

réduiſant tous les devoirs à l'obéiſſance aveugle ; où les établiſſemens utiles à la piété & à l'inſtruction, & les aziles de l'innocence & de la pénitence, ou ſont détruits, ou ont dégéneré de leur eſprit primitif, ou ne ſe ſoutiennent qu'en prenant plus ou moins de part à la prévarication générale :

Un tems où tous ces maux vont ſe réunir & ſe concentrer dans une fauſſe doctrine ſur le principe de la vraie juſtice ; où l'on ne fait guères conſiſter la piété que dans des pratiques extérieures ; où l'on attaque par ſyſtême la juſtice de la Foi ; où l'on donne pour déciſions de l'Egliſe des décrets qui flétriſſent les expreſſions qui dans leur ſens naturel ne font qu'exprimer les vérités qui ſont l'ame de la Religion :

Un tems enfin où tous ces maux, toutes ces erreurs, tous ces abus ſont

ſont tellement enracinés & ſi liés les uns aux autres, que la prudence la plus conſommée n'y peut trouver, dit Monſieur Duguet, que des remédes incapables de rétablir l'Egliſe dans ſa premiere ſplendeur.

Au milieu de tant & de ſi grands maux, peut-il y avoir de la témérité à conjecturer qu'un téms qui porte tous ces caracteres, avoiſine celui où le prophéte Elie doit rétablir toutes choſes ? Et ſi Dieu ſeul ſçait juſqu'où doivent aller les malheurs que nous éprouvons, pour être portés à leur comble, on peut du moins, & on doit même eſpérer que de l'extrémité de ces maux, naîtra notre conſolation & la gloire d'Iſraël.

M. Duguet dans un ouvrage publique parle ainſi : Ce que nous ſavons & que nos malheurs ne nous

permettent pas d'ignorer, eſt que non-ſeulement la charité ſe refroidit tous les jours ; mais que la foi devient rare ; qu'on en connoît peu le prix ; qu'on lui ſubſtitue des ſyſtêmes inconnus à nos Peres ; qu'on affoiblit en pluſieurs manieres la reconnoiſſance que nous devons à Jeſus-Chriſt ; que pluſieurs regardent ſa grace comme une dette ; qu'elle ne ſert qu'à annoblir les actions & les rendre dignes d'une récompenſe ſurnaturelle ; au lieu d'une félicité intérieure, mais éternelle qu'elles mériteroient... Chaque jour enfante de nouvelles erreurs qui tendent à nous ſéparer de Jeſus-Chriſt, à ôter à ſa grace ſa liberté & ſon empire, & à établir une juſtice de Philoſophe ou de Juifs. Et ces déclins qui deviennent fort rapides, parce qu'ils trouvent peu d'obſtacles, & qu'on eſt attentif à toute autre choſe

qu'aux remédes dont de tels maux auroient beſoin, ſont craindre que notre tems ne ſoit proche, & nous font eſpérer que celui des Juifs n'eſt pas ſi éloigné. Il avoit dit auparavant que ſi quelque choſe doit nous étonner, c'eſt que la divine miſéricorde n'ait pas encore rétabli Iſraël.

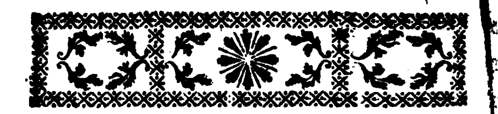
Ce même Théologien, qui connoiſſoit ſi bien la Religion, fait voir comment s'accomplira ce grand évenement, & les rapports qui seront entre la maniere dont l'Egliſe a été fondée, & celle dont elle ſera retablie, & comme à côté du Jugement de miſéricorde, qui ſera prononcé en faveur de l'ancien peuple, marchera le jugement de juſtice, qui ſera exercé ſur les peuples qui étant en poſſeſſion de toutes les richeſſes de Dieu, auront comblé la meſure de leurs iniquités. Il eſt vrai, dit

ce célébre Auteur, que plusieurs branches entées par grace sur l'olivier franc seront rompues. L'Ecriture le dit trop clairement pour en douter, & l'évenement n'a que trop vérifié ce que l'Ecriture avoit prédit, pour pouvoir regarder sa prédiction comme obscure. L'Afrique entiere enlevée à l'Eglise, le schisme des Grecs suivi des Patriarches qui sont de leur communion; l'héréfie des autres Patriarches; la désolation causée par le Mahométisme dans les tristes restes du Christianisme; les ravages des dernieres héréfies, qui ont enlevé tous les royaumes du Nord & des provinces entieres dans l'Allemagne, les Pays-bas & les Suisses, sans parler d'une ancienne playe encore mal fermée dans le cœur de la France. Tous ces maux semblables à une horrible tempête mêlée de grêle &

de foudre, ont abbattu une infinité de branches, & ôté à l'olivier qui subsiste encore après ses pertes, une grande partie de sa beauté & de sa dignité, & si quelque chose doit nous étonner, c'est que la divine miséricorde n'ait pas encore rétabli Israël sur tant de places vacantes.

Tout le septiéme chapitre de la seconde partie de Jesus-Christ crucifié, doit être lûe avec beaucoup d'attention, & renferme de grands trésors de lumiere.





ANALYSE DU CATÉCHISME *HISTORIQUE* ET DOGMATIQUE,

Sur les Contestations qui divisent maintenant l'Eglise.

I.

I. Importance des contestations présentes.

IL est très-important de se mettre au fait des contestations qui agitent maintenant l'Eglise, parce que l'objet de ces contestations est intimement lié avec le fond de la Religion. Ainsi en se méprenant sur l'un, on se méprendroit sur l'autre, & en

demeurant dans l'indifférence à l'égard de ces disputes, on seroit indifférent à l'égard de la Religion. D'ailleurs, les choses sont poussées à une telle extrémité de la part des Pasteurs, qu'il n'y a personne qui puisse se promettre qu'il ne se trouvera pas dans la nécessité de se déclarer.

II. Leur étendue, leur durée. On distingue trois époques.

Les contestations qui agitent l'Eglise, embrassent les points les plus importans du *Dogme*, de la *Morale* & de la *Discipline*. Pour en avoir une idée juste, il faut remonter jusqu'à l'origine des disputes, & en suivre les progrès jusqu'au tems où nous sommes. On peut fixer l'origine de ces disputes au milieu du seiziéme siécle. Ainsi elles durent depuis 200 ans, en les reprenant dès leur commencement. Pour mettre plus d'ordre & de netteté dans les idées, distinguons

trois époques dans ces deux siécles. La premiere, depuis la naissance de ces disputes vers le milieu du seiziéme siécle, jusqu'à la fin des Congrégations *de Auxiliis* en 1606. La deuxiéme, depuis ces Congrégations, jusqu'à la Constitution *Unigenitus* en 1713. Elle renferme toute la grande affaire du Formulaire & les traveaux de MM. de Port-Royal contre les erreurs des Jésuites. Enfin, la troisiéme époque commence à la publication de la Bulle *Unigenitus*, & finit au tems où nous vivons.

II.

III. Comment les Jésuites dès leur naissance s'attacherent à ce qui fait le fond du Pelagianisme.

Luther & Calvin ayant avancé diverses erreurs contre le libre-arbitre & le mérite des bonnes œuvres ; il s'est trouvé des écrivains téméraires qui donnerent dans une extrémité opposée, & adopterent

dès ſentimens tout Pélagiens. Les Jéſuites qui ſe crurent ſpécialement appellés à combattre les Luthériens & les Calviniſtes, ſuivirent l'exemple de ces mauvais Controverſiſtes qui faiſoient revivre le Pélagianiſme. Leur pente pour cette pernicieuſe doctrine commença à éclater en 1547, qui eſt l'année où ſe tint la ſixiéme ceſſion du Concile de Trente. Il n'y avoit que ſept ans que la Société étoit approuvée. Elle n'avoit alors qu'onze ou douze Maiſons. (Dans le cours des neufs années ſuivantes, elle forma douze grandes provinces.) Les Jéſuites Lainés & Salmeron étoient députés au Concile de Trente de la part de leur Société. Ils demanderent que l'on fît un changement au quatriéme Canon, qui aſſure d'une part la vérité du libre-arbitre; mais en établiſſant de l'autre le pouvoir

que Dieu éxerce ſur ce même libre-arbitre. C'eſt ce dernier trait qui leur déplaiſoit. Les Peres du Concile s'écrierent, *Foras Pelagiani* : chaſſez les Pélagiens.

IV.
Décret de la Société ſur la maniere d'enſeigner la Théologie.

Il ne paroît pas que St. Ignace ait eu aucune part à cette entrepriſes de Lainés, qui paſſe pour le chef des Novateurs parmi les Jeſuites. Il ſuccéda dans le Généralat à St. Ignace, qui mourut en 1555. Trois ans après on fit dans une Aſſemblée générale un décret fort remarquable touchant la maniere d'enſeigner la Théologie. En faiſant ſemblant de renouveller le reglement par lequel ſaint Ignace avoit ordonné d'enſeigner la Théologie de ſaint Thomas, on ajoute que ſi l'on compoſoit une Théologie plus accommodée aux tems, *temporibus his accommodatior* ; on la pourroit enſeigner à la place de ſaint Thomas. Cette affaire fut en-

voyée au général Lainés, qui, onze auparavant avoit parlé en Pélagien au Concile de Trente. Par l'évenement on a vû que toute la Société des Jesuites a abandonné l'ancienne doctrine de l'Eglise, pour embrasser la doctrine Pélagienne.

V. Progrès de l'erreur dans la Société. Directoire des études fort remarquable.

Il faut distinguer dans la doctrine des Jesuites touchant la Grace & la Prédestination, le *Pélagianisme* qui en fait le fond, & les subtilités qu'ils y ont jointes. Ces subtilités étoient déja inventées dans le tems que fut dressé le décret dont nous venons de parler. On sentit que la doctrine Pélagienne toute nue, seroit trop odieuse. On inventa donc le systême subtil & artificieux du Congruisme & de la science moyenne. Molina l'enseignoit alors dans ses cahiers de Théologie, de même que plusieurs de ses confreres en 1568. Un Je-

ſuite fut convaincu de dicter à Rome des cahiers où il attaquoit la doctrine de la Prédeſtination gratuite. En 1581, Prudence de Montemajor, Jeſuite, ſoutint tout le nouveau ſyſtême dans des thèſes publiques. A Salamanque, les Dominicains pourſuivirent l'erreur, & la firent condamner par l'Univerſité en 1584. Valentia, autre Jeſuite, enſeigna les mêmes nouveautés en Baviere. L'Eſprit d'erreur prenoit ſenſiblement racine dans la Société, & l'on y ſuivoit dans la pratique l'eſprit du décret de 1558. Le général Aquaviva qui fut en place trente-quatre ans, aſſembla en 1586 ſix Jeſuites de différens royaumes, & les chargea de former un directoire des études, qui peu après fut publié dans toute la Société. On y fait ſemblant de reſpecter l'ancienne doctrine de l'E-

glise ; mais on permet en même-tems de l'abandonner dans ce qui en est le capital. Ce point essentiel débarassé des termes de scolastique employé par le reglement c'est que Dieu détermine les volontés des hommes comme il lui plaît. A l'égard de la Prédestination gratuite, le reglement reconnoît la vraie doctrine, mais il le fait de mauvaise grace, & avec des restrictions affectées. On y remarque un tour embarassé qni montre des gens qui sont forcés de rendre hommage à une doctrine qu'ils n'aiment pas. On y fait entendre que ces dogmes ne servent de rien pour la piété : ce qui est très-faux ; car si l'ancienne doctrine est vraie, c'est en Dieu que nous devons mettre toute notre confiance pour notre salut ; au lieu que si elle n'est pas vraie, c'est en nous-même que nous devons met-

tre notre confiance. Ce directoire d'étude fut le fruit des réflexions de trente années. Le projet d'une nouvelle Théologie, *plus accommodée aux temps*, s'y découvre manifestement. Mais sur quoi roule l'innovation ? On peut dire avec vérité qu'il attaque ce qu'il y a de plus important dans la Religion. Car il ne s'agit de rien moins que de sçavoir qui est ce qui décide en premier des actions des hommes, des mouvemens de leur volonté, de leur conversion, de leur persévérance, de leur salut, &c. Comme les vérités de la Grace sont intimement liées avec la piété, les Jesuites commencerent en même-tems à répandre leur morale corrompue. A l'égard de l'attachement aux prétentions Ultramontaines, ils en ont été pénétrés dès l'origine de leur Société. Pendant

que tout ceci se passoit, Molina enseignoit la Théologie en Portugal, & y développoit son nouveau systême.

III.

L'ordre du temps demande que nous parlions ici des Bulles de Pie V & de Grégoire XIII au sujet de Baïus, & que nous fassions remarquer combien la conduite que l'on a tenue dans cette affaire, étoit propre à obscurcir la bonne doctrine, & à autoriser les erreurs des Jesuites. Michel Baïus (ou de Bai) étoit un docteur de Louvain recommandable par sa science & par sa piété. Il fut Chancelier de l'Université, & Inquisiteur général; il avoit été envoyé au Concile de Trente par ordre du Roi d'Espagne, & par le choix de l'Université. Ce docteur avoit fort étudié les Peres & en particulier St. Au-

VI. Bulle au sujet de Baïus.

guſtin. Il étoit très-oppoſé aux nouveautés qui s'introduiſoient dans la Thélogie, & fit paroître ſon zèle ſur ce point dans tous ſes ouvrages. Il inſiſtoit principalement ſur la dépravation de la nature par le péché; ſur le beſoin que l'homme a par ſa nature de tendre à Dieu ; ſur l'obligation indiſpenſable où il eſt de lui rapporter toutes ſes actions ; ſur la contagion ſecrette de la cupidité, qui corrompt tout ce que l'homme fait par ſes propres forces, avant d'être éclairé de la Foi. Les Jeſuites avoient une oppoſition ſecrette contre ces vérités qui ſont fort liées avec celles de la Grace & de la Prédeſtination. Ils travaillerent à rendre odieux le docteur Baïus qui en faiſoit ſentir la certitude. Ils indiſpoſerent contre lui quelques docteurs de Louvain, qui d'ailleurs étoient très-attachés à la doctrine

de S. Auguſtin ſur la Prédeſtination & la Grace ; mais qui n'aimoient pas que Baïus s'élevât contre les défauts des Scholaſtiques. Enfin ce docteur eut pour ennemis les Cordeliers, & en particulier Hortenſius, confeſſeur du Roi d'Eſpagne, qui élevoit au-delà de toutes les bornes les vertus des Payens : d'ailleurs Baïus avoit combattu un ſentiment pernicieux d'un grand nombre de Cordeliers au ſujet de la confeſſion.

Les Jeſuites profiterent de toutes ces circonſtances pour rendre ſuſpecte la foi d'un docteur, qui étoit plein de zèle contre leurs dangereuſes nouveautés. Par divers ſouterrains ils vinrent à bout de faire dénoncer au Pape Pie V. 76 Propoſitions, dont quelques-unes étoient tirées des ouvrages de Baïus, & ne contenoient que la pure doc-

trine de saint Augustin, telle que la sixiéme : *L'obéissance qu'on rend à la Loi sans la charité, n'est pas véritable*; ou la trente-septiéme : *Tout amour de la créature raisonnable est ou la cupidite vicieuse par laquelle on aime le monde, & que saint Jean defend, ou cette louable charité par laquelle on aime Dieu, & qui est répandue par le Saint-Esprit.* D'autres étoient visiblement mauvaises, & n'étoient soutenues de personne : d'autres étoient captieuses & susceptibles d'un bon & d'un mauvais sens. Il y en avoit même de contradictoires entr'elles. On pressa vivement le Pape de condamner ces Propositions, en lui faisant entendre qu'elles occasionnoient de grandes disputes. Perreli, général des Cordeliers, depuis si fameux sous le nom de Sixte-Quint, s'employa vivement dans cette affaire. Enfin

on obtint du Pape (fort occupé de ses grands projets de guerre contre les Turcs) une Bulle qui, sans parler de Baïus, condamnoit les 76 Propositions, comme étant respectivement, hérétiques, erronées, suspectes, téméraires, mal-sonantes, &c. La Bulle ajoute qu'il y en a plusieurs qu'on peut soutenir, selon qu'on place différemment une virgule. La Bulle dira *qu'on peut les soutenir en rigueur, & dans le sens propre* : ou elle dira *que quoiqu'on les puisse soutenir, le Pape les condamne dans le sens propre.* La premiere maniere est conforme aux premiers exemplaires de la Bulle qui parurent en Flandre. Ceci occasionna la fameuse dispute de la virgule. Cette Bulle est de 1567. Elle ne fut ni publiée, ni affichée à Rome. Les Cordeliers eurent un zèle extrême pour la faire recevoir,

& firent menacer Baïus du dernier supplice, s'il ne se rétractoit. Ce docteur adressa au Pape une humble apologie, & il obtint pour toute réponse qu'il eût à se faire absoudre promptement de l'excommunication qu'il avoit encourue; pour avoir osé demander des éclaircissemens. Baïus reçut l'absolution, sans quoi il auroit été livré au bras séculier. Ceci ne surprend point quand on fait attention au caractere de Pie V, & au genie des Inquisiteurs chargés de cette affaire.

Grégoire XIII, successeur de Pie V, donna une deuxiéme Bulle sur le même sujet, à la sollicitation du Jesuite Tolet, son prédicateur, & depuis cardinal. Celui-ci alla à Louvain en 1580 pour la faire recevoir, & l'on permit ensuite aux docteurs de l'expliquer comme ils pourroient; mais en commençant par la

recevoir, à cause de l'infaillibilité (prétendue) du tribunal d'où elle sortoit. C'est ce que dit aux docteurs Jean Bon-homme. Les Papes ne firent point attention aux nuages que jetteroit sur des vérités très-importantes, une décision si ambigue, & ils furent insensibles à l'abus qu'en feroient les ennemis secrets de la doctrine de l'Eglise, qui se trouvoient dès-lors dans son sein.

Les Bulles de Baïus ne sauroient être regle de Foi par leur nature. D'ailleurs elles manquent de toutes les qualités qui sont nécessaires, même selon les Ultramontains, afin qu'une Bulle soit regardée comme décision du Saint Siége. Elles sont enfin pleines d'abus visibles, & n'ont jamais été reçues canoniquement par les Eglises, & en particulier par l'Eglise Gallicane. Plusieurs Théologiens Ultramontains

les regardent ſeulement comme une regle de police établie pour le bien de paix : ils diſent qu'au lieu de juger par ces Bulles de ce qui eſt bon ou mauvais, il faut au contraire juger par ce qui eſt bon ou mauvais, de ce que ces Bulles auront voulu ou n'auront pas voulu condamner. Cette remarque eſt importante à cauſe des Proteſtans. Il eſt remarquable que Pie V n'a pas laiſſé paroître ſa Bulle de ſon vivant; & l'on aſſûre que des réflexions poſtérieures l'a lui avoient fait condamner aux ténébres : mais les ennemis des vérités qui pouvoient être obſcurcies par cette Bulle, eurent beaucoup de zèle pour la mettre au jour. Les Bulles de Baïus, tout irrégulieres, tout abuſives, tout indéterminées qu'elles ſont, ont été dans leurs mains une déciſion lumineuſe pour juger de la

doctrine. L'Eſprit d'erreur qui s'étoit gliſſé dans l'Egliſe, mettoit ces piéces fameuſes comme en dépôt pour s'en ſervir un jour à ſes deſſeins, & rien en effet n'a plus favoriſé les progrès de la doctrine des Jeſuites.

IV.

VII. Cenſures de Louvain & de Douai contre les Propoſitions des Jéſuites Leſſius & Hamélius.

Leſſius nâquit dans le Brabant. Il entra dans la Société en 1572, & vécut juſqu'en 1623. Il a beaucoup écrit, & paſſe pour un ſaint dans la Société; cependant il a enſeigné des maximes abominables ſur la Morale. Il entra dans le nouveau plan de Théologie, & en pénétra toutes les ſubtilités, étant venu l'enſeigner à Louvain avec ſon confrere Hamélius. La Faculté de Théologie en fut effrayée, & ne négligea rien pour les faire rentrer en eux-mêmes. Voyant ſes ména-

gemens iutiles, elle fit en 1587 une censure raisonnée de propositions tirées de ces deux Jesuites. On y oppose l'ancienne doctrine de l'Eglise aux profanes nouveautés des Jesuites. Cette censure fut addressée aux Evêques des Pays-bas, qui l'adopterent. Les Jesuites ayant fait une apologie de leurs erreurs, les Evêques engagerent les docteurs de Louvain à composer une justification de leur censure. La Faculté de Douai se joignit à celle Louvain, censura les erreurs des Jesuites, & se servit pour cela de la plume du sçavant Estius, son chancelier. Ces censures sont des piéces admirables, où la doctrine de l'Eglise est soutenue avec netteté, avec force & avec beaucoup de dignité. Tout y est appuyé sur l'Ecriture Sainte, & sur les Saints Peres. Les erreurs des Jesuites y sont foudroyées dès leur

naissance.

naissance. C'est un rempart élevé dès l'origine des disputes en faveur de l'ancienne doctrine, pour repousser les attaques de la nouveauté. Les Evêques des Pays-bas se disposoient à tenir des Conciles provinciaux pour confirmer les censures des deux Facultés ; mais Aquaviva général des Jesuites, agit puissamment auprès du pape Sixte-Quint ; & fit usage auprès de lui des prétentions Ultramontaines. Le Pape écrivit à son Nonce d'empêcher les Evêques d'aller plus avant dans cette affaire, ajoutant que le seul Pontife Romain a droit de définir les points controversés. C'est une maxime très-fausse, injurieuse aux Evêques, & démentie par toute l'antiquité, & c'est néanmoins une telle maxime, qui a servi de fondement aux Papes, pour reserver à leur personne le jugement des nou-

veautés dont les Jesuites se déclaroient les partisans. En attendant, le mal croissoit, l'ivraie prenoit racine, le zèle des Docteurs & des Evêques s'amortissoit, la Cour de Rome étendoit ses droits, & se soucioit peu de ceux de la vérité. Une telle conduite n'étoit propre qu'à attirer sur les Papes la colere de Dieu, comme il est arrivé dans la suite.

V.

VIII. Publication du livre de Molina. Soulevement qu'éxcite ce Novateur.

La même année (1588) que Sixte-Quint évoqua à sa personne l'affaire des Jesuites, Lessius & Hamelius, le fameux Louis Molina, qui professoit depuis long-tems la Théologie en Portugal, fit imprimer à Lisbonne son livre *de la Concorde de la Grace & du Libre-arbitre.* Le but de ce Jesuite, dit le sçavant pere Serri[1], Dominicain, a été d'introduire une nouvelle Théologie touchant la Grace divine, &

de resſuſciter le fond du Pelagianiſme. Molina avoue lui-même que ſon ſyſtême eſt nouveau : ce qui ſuffit pour le faire rejetter avec horreur. Son livre contient le Pélagianiſme, remparé de mille ſubtilités, qui ſont de nouvelles erreurs inconnues aux Pélagiens. Les Jeſuites n'ont garde d'avouer qu'ils enſeignent le Pélagianiſme ; ils diſent au contraire qu'ils y ſont fort oppoſés, & c'eſt pour faire prendre le change qu'ils ont inventé tant de ſubtilités que le commun du monde n'entend pas, & qu'ils employent pour faire illuſion à ceux qui n'approfondiſſent pas les choſes. Molina excelle dans ce profond artifice, & c'eſt pour cela qu'il a donné ſon nom au nouveau ſyſtême. Son livre excita de grands troubles, & les Dominicains l'attaquerent avec beaucoup de zèle. Un cé-

lèbre Jesuite Portugais, nommé Henriquez le censura avec autant de force que de lumiere. Le livre de Molina, dit-il, prépare les voies de l'Ante-Christ, par la maniere dont il releve le libre-arbitre contre les mérites de Jesus-Christ, les secours de la Grace & la Prédestination. Tous les savans Théologiens d'Espagne, que le pape Clément VIII avoit chargés d'éxaminer le livre de Molina, jugerent qu'il ressuscitoit toutes les anciennes erreurs des Pélagiens & des demi-Pélagiens. Il y eut quinze censures où la doctrine de Molina fut déclarée hérétique. Elles sont de plusieurs Evêques, de l'Université de Salamanque, & de divers Chapitres. Le Pape craignant les suites de ces troubles, & trompé par les artificieuses instances des Jesuites, imposa silence aux deux

partis, & mit ainsi de niveau les partisans de l'erreur avec ceux qui défendoient la vérité. C'étoit une suite des prétentions de la cour de Rome, qui vouloit être l'unique oracle de l'Église. Les défenses réitérées de traiter ces points controversés eurent de très-malheureux effets. Les Jesuites les observerent mal, ils en prirent occasion de fatiguer leurs adversaires par des chicanes. On s'accoutumoit peu à peu à l'erreur : elle paroissoit insensiblement moins horrible.

En 1605, Pierre Lombard, archevêque d'Armach, présenta un Ecrit très-solide au pape Paul V pour lui faire sentir les inconveniens du silence qui avoit été imposé. La Faculté de Théologie de Douai avoit représenté la même chose, trois ans auparavant, dans

une lettre composée par le ſçavant Eſtius. Le célébre Lanuſa, Dominicain, & depuis évêque d'Albazarin, préſenta à ce ſujet en 1597 à Philippe II, roi d'Eſpagne, une requête admirable. Il y prouve que le ſilence ordonné par les Inquiſiteurs ſur les vérités de la Grace, interdiſoit la plus grande partie de la Théologie. Il fait connoître à fond tout l'artifice des Jeſuites, & rapporte ce que dit un Jeſuite, qu'un jour la Société tenteroit de prévaloir contre l'Egliſe de Dieu, & feroit ſes efforts pour y réuſſir. Il eſt évident qu'on ne devoit avoir aucun égard aux défenſes de la cour de Rome, & qu'il falloit continuer d'enſeigner hautement des vérités qui ſont l'ame du Chriſtianiſme. Les Jeſuites ſeuls gagnoient à ces ſortes de défenſes, & ils avoient fait uſage de leur politi-

que pour les obtenir. La séduction ne se voyant pas assez forte pour se faire recevoir, employa les menaces & les intérêts de la cour de Rome pour fermer la bouche à la vérité, & se procurer le tems de se faire des partisans. Il falloit alors suivre l'erreur dans ses finesses, ne point entrer en négociation avec elle, & ne lui pas céder un pouce de terrein. On devoit tenter tous les moyens pour faire condamner la nouvelle doctrine, & s'estimer heureux de tout sacrifier pour une cause si importante. (Voyez ce qui en est dit dans l'Article du Pélagianisme sur le prix des vérités de la Grace, Abbrégé de l'Histoire Ecclésiastique. Tom. 2.

V I.

IX. Congrégations de *Auxiliis*.

On appelle Congrégations *de Auxiliis*, les assemblées que les Papes firent tenir à Rome pour éxaminer la doctrine de Molina sur la Grace & la Prédestination. (Le mot *Auxilium* signifie *secours* ou *grace.*) Elles commencerent sous Clément VIII, le deux de Janvier 1598. En 1602 le Pape y assista lui-même avec un nombre de Cardinaux, plusieurs Evêques & des Théologiens. On compte 78 Congrégations, qui se tinrent en présence du Pape pendant trois ans. Paul V reprit les Congrégations en 1605., & en tint dix-sept pendant dix-huit mois. Le résultat de toutes les Congrégations, étoit que Molina & ses défenseurs renouvelloient la plûpart des dogmes des Pélagiens. On ne tint tant de

Congrégations, & on ne recommença tant de fois l'examen du livre de Molina, qu'à cause des différentes chicanes que formoient sans cesse les Jesuites, dont le crédit étoit déja énorme. On feroit une histoire considérable des divers stratagêmes que la Société employa pour tromper le Pape & les Consulteurs, & éviter la condamnation. Malgré tous les ressorts de sa politique qu'elle fit jouer, & les lettres de recommandation qu'elle obtint de plusieurs Souverains; le pape Paul V fit dresser une Bulle où l'on trouve en dix articles les dogmes qu'on doit suivre, tous tirés de saint Augustin. On y trouve ensuite 42 Propositions erronées, qui se réduisent à la doctrine de Molina, & à celle que les Jesuites avoient soutenue dans les Congrégations. Cette décision étoit propre

à éclairer les fidéles & à déraciner l'erreur ; mais par un terrible jugement de Dieu, elle ne fut pas publiée. Les injustes prétentions des Papes sur le temporel des Rois en fut cause. Pour entendre ceci, il faut dire un mot du démêlé qu'eut alors la cour de Rome avec la République de Venise.

Le Sénat de Venise avoit fait en 1603 & en 1605 deux décrets, par lesquels il défendoit de fonder de nouveaux Monasteres, sans sa permission, & de laisser par testament des biens au Clergé sans son consentement. Le Sénat fit aussi alors emprisonner un Abbé & un Chanoine coupables de crimes énormes. Le pape Paul V s'imaginant que le Sénat donnoit par ces décrets atteinte à ses droits, menaça de mettre toute la République en interdit, si on ne cassoit les deux

décrets, & si on ne rendoit la liberté aux deux Ecclésiastiques. Le Sénat n'ayant point égard aux menaces injustes du Pape ; celui-ci excommunia le Doge & le Sénat, qui protesterent de nullité, déclarerent leur attachement inviolable à la Foi Catholique & à la Communion du Saint Siége. Le Clergé eut ordre en même-temps de continuer l'Office Divin malgré l'interdit jetté par le Pape. Les Jesuites refuserent d'obéir aux ordres du Sénat & furent chassés des Etats de Venise en 1606. Les Capucins & les Théâtins, qui seuls suivirent l'exemple des Jesuites, eurent le même sort. Cet évenement causa des troubles & des séditions. Quand on eut découvert que c'étoit l'effet des intrigues secretes des Jesuites, le Sénat fit un décret par lequel il déclara que ces Peres ne pourroient jamais être ré-

tablis en aucun lieu de l'Etat. Quand l'affaire entre le Pape & la République fut terminée, par la médiation du Roi de France Henri IV, rien ne fut capable de faire changer le Sénat à l'égard des Jesuites. Paul V touché des pertes que faisoit la Société par une obéïssance à ses ordres, la récompensa aux dépens de la Toute-puissance de Dieu, & des vérités les plus importantes. Pour dédommager les Jesuites de ce qu'ils avoient souffert, en soutenant ses prétentions injustes, il les laissa en paisible possession de disputer à Dieu la portion de son domaine dont il est le plus jaloux (d'exercer sur le cœur des hommes un empire absolu, & de communiquer la vraie piété à qui il lui plaît avec une parfaite indépendance.)

Le fameux pere Cotton Jesuite, confesseur d'Henri IV, engagea le

Cardinal du Perron qui étoit à Rome, à faire sentir au pape qu'il seroit bien dur pour la Société d'être couverte de confusion, à la face de toute l'Eglise, attentive au succès des Congrégations, après avoir tout sacrifié pour les intérêts (prétendus) du Saint Siége: Le pape se rendit aux instances qu'on lui fit de suspendre son jugement, & il déclara qu'il publieroit la décision quand il le jugeroit à propos. L'Inquisition donna en 1611 un décret qui imposoit silence sur ces disputes : & telle fut la conclusion des célébres Congrégations *de Auxiliis*. Que de refléxions se présentent ici sur la conduite du Pape, sur l'état où cette conduite reduisoit l'Eglise, & sur ce qu'elle donnoit à augurer pour l'avenir !

On vit alors ce qu'on n'avoit jamais

vû, l'erreur reconnue pour telle, tolerée & mise de niveau avec la vérité. Rien n'étoit plus propre à attirer la colere de Dieu, dont on sacrifioit la gloire à des vûes humaines, & à des intérêts politiques. La prévarication du Pape dans une occasion si décisive, le silence & la lâcheté de tous ceux qui auroient dû réclamer, furent cause du terrible obscurcissement dont nous voyons maintenant les suites. (Pour bien sentir ceci, il faut méditer ce qui est à la fin de l'Article du Pélagianisme, tom 2. de l'Abbrégé de l'Histoire Ecclésiastique, & avoir une idée du 11 Chapitre de l'Epître de S. Paul aux Romains.) C'est depuis cette prévarication dont nous parlons, qu'on a vû venir de Rome une multitude de décrets favorables à l'erreur, au moins indirectement. Paul V, qui a

fait dans l'Eglise un personnage si remarquable, se nommoit Borghese. Il n'y a point eu de Pape qui ait plus travaillé à agrandir sa famille, & qui ait eu plus de soin d'immortaliser son nom, par les superbes édifices dont il a embelli Rome, & par les palais magnifiques qui sont demeurés à la maison de Borghese, tant à Rome qu'à Frescati. Il étoit naturel qu'étant si jaloux de sa propre gloire, il fût indifférent à celle de Dieu.

X. Deuxiéme époque. Ce qui se passa depuis les Congrégations *de Auxiliis*, jusqu'à la publication du livre que fit Jansénius pour défendre l'acienne doctrine.

VII.

Les Jésuites ayant obtenu la suspension du Jugement qui proscrivoit leurs erreurs, firent éclater leur joie par des réjouissances publiques. Les Dominicains au contraire furent très-affligés de la conduite du Pape, & le presserent très-vivement lui & ses successeurs de publier la Sentence toute dressée. Mais

les Jesuites qui sont au fait du manége de la cour de Rome, firent jouer des ressorts infinis pour éluder toujours cette publication. L'Ordre entier des Dominicains présenta à différens Papes requêtes sur requêtes, & firent appuyer leurs sollicitations par celle du Roi d'Espagne. Les motifs qu'ils alléguoient sont développés avec autant de force que de lumiere dans le Mémoire du Chapitre général des Dominicains, présenté à Paul V en 1612. Tout porte coup dans cet admirable écrit. On y démontre la nécessité de publier la décision, en prouvant 1°. Que le caractere des Novateurs l'exige. 2°. Que l'intérêt essentiel de l'Eglise le demande. 3°. Que le devoir du Souverain Pontife le lui prescrit. On y déclare (par une espéce de prophétie) que si on laissoit obscurcir plus

long-temps les vérités de la Grace, qui sont l'ame de la Religion, on verroit bien-tôt s'introduire une morale adaptée aux efforts du libre-arbitre, & que la méprise sur l'*origine* de la Justice, en produiroit une autre sur la *nature* de la Justice. D'un autre côté les Jésuites ne s'endormoient pas. Ils repandoient, pour intimider les Papes, divers libelles, dans lesquels ils envelop-poient leurs erreurs de mille subtilités, & faisoient entendre que les défenseurs de Molina s'étant fort multipliés, il seroit difficile de mettre à exécution une décision qui les condamneroit, sur-tout étant presque par toute la terre chargés de l'éducation de la jeunesse. Cette crainte portoit les Papes à continuer d'imposer silence aux deux partis, & plusieurs de ceux qui connoissoient la vérité, furent assez

lâches pour la tenir captive. Les Dominicains, comme les autres Religieux, qui devoient au Pape tous leurs privileges, s'étoient accoutumés à en être infiniment dépendans. D'ailleurs le préjugé de l'infaillibilité du Pape étoit fort répandu, & c'est ce qui fit qu'on ne songea point à porter alors (comme on l'auroit dû) cette grande affaire au souverain Tribunal de l'Eglise Universelle, par un appel canonique. Insensiblement les Dominicains perdirent de vûe, non les vérités en elles-mêmes; mais leur prix & leur importance. Ils s'accoutumerent à n'en point parler aux fidéles, & à ne point montrer la liaison intime de ces vérités, avec la vraie piété. Ils obscurcirent même ces vérités par des expressions favorables à l'erreur. (Voyez les premieres Lettres Provinciales.)

Dieu donna à des défenseurs de la vérité qu'il suscita trente ans après, c'est-à-dire à MM. de Port-Royal, tout ce qui manquoit à ces Dominicains. En nommant ici MM. de Port-Royal, je n'en sépare aucun de ceux qui dans les différens lieux & les différens ordres, ont défendue la cause de la vérité avec le même zèle, le même courage & la même sincérité. Ainsi il faut renfermer sous ce terme plusieurs sçavans Dominicains, plusieurs membres des autres ordres Religieux & séculiers. Ces hommes admirables sentirent toute l'importance des vérités qu'ils avoient le bonheur de connoître. Rien ne fut capable d'en diminuer le prix à leurs yeux. Ils eurent aussi la confiance qu'ils triompheroient un jour, confiance qui sied si bien à ceux qui défendent des vérités importantes au milieu

de l'Eglise, qui eſt le royaume de la vérité. Les docteurs de Louvain qui s'étoient élevés des premiers contre les nouveautés des Jeſuites, continuerent d'enſeigner l'ancienne doctrine dans toute ſa pureté. Auſſi Dieu lia-t-il leur cauſe à celle des nouveaux défenſeurs qu'il ſuſcita à ſa vérité.

VIII.

XI. Travaux de MM. de Port-Roïal.

Le nom de Port-Royal vient d'une ancienne Abbaye de l'Ordre de Cîteaux, à ſix lieux de Paris. La Mere Angélique Arnaud a été comme la ſource de tout le bien qui s'eſt fait dans cette Maiſon. La même année que furent terminées les Congrégations *de Auxiliis*, elle conçut, quoique très-jeune, le deſſein de réformer ſon Abbaye: Elle fut connue particulierement de St. François de Sales & de Madame

de Chantal. Elle vit dans sa Maison cinq de ses sœurs & six de ses niéces, filles de M. Arnauld d'Andilli, & même sa propre me e. Elle fut employée avec succès à la réforme de plusieurs Abbayes, & obtint du Roi que celle du Port-Royal fût élective. Elle fut liée avec le célé-b e Abbé de St. Cyran, qui étoit recommandable par sa piété, son zèle, ses lumieres, & son amour pour l'Eglise. Il se chargea de la conduite des Religieuses de Port-Royal en 1636. L'année suivante M. le Maître quitta le monde à l'âge de 28 ou 29 ans, & remit le brevet de Conseiller d'Etat, que lui avoient fait donner ses rares talens dans le Barreau. Son éxemple fut suivi de plusieurs personnes, & on vit un nombre de pieux Solitaires retracer dans l'Eglise les merveilles des beaux siécles du Christianisme.

L'envie du démon traversa ces heureux commencemens, & ces saints pénitens se virent enlever Monsieur de St. Cyran, qui fut mis en prison au château de Vincennes en 1638. Ce fut à l'occasion du mariage de Gaston duc d'Orléans. D'ailleurs le cardinal de Richelieu regardoit comme dangereux un homme qui opéroit des conversions si éclatantes. Pendant la prison de M. de St. Cyran, M. Arnauld fut touché de Dieu, & se mit sous la conduite de cet illustre captif. On voit dans ses premieres lettres avec quelle plénitude de cœur il se donna à Dieu. Son frere aîné M. d'Andilli se réunit aux Solitaires de Port-Royal, pour se consacrer à la pénitence. MM. de Port-Royal enrichirent l'Eglise dès leurs commencemens par plusieurs ouvrages solides, qui recueilloient l'es-

prit & les ſentimens des Saints Peres, & qui faiſoient connoître les pures maximes du Chriſtianiſme. Ils ſe trouverent auſſi engagés à défendre la toute-puiſſance de la Grace dont ils avoient reſſenti les effets, & les maximes ſalutaires de la Pénitence par la pratique deſquelles ils s'étoient ſanctifiés. La Providence les engagea dans la ſuite ſucceſſivement à combattre toute erreur, à établir toute vérité, & à réunir à eux peu à peu tous ceux qui avoient un amour éclairé pour l'Egliſe. C'eſt ainſi que ſe forma une eſpéce de corps, qui n'avoit d'autres liens que ceux de la charité & de l'amour de la vérité, & qu'on déſignoit par le nom de Port-Royal, à cauſe des liaiſons que Dieu avoit formées entre ces grands hommes & ce ſaint Monaſtere.

IX.

XII. Idée juste de MM. de Port-Roïal. Publication de l'Augustinus de Jansénius. Attaques livrées à ce livre par les Jésuites.

MM. de Port-Royal ont recueilli & adopté tout le bien qui étoit dans l'Eglise. Rien ne leur a échappé : vérités spéculatives, morale, discipline ; ils en ont fait comme un tout lié & soutenu, à l'exemple des Peres de l'Eglise, & lui ont ainsi donné un nouvel éclat. Par-là ils ont été très-propres à remplir leur destination. Car on voit clairement par la suite des évenemens, que Dieu vouloit les opposer aux Jésuites, qui avoient rassemblé de leur côté toutes les fausses opinions, & toutes les pratiques dangereuses qui s'étoient glissées en différens temps dans l'Eglise pour en faire un corps de Religion. Les attaques que la Société livra au livre de Jansénius, dont nous allons parler, donnerent occasion à M. Arnauld

Arnauld de défendre en 1644 la doctrine de S. Auguſtin ſur la Grace, doctrine que les Dominicains avoient ſoutenue dans les Congrégations *de Auxiliis*; que les docteurs de Louvain avoient conſervée comme un précieux héritage, & que Janſénius, éleve de cette célébre école, avoit miſe dans un nouveau jour, par ſon livre qu'il avoit compoſé de concert avec M. l'Abbé de St. Cyran. Il fut fait évêque d'Ipres en 1636, & mourut deux ans après de la peſte, en viſitant ſes diocesains affligés de ce fléau. Il joignoit à une profonde connoiſſance de la Religion, une piété éminente, & un grand amour pour l'Egliſe. On a de lui pluſieurs ouvrages généralement eſtimés. Son Auguſtinus eſt le fruit d'un long travail, & ne fut imprimé qu'après ſa mort. Il poſſédoit parfaitement

Saint Augustin, qu'il avoit étudié toute sa vie. Il joignit à un excellent esprit, un travail infatigable, & attira la benédiction de Dieu sur son travail par des prieres ferventes. Son ouvrage n'est presque qu'un tissu des textes de Saint Augustin, qu'il a mis dans un ordre qui fait voir combien les principes de ce Pere son liés & suivis. Ce sont ces principes qu'il opposa aux nouveautés des Molinistes. Aussi a-t-il intitulé son livre : *l'Augustin ou la doctrine que St. Augustin a soutenue contre les Pélagiens, touchant le premier état de santé où a été la nature humaine, sa maladie & sa guérison.* Il s'est attaché à faire sentir d'après Saint Augustin, la profondeur de la plaie que l'homme a reçue par le péché, & l'impuissance où il est de guérir par ses propres forces ; la puissance de la grace de Jesus-Christ, qui est

le remède que Dieu lui a préparé, & la maniere dont elle guérit la volonté, en lui inspirant un saint amour & un saint plaisir, qui surmontent le penchant qui l'entraîne vers la créature, & lui font trouver son bonheur à s'attacher à Dieu. Il montre que ces vérités sont l'ame de la Religion & le fondement de la piété. Les Jésuites sçachant qu'on imprimoit cet ouvrage où leurs erreurs étoient foudroyées, s'intriguerent pour l'empêcher de paroître & mirent en mouvement la cour de Rome, faisant valoir la défense qui avoit été faite d'écrire sur ces matieres. Cependant le livre parut à Louvain, ensuite à Paris, muni de l'approbation de tout ce qu'il y avoit de plus éclairé en Flandre & en France. Les approbations forment un livre entier. Les Jésuites l'attaquerent par plusieurs

écrits ; mais ils furent réfutés par les docteurs de Louvain. Ils obtinrent en 1641 un décret de l'Inquisition de Rome, qui défendoit la lecture de l'Augustin de Jansénius, & des écrits faits pour & contre. L'Université de Louvain, ayant refusé de recevoir ce décret, le pape Urbain VIII en fut irrité ; & donna l'année suivante une Constitution, où il renouvelloit les Bulles contre Baïus, & disoit que le livre de Jansénius renfermoit des Propositions déja condamnées. L'Université de Louvain envoya des députés à Rome, pour détromper le Pape. Mais pendant qu'ils y étoient, Urbain VIII mourut, & eut pour successeur Innocent X. Les Jesuites firent en même-temps jouer divers ressorts en France pour rendre odieux le livre de Jansénius. Ils engagerent ceux qui leur étoient

dévoués, à s'élever contre cet ouvrage : & c'eſt ce qui porta M. Arnauld à en faire l'apologie dans deux célébres écrits, où il développe avec dignité les vérités de la Grace, & en fait conoître l'importance & l'étendue.

X.

XIII. Formulaire. Profond Artifice des Jéſuites dans cette malheureuſe affaire.

En 1649, le docteur Cornet ex-Jeſuite (alors Syndic) préſenta en Sorbonne cinq Propoſitions ſur leſquelles il demandoit que la Faculté dît ſon avis, ajoutant qu'elles n'étoient d'aucun Auteur. Comme il avoit concerté ce deſſein avec les Jeſuites, il eut l'adreſſe de faire examiner ces Propoſitions par des docteurs favorables au Moliniſme. Ils firent une cenſure ; mais ils n'oſerent la publier, parce que ſoixante docteurs porterent l'affaire au Parlement, diſant qu'il étoit contre l'ordre de cenſurer des Pro-

positions, qui n'étoient prises dans aucun Auteur. Le sens que présentent ces cinq Propositions est opposé à la doctrine de l'Eglise, & consiste dans de fausses conséquences des vérités de la Grace. Mais les Jesuites, par un artifice diabolique, faisoient entendre le contraire au Pape & aux Evêques qui avoient confiance en eux. Leur dessein dans cette profonde intrigue étoit de faire diversion, & de rendre suspects tous ceux qu'ils regardoient comme les plus opposés à leurs erreurs. Ils vinrent à bout par toutes sortes de moyens de faire écrire à Rome un nombre d'Evêques pour demander la condamnation des cinq Propositions. Enfin Innocent X les condamna, en déclarant qu'il ne prétendoit donner aucune atteinte à la doctrine de Saint Augustin, qui est celle de l'Eglise. Les Jesuites

firent adroitement insérer dans la Bulle, que les Propositions étoient condamnées *dans le sens de Jansénius*. Quel étoit ce sens de Jansénius, c'est ce qu'ils s'avoient gardé d'expliquer. Il leur falloit bien du temps avant de pouvoir là-dessus parler plus clairement. M. Pascal a entrevu leurs desseins plus de soixante ans avant la Bulle *Unigenitus*, qui devoit être l'exécution (de ces desseins.) Voyez la dix-septiéme lettre Provinciale. Alexandre VII qui succéda à Innocent X, vivement sollicité par les Jesuites, confirma en 1656 la Bulle de son prédécesseur, & y ajouta que les cinq Propositions étoient dans Jansénius, & avoient été condamnées dans le sens de cet Auteur. Le Roi alla en personne au Parlement pour faire enregistrer cette Bulle, qui fut bien-tôt suivie du Formulaire

du même Pape Alexandre VII. Nous ne parlerons point ici de toutes les violences qui furent employées pour établir ce Formulaire. MM. de Port-Royal prirent un parti qui allioit ce qu'ils devoient à la Vérité, avec le respect qu'ils devoient aux Pasteurs. Ils offrirent de condamner les cinq Propositions, en quelque lieu qu'elles se trouvassent, & sur le fait ils promirent de garder le silence. Ils ne refuserent pas même de signer le Formulaire, pourvû qu'on leur permît de distinguer la condamnation des Propositions, d'avec l'attribution de ces Propositions à Jansénius. C'est ce qu'on appelle signer avec distinction. C'est ce qu'offrit de faire M. Arnauld, c'est ce que firent les Religieuses de Port-Royal & les quatre Evêques, qui étoient l'élite du Clergé

de France (d'Aleth, de Beauvais, d'Angers, de Pamiers.) Comme la ſignature avec diſtinction privoit les Jeſuites du fruit de leurs intrigues, ils n'avoient garde d'en être contens : auſſi remuerent-ils toutes les Puiſſances pour perſécuter ceux qui diſtinguoient le fait d'avec le droit. Il n'y eut point de violences qu'on n'exerçât contre le ſaint Monaſtere de Port-Royal, & contre les Théologiens qui dévoiloient les deſſeins des Jeſuites, & qui combattoient leurs erreurs. L'énorme crédit de ces Peres, joint à leur artificieuſe politique, faiſoit tout plier.

La ſignature du Formulaire étoit appuyée ſur trois principes ; les uns prétendoient que l'on étoit obligé de croire le fait de Foi divine ; les autres de Foi humaine ; les troiſiémes ſoutenoient qu'il étoit permis de ſigner purement & ſimplement

le Formulaire sans croire le fait. Ces différens principes s'entre-détruisent. Les Jesuites faisoient semblant de se soucier peu des principes sur lesquels on signoit, comptant bien de détruire en temps & lieux ceux qui n'étoient pas conformes à leurs idées. Rien n'est plus important que de bien concevoir l'usage que les Jesuites vouloient faire de la signature du Formulaire. Leur but étoit de faire retomber dans la suite sur la Grace efficace par elle-même, la condamnation des cinq Propositions, & en attendant, rendre odieux ceux qui attaquoient leurs erreurs. (Voyez la dix-septiéme lettre Provinciale.) Ils les décrioient en même-temps par les calomnies les plus atroces & les plus incroyables ; par éxemple le livre du Jesuite Brisacier, la fable de Bourg-fontaine, &c. le

confesseur du Roi appuyant ces infâmes calomnies, obtenoit aisément des ordres. On chassa dehors de Port-Royal les pieux Solitaires qui s'y étoient retirés, & on renvoya des jeunes gens qu'on y élevoit dans la crainte de Dieu, & pour l'usage desquels ont été faits plusieurs livres de belles-lettres, qui sont excellens en leur genre, & en même-temps se ressentent de la piété de ceux qui y ont travaillé. Il paroissoit même qu'on vouloit détruire le Monastere; mais la protection visible que Dieu accorda à Port-Royal par les miracles qu'il y opéra, arrêta pour un temps la persécution : le plus éclatant fut celui qui s'opéra en 1656 sur Mademoiselle Perrier. En 1661 on chassa toutes les Novices, & on renvoya toutes les Pensionnaires de Port-Royal de Paris & des-Champs. On

se servit ensuite du Formulaire pour disperser les Religieuses qui avoient refusé d'atester par serment un fait qu'elles ignoroient. M. Arnauld eut part à cette persécution : il avoit été exclus de Sorbonne en 1656 par le procédé le plus irrégulier. Il faudroit un livre entier pour faire connoître toute l'injustice de cette affaire. (Voyez le livre intitulé, *Causa Arnaldina*, & les deux premieres Lettres Provinciales). A force d'intrigues &de menaces de la Cour, où les Jesuites étoient tout-puissans, on dressa une censure de deux Propositions de M. Arnauld. L'injustice étoit si criante que soixante-onze docteurs les plus éclairés, aimerent mieux se laisser exclure de Sorbonne avec M. Arnauld, que de souscrire à un jugement aussi inique. Pour perpétuer l'injustice, les Jesuites vinrent à

bout de faire établir un reglement qui obligeoit tous les Bacheliers qui seroient reçus à l'avenir, de signer la censure. La Sorbonne étant privée de ses meilleurs sujets, il n'est pas étonnant qu'on ait réussi à lui imposer le joug. Les Jesuites remuoient aussi les Evêques comme ils vouloient, & disposoient à leur gré des assemblées du Clergé. Celle où l'on devoit le plus sévir contre les prétendus Jansénistes, fut dissipée par un placard affiché, où l'on révéloit sous des mots latins, les plus honnêtes qu'il étoit possible, une partie de débauche sans exemple, dont étoient la plûpart des Prélats de l'assemblée. Les Evêques moins libertins avoient des intérêts de famille à ménager, & trouvoient plus aisé de croire tout ce que disoient les Jesuites, que d'approfondir les choses & d'étudier un

gros livre, dont la doctrine est très-relevée & très-profonde.

XIV. Paix de Clément IX.

En 1664 on dispersa une partie des Religieuses de Port-Royal : après qu'on eut employé toutes sortes de violences pour abattre les plus foibles, on les mit au Monastere de Paris avec quelques Religieuses étrangeres, & on enferma à Port-Royal-des-Champs, toutes celles qui avoient résisté à la persécution, & qui étoient le très-grand nombre.

Les quatre plus illustres Evêques de France, ne voulurent faire signer le Formulaire, qu'en exprimant clairement & sans équivoque, la distinction du fait & du droit. Cette démarche toute mesurée qu'elle étoit, irrita les Jesuites, qui firent entendre à Alexandre VII que ces Prélats méprisoient sa Bulle. Le Pape nomma des Commissaires pour faire le pro-

cès à ces quatre illuſtres Evêques. Mais outre que cette commiſſion étoit contraire aux libertés de l'Egliſe Gallicane, les Evêques nommés n'oſerent s'en charger. Ce fut alors que M. de Saci fut mis à la Baſtille, qu'il ſanctifia par ſa traduction de la Bible, qu'il finit précisément le jour de ſa délivrance, & qui fut l'effet de la paix rendue à l'Egliſe ſous Clément IX, ſucceſſeur d'Alexandre VII. La commiſſion pour faire le procès à quatre Evêques, dont la ſainteté étoit généralement reconnue, avoit indigné tout le monde, & en particulier les Evêques qui avoient des mœurs & des lumieres. Dix-neuf d'entr'eux écrivirent au Pape & au Roi pour prendre la défenſe de leurs illuſtres collègues. La vérité ſe fit enfin jour auprès du Thrône, & le Roi à qui on trouva moyen de

faire connoître l'état des choses ; fit agir auprès du Pape, en exigeant que la négociation fût tenue très-sécrette à l'égard des Jésuites. Le Pape approuva la distinction du fait & du droit, & déclara être content des quatre Evêques. Le Roi concourut à cette paix, & fit graver une médaille pour en perpétuer la mémoire. Les Jesuites jetterent alors les hauts cris, & le pere Annat reprocha au Nonce, *que par la foiblesse d'un quart-d'heure, il avoit ruiné l'ouvrage de vingt années.* Cette ouvrage de vingt années, c'étoit leurs vûes secrettes & leurs projets cachés, dont nous avons parlé. M. de Péréfixe archevêque de Paris, ne put refuser de suivre l'éxemple du Pape. Il ne demanda plus aux Religieuses de Port-Royal que ce que Clément IX avoit exigé des quatre Evêques, c'est-à-dire, la signature

avec diſtinction, qu'elles avoient offert de donner dès les commencemens. En cela il montra avec quelle injuſtice il les avoit traitées pendant pluſieurs années ; mais ce Prélat ſuivoit en tout les impreſſions de la Cour. On ſépara pour toujours les deux Maiſons de Port-Royal, & on en fit deux Abbayes. Tout fut plein d'injuſtice & d'irrégularité dans cette affaire. M. Arnauld fut préſenté au Roi, qui lui témoigna beaucoup d'eſtime & de bonté. Toute la Cour voulut voir cet homme ſi célèbre par ſes ouvrages, & l'on laiſſa paroître librement au-dehors les ſentimens d'eſtime que toutes les perſonnes d'eſprit & équitables avoient conçus pour MM. de Port-Royal. Le Nonce lui dit qu'il avoit une plume d'or, l'exhorta de la part du Pape à conſacrer déſormais ſes travaux

à défendre la Religion Catholique contre les hérétiques. C'est ce qu'il exécuta en effet par le livre de la Perpétuité de la Foi, qu'il composa de concert avec M. Nicole. Ce livre fut aprouvé par 27 Archevêques ou Evêques, dont la plûpart témoignent la haute estime qu'ils ont pour les Auteurs de cet ouvrage. Il avoit déja produit la conversion de M. de Turenne à qui il avoit été communiqué en manuscrit.

La paix de Clément IX justifia pleinement la conduite de MM. de Port-Royal, puisque sans y avoir rien changé, les deux Puissances déclarerent qu'elles étoient contentes d'eux. Ainsi tout ce qu'on avoit fait contre eux & contre les Religieuses, portoit un caractere visible d'injustice & de passion. Cette paix fit voir aussi la fausseté des accusations qu'on répandoit contre

eux, d'être attachés aux erreurs des cinq Propositions & de ne former des difficultés touchant le fait de Jansénius, que pour éviter sous ce prétexte de condamner ses erreurs. Au reste, le bien que fit la paix de Clément IX fut très-borné & eut peu de suite, parce qu'elle n'alla pas à la racine des maux, qui étoit la doctrine des Jesuites. Ces Peres eurent toujours un crédit qui les mit en état de tout entreprendre pour soutenir leur doctrine, & pour opprimer ceux qui les combattoient. Ils se consolerent en cherchant d'autres prétextes de les accabler, les moyens de faire revivre les mêmes, quand les tems seroient plus favorables. Au bout de quelques années, ils travaillerent à rendre leurs adversaires odieux au Roi, en lui faisant d'eux la peinture la plus affreuse. Peu à peu les

choſes retomberent dans la premiere confuſion, ſi conforme aux deſſeins des Jeſuites. On fit ſortir en 1679 de Port-Royal-des-Champs les Penſionnaires & les Novices. On rendit ſuſpectes au Roi les démarches les plus innocentes de M. Arnauld, & il fut obligé de ſe retirer alors dans un pays étranger, pour y conſacrer tout ſon temps à la priere, & à la défenſe de la vérité. Il mourut à Bruxelles en 1694. Le cardinal Caſanate dit en plein Conſiſtoire, *qu'on canoniſoit des Saints qui n'avoient pas rendu tant de ſervices à l'Egliſe ; ni vécu dans une plus grande innocence de mœurs que Mr. Arnauld.*

X I.

XV. Erreurs des Jéſuites ſur la Morale.

MM. de Port-Royal n'ont pas ſeulement défendu contre les Jéſuites les vérités de la Grace, ils

ont aussi soutenu contre eux la Morale, c'est-à-dire, la regle de nos mœurs. Car les Jesuites par la corruption de leurs maximes ont causé un renversement général dans les devoirs de l'homme. Ils ont pris le change, 1°. Sur la nature de la véritable justice, ou de la piété qui doit animer nos actions. 2°. Sur la regle de nos devoirs en général. 3°. Sur les regles de chaque devoir en particulier, par rapport à Dieu & par rapport au prochain. Sur tous ces points les Jesuites sont tombés dans des erreurs très pernicieuses, & ils y ont été conduits par leurs principes sur la Grace. Ils avoient pris le change touchant l'origine de la justice, & la source d'où les hommes doivent l'attendre. Cette premiere erreur est liée avec une autre, qui consiste à ne pas connoître ce que c'est que la justice, à prendre

pour vraie piété ce qui n'en est que l'ombre. Ils ont substitué une justice extérieure à celle qui est intérieure, & qui consiste dans l'amour de la Loi de Dieu. L'erreur sur ce point attaque ce qui fait l'ame de la Religion, & anéantit le fruit de l'Incarnation, qui est de former à Dieu des adorateurs en esprit & en vérité. La distinction des deux états naturel & surnaturel, a fait aussi une plaie mortelle à la Morale chrétienne. A l'égard de la regle de nos desirs, on avoit toujours crû que la Loi de Dieu qui prescrit à l'homme des devoirs qui sont fondés sur la nature même, étoit la regle qu'il étoit toujours obligé de suivre dans ses actions. Les Jesuites ont prétendu au contraire, que la Loi de Dieu considerée en elle-même n'est pas la regle de nos devoirs, mais la Loi de Dieu telle qu'elle est connue à

l'homme. Leur doctrine sur ce point fait horreur. Selon eux, ce n'est pas la Loi de Dieu, ce n'est pas la vérité qui est notre regle immédiate, & sur laquelle nous serons jugés : mais c'est ce qu'ils appellent *dictamentum conscientiæ*, c'est-à-dire ce que nous dicte notre conscience, & que l'homme se figure être la Loi de Dieu, ses propres idées, ses préventions. Selon que ces idées changent, les devoirs changent aussi. Cette erreur capitale renverse toute la morale de fond en comble, & a des suites d'une prodigieuse étendue. C'est de cette source empoisonnée que découle la doctrine abominable du péché matériel, du péché philosophique, & de la probalité.

XVI. Travaux de MM. de Port-Royal contre la Morale corrompue des Jésuites.

Dès que MM. de Port-Royal ont paru dans l'Eglise, ils ont commencé à combattre la morale des

Jesuites d'une maniere indirecte. Ils ont répandu dans tous les livres de piété, dont ils ont enrichi la France des maximes directement opposées à celles de ces Peres. Cela n'est pas étonnant, puisqu'ils avoient des principes sur la Grace tout différens de ceux des Jesuites, & qu'ils avoient d'ailleurs puisé une morale pure dans les sources de l'Ecriture & de la Tradition, & non dans les eaux sales & bourbeuses des Casuistes modernes. Persuadés que la justice de l'homme est l'ouvrage de la Toute-puissance de Dieu, ils l'a mesuroient non sur ce que l'homme se sentoit de forces ; mais sur ce que Dieu pourroit faire en lui. Les Jesuites se sont apperçu de cette attaque indirecte livrée à leur morale. De-là vient leur acharnement à décrier les livres de piété de Port-Royal, qui ne déplaisent qu'à

qu'à ces Peres, tandis qu'ils faisoient l'objet de l'admiration de tout le monde, & qu'ils produisoient les fruits solides d'une vraie piété dans ceux qui s'en nourrissoient. MM. de Port-Royal ont attaqué aussi la morale des Jesuites d'une maniere directe. Ce fut sur-tout en 1656 par la publication des Lettres Provinciales. M. Pascal qui a caché son nom sous celui de Montalte, en est l'auteur. Après avoir défendu dans les trois premieres, la cause de M. Arnauld, il introduit un Jesuite qui lui expose les sentimens de la Société, en citant exactement leurs Auteurs. Dans le cours de ces conversations, où il y a une finesse & un art inimitable, il fait sentir les prodigieux égaremens des Jesuites sur tous les points de la morale. Au défaut de raisons ils opposerent à ces lettres une fou-

le d'injures & de calomnies, auxquelles M. Pascal répondit par d'autres lettres. Cet ouvrage fut l'admiration de toute l'Europe, & a été traduit dans toutes les langues qui y sont en usage. M. Nicole sous le nom de Vendrock en a fait une traduction latine avec d'excellentes notes, où il examine à fond les points traités dans les Provinciales. Les Jesuites prirent hautement la défense de leurs Casuistes par la plume de leur Pere Pirot.

L'Apologie des Casuistes, qui parut en 1657 excita le zèle des Curés de Paris, de Rouen, & de plusieurs autres diocèses. Ceux de Paris publierent à cette occasion des écrits excellens, où ils firent sentir la grandeur de la plaie que la morale des Jesuites faisoit à l'Eglise. Les Grands-vicaires de Paris & la Sorbone condamnerent l'Apologie

des Casuistes, de même qu'un grand nombre d'Evêques. On a recueilli ces Casuistes au nombre de vingt-un. Enfin le pape Alexandre VII donna un décret contre cette Apologie des Casuistes en 1659. C'est ainsi que se termina cette affaire, dans laquelle entrerent les Evêques, les Curés, & le Pape même; mais après que la lumiere & le zèle de MM. de Port-Royal les eut rendu attentifs à l'erreur.

XII.

Les erreurs des Jesuites sur la Morale ont produit leurs horribles relâchemens dans la discipline de la Pénitence. Ils conviennent bien en général que quand on reçoit l'absolution, sans les dispositions nécessaires, elle ne sert qu'à notre condamnation; mais ils prétendent

XVII. Erreurs des Jésuites sur l'administration de la Pénitence. MM. de Port-Roïal les combattent par leurs exemples & par leurs écrits.

que ces diſpoſitions ſe trouvent dans la plûpart de ceux qui ſe confeſſent ; parce qu'ils ne connoiſſent ni ces diſpoſitions, ni la foibleſſe de l'homme. Ils croyent que l'homme a toujours un pouvoir d'équilibre pour former en lui-même tout ce que Dieu lui commande. D'ailleurs ils réduiſent les diſpoſitions que Dieu exige, à quelques pratiques extérieures, à quelques penſées de l'eſprit, & à quelques actes ſuperficiels de la volonté. Ils ſe mettent peu en peine ſi le fond du cœur eſt changé, ſi les ſentimens intimes de la volonté ſe portent vers les biens éternels, ſi un pécheur trouve ſon plaiſir à ſervir Dieu, à pratiquer l'Evangile ; s'il aime la priere, les bonnes lectures, & s'il met ſes délices à admirer la beauté & la ſainteté de la Loi de Dieu, &c. (Pour avoir une idée

juste des dispositions nécessaires pour la justification, voyez la sixiéme session du Concile de Trente dans l'Abbrégé de l'Histoire Ecclésiastique, tom. 7.) La discipline de l'Eglise touchant la Pénitence étoit fondée sur les grands principes que les Sts. Peres ont établis touchant la nature & les regles d'une vraie conversion. Cette discipline a subsisté plus de onze siécles. Les Croisades, les indulgences, & sur-tout l'ignorance des Pasteurs lui ont donné de mortels atteintes; mais l'Eglise dans toutes les occasions a fait éclater ses vœux pour le rétablissement de la discipline.

Le Concile de Trente & S. Charles veulent qu'on se conforme à l'esprit des anciens Canons, si on ne peut point en observer la lettre dans toute sa salutaire rigueur. Les Jésuites

ont adopté tous les relâchemens qui s'étoient introduits dans la discipline de la Pénitence, & cela d'autant plus volontiers, qu'ils étoient très-assortis à leur dogme & leur morale. Ils ont même beaucoup enchéri sur ces relâchemens, & ont établi par principe & par méthode ce qui n'étoit déja que trop pratiqué en plusieurs lieux par oubli des regles, par négligence, & par corruption. MM. de Port-Royal ont travaillé à former de véritables justes, & se sont fait un devoir essentiel de conduire les pécheurs selon les maximes & les principes des Sts. Peres, & selon les saintes regles de l'Eglise. Dieu bénit leurs travaux, & l'on vit un renouvellement de Pénitence & de ferveur qui excita l'envie des Jésuites. Ils publierent que ces MM. éloignoient les peuples de la Com-

munion. Ce fut ce qui obligea M. Arnauld à publier le livre *de la Fréquente Communion*, qui parut en 1643. On y prouve invinciblement qu'il eſt néceſſaire de différer l'abſolution en pluſieurs rencontres, & de conduire les pécheurs à une converſion ſolide. Les Evêques les plus pieux & les plus éclairés munirent cet ouvrage de leur approbation, & lui donnerent les plus grands éloges. Les Jéſuites s'éleverent contre ce livre avec fureur, & traiterent ſi indignement les vingt-ſept Evêques approbateurs, qu'on les obligea de leur faire ſatisfaction. Ils forcerent leur ſavant Pere Petau d'écrire contre, & il le fit avec répugnance, en publiant un livre indigne de lui. Il fut réfuté dans la belle Préface du livre *de la Tradition de l'Egliſe ſur les Sacremens de Pénitence & d'Eucha-*

ristie. Cet ouvrage eſt un tréſor de vérité & de lumiere. Les Jeſuites déférerent à Rome le livre de la fréquente Communion; mais les Prélats approbateurs en prirent la défenſe.

Tous les Cardinaux opinerent en faveur de l'ouvrage ; & les intrigues des Jeſuites ne purent obtenir que la condamnation d'une Propoſition incidente, qui eſt dans la Préface, & qui n'a aucun rapport à ce qui fait l'objet du livre. Tout le Clergé de France aſſemblé en 1655 & 1656, s'éleva contre *la facilite malheureuſe de la plûpart des Confeſſeurs à donner l'abſolution à leurs pénitens* ; ce ſont les expreſſions du Clergé de France ; & il oppoſa comme une digue à ces débordemens les inſtructions de Saint Charles. Les Evêques en grand nombre & enſuite le Pape ſe ſont élevés contre ces ex-

tés : & de nos jours, lorsque le pere Pichon a voulu faire revivre tous les relâchemens de sa Société sur la Pénitence & la Communion, sa monstrueuse doctrine a été condamnée universellement, & les vrais principes ont été établis dans plusieurs Mandements d'Evêques, & en particulier dans la célébre Instruction de Tours sur la Justice chrétienne. C'est ainsi que nous recueillons encore aujourd'hui le fruit des travaux de MM. de Port-Royal.

Les Jesuites ont appuyé leurs relâchemens par rapport à la Pénitence, sur sa doctrine de l'Attrition, qui consiste, selon eux, dans une douleur de ses péchés, causée par la crainte de l'enfer. Ils prétendent que cette crainte destituée de l'amour de Dieu justifie le pécheur avec le Sacrement. On sent que si

cette doctrine étoit vraie, il feroit rarement néceffaire d'éprouver les pécheurs avant de leur donner l'abfolution. Car il n'y en a pas qui ne craignent l'enfer ; les premieres lumieres de la Foi jointes à l'amour propre, fuffifent pour effrayer en penfant férieufement aux peines de l'enfer. Mais fi la crainte ne fait que préparer de loin à recevoir l'abfolution avec fruit, en retenant la main & en faifant ceffer les actions criminelles, & s'il faut pour être réconcilié avec Dieu dans le Sacrement de Pénitence, aimer Dieu comme fource de toute juftice ; on a grande raifon de différer l'abfolution, afin de préparer l'ame à entrer dans cette fainte difpofition, que Dieu ne forme ordinairement dans le pénitent que peu à peu & par degrès. MM. de Port-Royal ont combattu avec zèle la fuffifan-

ce de l'Attrition. Ce fut une des causes de la prison de M. l'Abbé de St. Cyran. M. Arnauld attaque sur ce point les Sermons du pere Maimbourg, & un Bref du Pape Alexandre VII. M. l'évêque de Castorie attaqua la même erreur dans son *Amour Pénitent*. Ce vertueux Prélat étoit lié avec M. Arnauld. Le Clergé de France s'est déclaré pour la vraie doctrine en 1700. Le grand Bossuet a fait un excellent Traité sur ce sujet important. Eufin ce point est bien démontré dans la belle instruction de Tours sur la justice.

XIII.

XVIII. Sentimens des Jésuites sur l'étendue du pouvoir des Papes.

Le sentiment des Jesuites sur la Hiérarchie consiste 1°. A croire que toute la puissance spirituelle établie par Jesus-Christ pour le gouvernement de son Eglise, réside

dans la personne du Pape. 2°. Que sa puissance s'étend même sur les choses temporelles. Ces deux faux principes changent toutes les idées touchant le gouvernement de l'Eglise, & renversent entierement l'ordre des devoirs prescrits aux hommes par rapport aux puissances spirituelles & temporelles, que Dieu a établies sur eux. Le premier point dons nous avons parlé, concentre dans le Pape toute l'autorité que Jesus-Christ a donnée à son Eglise, & lui attribue l'infaillibilité. C'est par degrès que l'Eglise de Rome a voulu étendre sa domination partout, comme on s'en convainc par la lecture de l'Histoire Ecclésiastique. Les fausses décrétales ont occasionné un changement frappant par rapport à la Hiérarchie; mais on s'est toujours opposé en France aux usurpations de la cour de Rome & on

s'en est tenu aux anciens canons & aux décisions des Conciles de Constance & de Bâle. L'Eglise de France a aussi continué de croire la faillibilité du Pape, comme on l'avoit crue par toute l'Eglise, jusqu'aux derniers siécles. Les vrais principes sur la Hiérarchie qu'on avoit toujours conservés en France, s'appellent les libertés de l'Eglise Gallicanne, & l'on appelle les maximes opposées, les sentimens Ultramontains. Les Papes ont crû avoir une souveraine autorité sur le temporel des Rois, & leurs injustes prétentions sur ce point ont causé des scandales de tout genre. L'Eglise de France a toujours fait profession de regarder ces prétentions, comme une dangereuse erreur. Les Jesuites n'ont pas inventé ces fausses maximes; mais ils ont été très-fidéles à les recueillir & à les sui-

vre. C'est ce qui les a rendu d'abord si suspects en France, & c'est ce qui les en a fait chasser. Ces erreurs sur la Hiérarchie sont parfaitement liées avec le systême politique de la Société.

Les Jesuites ne pouvoient rien espérer des Evêques, ni des Universités, & encore moins des Conciles: pour obtenir quelquechose de ce côté là, il faut subir l'examen d'un nombre de personnes éclairées. Mais un seul homme tel que le Pape est plus capable d'être surpris, sur-tout par des Religieux qui possédent à fond le manége de la Cour de Rome. MM. de Port-Royal ont défendu l'ancienne doctrine contre la Hiérarchie, & ils ont vengé sur-tout les droits de l'Episcopat contre les entreprises de différens Jesuites. Ils ont attaqué l'erreur de l'infaillibilité du Pape & de son pouvoir sur

le temporel des Rois. Le Clergé de France en 1682 profita des lumieres de MM. de Port-Royal, & fit cette célébre Déclaration qui se réduit à dire que la puissance du Pape ne s'étend point sur le temporel, & qu'à l'égard même du spirituel, elle doit être renfermée dans les bornes prescrites par les Saints Canons.

Il y a eu des disputes sur une autre matiere fort liée avec celle-ci entre MM. de Port-Royal & les Jesuites. Les uns & les autres avouent que l'Eglise conservera toujours la vérité dans son sein ; mais selon les Jesuites l'Eglise a presque toujours le même éclat, non-seulement par l'étendue de sa communion extérieure ; mais par les avantages intérieurs de lumiere, de doctrine & de sainteté. MM. de Port-Royal, au contraire, à l'exem-

ple des Sts. Peres & des Docteurs de tous les siécles, distinguent les siécles heureux de l'Eglise, d'avec ceux qui le sont moins. Ils ont parlé des maux & des abus qui se sont introduits dans l'Eglise, & ils ont tâché d'y remédier selon leur pouvoir. Ils ont encore attaqué les Jesuitès sur l'erreur par laquelle ils établissent qu'on peut être sauvé dans toutes les communions schismatiques & hérétiques, pourvu qu'on y soit de bonne foi. Cette erreur capitale est liée à leur dogme & à leur morale.

XIV.

XIX. Les Jesuites favorisent l'ignorance. MM. de Port-Royal travaillent à l'instruction des fidéles.

Les Jésuites croient que l'Ecriture Sainte ne doit point ordinairement être lûe par le commun des fidéles, & qu'ainsi on ne doit point la traduire en langue vulgaire. Ils pensent de même par rapport aux

offices d'Eglise, & en général ils sont opposés à tout ce qui pourroit contribuer à augmenter les lumieres des fidéles ; & à leur faire connoître à fond la Religion. Rien n'est plus opposé que ces maximes à celles des Saints Peres, & à la pratique des beaux siécles de l'Eglise. La Religion chrétienne ne craint que de n'être pas connue. Les Jesuites se sont porté à favoriser l'ignorance par des raisons tirées de leur politique, de leurs dogmes & de leur morale. Il est de leur intérêt qu'on ne soit pas instruit à fond de la Religion, afin de n'être point choqué de leurs erreurs. Selon leurs principes, il n'est pas utile d'accroître ses lumieres, puisqu'on n'est obligé à pratiquer que ce que l'on sçait. L'idée que leur morale donne de la vie chrétienne, ne doit pas beaucoup porter à mé-

diter les Ecritures, & il faut assez peu d'instruction pour une Religion qui se borne à des pratiques extérieures, & qui n'occupe que des intervalles très-peu fréquens dans le cours de la vie. D'ailleurs l'ignorance est propre à introduire une obéissance aveugle à tout ce qui vient de la cour de Rome. MM. de Port-Royal se sont opposés à ces principes des Jesuites, en enrichissant l'Eglise de plusieurs excellentes Traductions, tant de l'Ecriture Sainte, que des Livres des Peres qui peuvent en faciliter l'intelligence. Ils ont donné des ouvrages propres à faire entrer dans l'esprit des Offices Divins, & à y faire assister avec fruit. Les travaux de ces grands hommes ont eu un très-grand succès. Louis XIV fit imprimer à ses dépens plus de vingt mille Nouveaux Testamens, Pseau-

tiers & Ordinaires de la Messe traduits pour les distribuer aux nouveaux convertis. Le goût de la lecture de l'Ecriture Sainte a si fort prévalu, que les Jesuites eux-mêmes ont été obligés d'y céder en France, & de donner des traductions.

XV.

Outre ces démêlés qui regardent la doctrine, il y en eut un très-grand entre MM. de Port-Royal & les Jesuites au sujet du livre *de la Morale-Pratique de la Société*. Les premiers volumes de cet ouvrage contiennent un recueil de plusieurs piéces originales touchant la conduite que les Jesuites tenoient dans les vastes pays où ils sont répandus, & sur-tout dans le nouveau monde. Cet ouvrage s'est accru jusqu'au nombre de huit volumes, & les preuves de fait y sont portées jusqu'à

XX. Morale-pratique des Jésuites.

la démonſtration. Il faut lire ces livres pour bien connoître la Société. La diſpute touchant l'idolatrie & les cérémonies ſuperſtitieuſes que les Jeſuites permettoient à la Chine à leurs Proſélites, appartient à ce nouveau chef, & a eu de grandes ſuites. MM. des Miſſions étrangeres ont révélé les horreurs que les Jeſuites vouloient cacher. Ces Peres firent mourir de miſere le cardinal de Tournon, que le Pape Clément XI avoit envoyé à la Chine en 1705 pour prendre connoiſſance du crime dont on les accuſoit. Le Pape, tout ami des Jeſuites qu'il étoit, les condamna en 1715 par ſa Bulle *ex illa die*, &c. & prononça l'éloge du cardinal de Tournon.

XXI. Affaire du cas de conſcience.

Avant de parler de la Conſtitution *Unigenitus*, où commence notre troiſiéme époque, il faut dire un mot du fameux cas de conſcien-

ce qui fut proposé en Sorbone en 1701. Quarante docteurs déciderent qu'un Ecclésiastique pouvoit en conscience signer le Formulaire sans croire le fait de Jansenius, parce que la signature ne pouvoit tomber que sur le droit. Les Molinistes se déchaînerent contre cette décision, prétendant que c'étoit renouveller tout le Jansénisme. La Cour se déclara, & le cardinal de Noailles fit rétracter tous les docteurs qui avoient signé le Cas, à l'exception du seul M. Petit-Pied, qui rectifia ce qui étoit défectueux dans la décision, en disant qu'on ne devoit pas signer le Formulaire, puisque les Pasteurs exigeoient la croyance du fait. L'affaire du Formulaire se renouvella donc avec un grand éclat, & toutes les personnes sincéres aimerent mieux tout souffrir que d'atester avec serment

un fait très-douteux, & dont les Jésuites abusoient pour accréditer leurs erreurs. Ceux qui vouloient qu'on signât le Formulaire s'appuyoient sur des raisons différentes & qui s'entre-détruisoient. M. de Fenelon archevêque de Cambray, vouloit qu'on crût le fait de Jansénius de Foi divine, & le cardinal de Noailles se contentoit d'une Foi humaine. On obtint de Rome la Bulle ambigue, *vineam Domini*, & on s'en servit pour tourmenter les Religieuses de Port-Royal-des-Champs. La persécution qu'on leur fit souffrir aboutit à la destruction entiere de ce saint Monastere, & les Jésuites ne furent pleinement satisfaits que quand ils n'y virent plus pierre sur pierre.



XVI.

La Constitution *Unigenitus* est un décret du pape Clément XI, qui condamne avec les qualifications les plus dures cent & une Propositions tirées du livre des Réflexions Morales du pere Quesnel de l'Oratoire, & qui proscrit ce livre même, qu'on lisoit avec édification depuis plus de quarante ans. Cette Bulle est dattée du 8 Septembre 1713. Le livre qu'elle condamne est muni de l'approbation de plusieurs grands Evêques, & des plus sçavans Théologiens. Le grand Bossuet en avoit fait l'apologie contre quelques misérables libelles des Jesuites. L'auteur étoit odieux à ces Peres, à cause de ses liaisons anciennes avec M. Arnauld. D'ailleurs ils vouloient mortifier le car-

XXII. Constitution *Unigenitus*. Troisiéme époque. Moyens qu'on employe pour la faire recevoir.

dinal de Noailles qui avoit approuvé les Réfléxions Morales, parce que cet Archevêque avoit toujours témoigné une extrême opposition à la doctrine de la Société, & qu'il avoit dit hautement, *qu'il vouloit bien être l'ami des Jésuites ; mais non pas leur valet.* Le pere la Chaise Confesseur du Roi, dit sans déguisement, *que le Cardinal boiroit jusqu'à la lie le calice de la colere de la Société.* Le pere Tellier qui succéda au pere de la Chaise dans la place de Confesseur du Roi, exécuta ce plan, & sollicita à Rome un décret contre le livre des Réflexions. Il se promettoit tout d'un Pape tel que Clément XI, qui avoit approuvé les excès les plus révoltans du cardinal Sfondrate. Quoique l'on ait tronqué ou extrait avec infidélité plusieurs Prosipotions du pere Quesnel, on n'a pû donner à aucune une apparence

parence d'erreur, enſorte qu'à la premiere inſpection on eſt autant frappé de la vérité de ces Propoſitions & de leur conformité avec les vérités les plus importantes & le langage de l'Ecriture & des Peres, qu'on eſt étonné de les voir anathématiſer. Les 101 Propoſitions condamnées ſe rapportent à divers chefs. Ces chefs ſont les mêmes ſur leſquels MM. de Port-Royal ont défendu la vérité contre les Jeſuites, & ces Propoſitions condamnées préſentent préciſément & exactement les mêmes vérités qui avoient été attaquées par les Jeſuites. D'un autre côté, ceux qui avoient été les plus oppoſés à la Bulle, & de l'autre les Jeſuites ſe ſont réunis à déclarer hautement que la Conſtitution canoniſoit la doctrine de la Société. Il ne s'enſuit pas de-là que tous

ceux qui disent qu'ils reçoivent la Bulle, adoptent la doctrine des Jésuites, parce qu'un très-grand nombre ne la reçoivent que par intérêt ou par préjugé, sans se mettre en peine de ce qu'elle signifie, & très-souvent en la détournant de son véritable sens, par des explications forcées. Il est de la derniere importance de lire la Constitution elle-même. Elle porte avec elle son préservatif, & c'est pour cela que ses plus zèlés partisans n'ont garde de la montrer aux fidéles. 1°. Cette Bulle a été le dénouement de tous les evenemens qui l'avoit précédée. 2°. Elle a été la punition, & en même-tems le comble de toutes les atteintes données à la vérité, & de toutes les injustices qui y avoient préparé. 3°. Elle en a été aussi en même-temps en quelque sorte le remede; car Dieu s'est servi de l'ex-

trémité des maux pour faire éclater davantage la lumiere de la vérité, & pour réveiller le zèle de ceux qui avoient le bonheur de la connoître & de l'aimer.

La publication de la Bulle *Unigenitus* causa un soulevement général parmi tous ceux qui avoient quelque équité, & quelque connoissance de la Religion. Elle fut l'objet des gémissemens des gens de bien, des railleries des libertins, & des insultes des hérétiques. Ce soulevement général est également attesté par les partisans & par les adversaires de ce monstrueux décret. Louis XIV, à la sollicitation du pere Tellier son confesseur, & de quelques Prélats courtisans, employa sa puissance absolue pour faire recevoir la Constitution. Il ordonna aux Evêques qui se trouvoient à Paris de s'assembler & de recevoir

cette Bulle. Quarante ſignerent une Inſtruction Paſtorale, dans laquelle ils recevoient la Conſtitution relativement à ladite Inſtruction. On altere & on affoiblit la vraie doctrine dans cette Inſtruction des Quarante, & on attribue aux Propoſitions du Pere Quênel des ſens forcés & éloignés de toute vrai-ſemblance. M. Petit-Pied en a fait l'*examen Théologique*, où il a pris autant de ſoin de mettre la vérité dans tout ſon jour, que l'Inſtruction Paſtorale en a pris pour la défigurer, l'obſcurcir, & l'altérer. Neuf Prélats à la tête deſquels étoit le cardinal de Noailles, refuſerent de recevoir cette Inſtruction, & la Cour ſévit contre eux. Le Roi envoya des Lettres-patentes au Parlement pour faire enregiſtrer la Bulle. Le Parlement fit bien des difficultés, mais comme tout plioit

ſous l'autorité de ce Monarque, le Parlement ſe rendit en mettant à la Bulle des modifications, qui arrêtaſſent une partie des abus. Le Roi envoya enſuite la Conſtitution en Sorbone, & dans les autres Facultés de Théologie. Les docteurs qui refuſerent de ſe ſoumettre furent exilés, & à force de violence on arracha une eſpéce d'acceptation qui fut retractée dès qu'il y eut un rayon de liberté. M.Colbert évêque de Montpellier marcha dans un ſentier droit, dès le premier inſtant qu'il vit la Bulle. Il ne s'écarta jamais de cet enthimême : *La Religion de Jeſus-Chriſt eſt vraie : donc la Conſtitution ne paſſera pas*. D'un côté on répandit les graces à pleines mains : de l'autre on exila, on empriſonna. Le cardinal de Noailles fut menacé d'être envoyé à Rome. Le Roi voulut donner une Dé-

claration foudroyante, & se disposoit à venir tenir son Lit de Justice au Parlement, lorsqu'il tomba malade de la maladie dont il mourut. (le 1 Septembre 1715.) Ce Prince dit au lit de la mort à son confesseur & aux cardinaux de Bissy & de Rohan : *Vous sçavez que je n'ai jamais rien entendu à ces affaires, je me suis conduit par vos avis, vous en répondrez devant Dieu.* Ils lui protesterent avec une confiance qui fait frémir, qu'ils seroient sa caution devant Dieu. Le Roi leur dit une autrefois : Je suis de la meilleure foi du monde : si vous m'avez trompé vous êtes bien coupables : je ne cherche que le bien de l'Eglise.

XXIII. Effet de la liberté rendue à l'Eglise, après la mort de Louis XIV.

A la mort de Louis XIV, le changement du gouvernement causa aussi un grand changement dans les affaires de la Constitution. Le Regent mit à la tête du Conseil

de conscience le cardinal de Noailles, il fit chancelier M. Daguesseau, qui étant procureur général avoit été disgracié au sujet de la Bulle. Les exilés furent rappellés, les prisons furent ouvertes, & la liberté fut rendue à l'Université & aux Facultés de Théologie. M. Fleury l'historien fut nommé confesseur du Roi à la place du pere Tellier qui avoit été désigné par Louis XIV. Cette liberté produisit une infinité de témoignages contre la Constitution. La Sorbone désavoua hautement la fausse conclusion qu'on avoit donnée sous son nom, & déclara qu'il étoit faux qu'elle eût jamais reçu la Bulle. Les Facultés de Théologie de Nantes & de Reims firent la même chose. On publia le grand ouvrage des Hexaples en sept volumes *in*-4°. Ceux qui connoissoient la gran-

grandeur des maux de l'Eglise, comprirent bien que ce rayon de liberté ne produiroit point une parfaite délivrance, & ne serviroit qu'à donner une espéce de répit aux défenseurs de la vérité. Les Jesuites conservoient toujours le même crédit dans toute l'Europe, & la cour de Rome qui ne recule jamais, épioit les occasions de l'emporter sur les difficultés que formoit la cour de France. Le pere Tellier dit alors à quelques Evêques de son parti qu'il voyoit découragés : *Pensez-vous donc que les Jésuites soient assez mal-habiles pour n'avoir pas sçu pendant cent années d'abondance faire des provisions pour sept années de famine?*

Ces Peres firent agir sourdement auprès du Regent, & engagerent ce Prince à affoiblir le cardinal de Noailles. Les Evêques amis de la

Société éleverent la voix & presserent le Pape d'écrire à la cour de France. On fit entendre au cardinal de Noailles que jamais Rome ne retireroit la Constitution, & qu'ainsi il falloit la recevoir ; mais relativement à de bonnes explications qui missent la bonne doctrine à couvert. On ouvrit donc des négociations, on tint des conférences, on envoya des députés à Rome, en un mot on vouloit sauver la Foi au dépens de la bonne foi ; mais toutes les négociations furent rompues au mois de Février 1717, & l'appel des quatre Evêques qui suivit de près cette rupture changea entierement la face des affaires.

XVII.

MM. les évêques de Mirepoix, de Senez, de Montpellier & de Boulogne avoient senti de plus en XXIV. Appel de la Constitution.

plus à l'occasion de toutes les voies d'accommodement qui avoient été proposées, que tout ce qui conduiroit à faire recevoir la Constitution, ne pouvoit être que pernicieux à l'Eglise, & qu'il n'y avoit d'autre ressource que d'appeller de la Constitution au futur Concile général. Cette démarche étoit canonique, puisque le Pape n'étant pas infaillible, & son autorité étant inférieure à celle du Concile général, il étoit naturel d'avoir recours à ce Tribunal supérieur & infaillible, pour demander justice des atteintes données à la vérité par un Tribunal inférieur & faillible. Cette démarche n'étoit pas seulement canonique, elle étoit en même-tems nécessaire, puisque la Constitution autorisant toute la mauvaise doctrine des Jesuites, il n'y avoit que l'Eglise assemblée universellement

dans un Concile, qui pût remédier efficacement à un si grand scandale, & à une plaie si profonde. Il n'y avoit même que le recours à ce Tribunal supérieur qui pût en attendant mettre à couvert des entreprises des ennemis de la vérité ceux qui étoient attachés à l'ancienne doctrine. Les quatre Prélats se présenterent en Sorbone le 5 de Mars 1717, & dirent que par la Constitution, & tout ce qui en avoit été la suite, la vérité étoit condamnée, la morale & la discipline de l'Eglise mortellement blessées, l'autorité des Souverains violée, & les droits de l'Episcopat attaqués. Ils ajouterent qu'ils n'avoient trouvé d'autre reméde à de si grands maux que celui auquel on avoit eu recours de tout tems, c'est-à-dire au Concile général, auquel ils appelloient de la Constitution, & qu'ils

prenoient les docteurs assemblés pour témoins publics de cette importante démarche. M. l'évêque de Senez fit ensuite la lecture de l'acte d'appel, qui est une piéce pleine de lumiere, de courage & de sagesse.

Les motifs sur lesquels les Evêques disent que leur appel est appuyé, sont 1°. Que la condamnation de quelques-unes des 101 Propositions ébranlent les fondemens de la Hierarchie, les droits des Evêques, les libertés du Royaumes. 2°. Qu'on censure des Propositions qui expriment la doctrine & l'esprit des sacrés Canons, d'où dépend la légitime administration du Sacrement de Pénitence & le salut éternel des fidéles. 3°. Que la Constitution renverse les fondemens de la Morale chrétienne, & le premier & le plus grand commandement, qui est celui de l'amour de

Dieu, en proſcrivant des termes qui expriment la néceſſité de cet amour, ſoit pour changer entierement le cœur, ſoit pour rapporter toutes nos actions à Dieu. 4°. Que l'on dérobe aux fidéles de tout âge, de tout ſexe, & de toute condition, la lumiere qu'ils peuvent tirer de la lecture de l'Ecriture. 5°. Que l'on condamne diverſes Propoſitions, dont les unes ne préſentent à l'eſprit que ce que les Prophétes, les Apôtres & les Saints Peres nous ont appris touchant la différence des deux alliances; les autres ne propoſent que ce qui eſt contenu ſelon ſaint Auguſtin dans le premier article du ſymbole, ſçavoir que l'effet de la volonté du Tout-puiſſant n'eſt point arrêté par la volonté d'aucune créature. Les autres enfin renferment la même doctrine que les ſaints Docteurs & les ſouverains Pontifes ont enſeignée tou-

chant le secours nécessaire pour chaque action qui tire son efficacité de la Toute-puissance de Dieu & du souverain domaine que la Divine Majesté exerce sur les volontés des hommes, comme sur toutes les autres créatures qui sont sous le Ciel. 6°. Que la Constitution frappe des censures les plus terribles des Propositions qui toutes sont exprimées dans les termes mêmes de l'Ecriture, des Conciles, des Papes & des Saints Peres. 7°. Que l'auteur du livre des Réflexions Morales avoit été flétri d'une maniere atroce sans avoir été entendu, quoiqu'il l'eût demandé. Enfin les quatre Evêques déclaroient qu'ils étoient prêts à déduire les autres motifs de leur appel. Que le Pape n'ayant eu aucun égard depuis trois ans à toutes les remontrances qui lui avoient été faites, ils déféroient cette affaire au jugement de l'Eglise

Universelle représentée par le Concile général, en se mettant, eux, & ceux qui adhereroient à leur appel sous la protection du Concile général & de l'Eglise universelle, contre les entreprises qu'on pourroit faire au préjudice de l'appel, & en protestant en même-tems qu'ils ne prétendoient rien dire ou même penser de contraire à l'Eglise, Une, Sainte, Catholique, Apostolique, Romaine, n'y à l'autorité du Siége Apostolique, auquel ils promettoient d'être attachés par une Communion inviolable jusqu'au dernier soupir.

Cet appel causa une joie universelle. Toute la Sorbone y adhéra sur le champ, de même que tout ce qu'il y avoit à Paris de plus respectable dans le Clergé séculier & régulier. Les évêques de Pamiers & de Verdun l'adopterent les pre-

miers, & furent ſuivis du cardinal de Noailles & de pluſieurs autres Prélats. La Cour interpoſa auſſi-tôt ſon autorité contre l'Appel, parce qu'elle vouloit amener le Pape à un accommodement. Il y eut deux Déclarations du Roi, l'une en 1717, & l'autre en 1719, où l'on impoſoit un ſilence proviſionnel aux Conſtitutionnaires & aux Appellans, ſous prétexte de faciliter le ſuccès des moyens que M. le Regent prenoit pour finir cette grande affaire. Mais les Appellans les plus zèlés ne ſe crurent pas obligés de déférer à ces Déclarations, aux dépens de ce qu'ils devoient à la vérité ; & les Conſtitutionnaires fougueux y eurent encore moins d'égard.

Il y eut entre les deux Déclarations du Roi un intervalle, où la premiere fut comme abrogée par la liberté que la Cour laiſſa au cardinal de

Noailles de publier son Apel en 1718: ce qui fut suivi de plusieurs démarches éclatantes des deux côtés. La seconde de ces Déclarations prépara les voies à l'accommodement de 1720, qui fut l'époque depuis laquelle la Cour devint entierement contraire aux Appellans. Mais pendant l'intervalle de l'Appel des quatre Evêques, & de l'accommodement, le nombre des Appellans augmenta considérablement. Il y eut alors environ trente Evêques appellans, & dix ou onze qui avoient marqué leur opposition à la Bulle par d'autres voies, sans compter plusieurs autres, qui ayant été nommés Evêques depuis la Regence, n'avoient témoigné que de l'éloignement pour la Constitution. La Sorbonne confirma de nouveau son appel en 1718. L'Université entiere appella du consentement unanime

des quatre Facultés. Les Facultés de Théologie de Rheims & de Nantes, les Universités de Poitiers & de Caën, beaucoup de Chapitres, de Cathédrales & de Colléges, des milliers d'ecclésiastiques, tant de Paris que du reste du royaume, une foule innombrable de curés de tous les diocèses, les plus illustres Congrégations de France adhererent à l'Appel, Chanoines réguliers, Bénédictins, &c. En un mot une infinité de personnes éleverent leur voix contre la Constitution, & suivirent la voie ouverte par les quatre Evêques.

Plusieurs Evêques animés par les Jesuites tenterent dès le commencement de lever l'étendart du schisme contre les Appellans, en les séparant de leur Communion par des démarches éclatantes. Les Parlemens & surtout celui de Paris ar-

rêterent ces entreprises schismatiques. Les Constitutionnaires tenterent une autre voie d'abaisser les Appellans. Ils obtinrent un grand nombre de lettres d'Evêques étrangers en faveur de la Bulle, & firent beaucoup valoir ces attestations ; mais presque tous ces témoignages sont appuyés sur l'infaillibilité du Pape que ces Prélats regardent comme un principe incontestable, & la plûpart déclarent que non-seulement ils n'ont pas examiné la Constitution ; mais qu'ils ne croient pas même qu'il soit permis d'examiner après que le pape a prononcé. Le cardinal de Bissy a publié en France ces témoignages, & M. Languet évêque de Soissons, & ensuite archevêque de Sens, en fait un de ses principaux argumens pour la Constitution. L'acceptation de ces Evêques étrangers n'est pas une

acceptation canonique & un jugement épiſcopal ; c'eſt une démarche irréguliere & honteuſe pour l'Epiſcopat.

Juſqu'en 1718 les Conſtitutionnaires avoient mis leur principale reſſource dans l'intrigue, là violence, & les vaines déclamations. S'ils avoient oſé oppoſer quelques écrits aux ouvrages ſolides par leſquels on avoit combattu la Conſtitution ; ces écrits avoient été ſouverainement mépriſés, ou ſi quelques-uns avoient mérité plus d'attention, c'étoit à cauſe des excès révoltans & des principes ſchiſmatiques qu'ils contenoient, & qui leur avoient attiré de juſtes flétriſſures de la part des Parlemens. En 1718 on vit paroître ſur les rangs un nouveau défenſeur de la Bulle, dont les ouvrages ont fait beaucoup de bruit, c'eſt M. Languet, évêque de Soiſ-

ſons. Le cardinal de Biſſy a auſſi donné beaucoup d'écrits pour la Conſtitution. La cour de Rome ne négligea rien pour anéantir, ſi elle eut pû, juſqu'à la mémoire de l'Appel. Le Pape publia des Lettres *Paſtoralis officii*, où il déclare qu'il ſépare de ſa charité & de celle de l'Egliſe Romaine tous ceux qui refuſent de recevoir la Conſtitution. Ce fut cette entrepriſe du Pape qui détermina le cardinal de Noailles a publier ſon Appel en 1719 : il donna une excellente Inſtruction Paſtorale où il démontre ces deux Propoſitions : 1° Que la Bulle *Unigenitus* conſiderée en elle-même ne peut-être propoſée comme une regle de Foi : 2°. Qu'elle ne peut être regardée comme un jugement de l'Egliſe Univerſelle. Il y établit des principes ſolides & lumineux touchant le caractere des déciſions de l'Egliſe,

Les quatre premiers Evêques Appellans, appellerent des Lettres *Pastoralis Officii* au Concile général, comme ayant été données au préjudice d'un Appel canonique. Ce fut en publiant cet Appel qu'ils donnerent un excellent mémoire où ils déduisoient les motifs de leur Appel de la Constitution, & où la vérité est défendue avec autant de générosité que de lumiere. Quelques tems après, parut la nouvelle édition des Hexaples en 7 vol. *in*-4°. Le pere Quesnel mourut le 2 Décembre 1719, âgé de 86 ans après avoir eu la consolation de s'unir à l'Apel de M. le cardinal de Noailles.

Ces lumieres qui consolerent & fortifierent tant de personnes ne firent aucun effet sur ceux qui, où par des vûes politiques & tout humaines, ou par une fausse idée de l'état des choses, & un mal-entendu de la

paix, se nourissoient depuis long-temps de projets d'accommodement. Ils s'y livrerent avec une nouvelle ardeur, quand ils virent le Regent faire tous ses efforts pour les faire réussir. On vint à bout de gagner le cardinal de Noailles; & pour faciliter l'acceptation aux Evêques opposans, on proposa un corps de doctrine intitulé, *Explication sur la Bulle*, qu'ils joindroient à leur acceptation, & qu'on faisoit regarder comme suffisant pour remédier au mal de la Constitution. On fit signer ce corps de doctrine par cent Evêques de France, & ce fut le fondement de l'accord qui se fit en 1720. Le corps de doctrine n'est pas entierement exact, & l'on y voit parmi de grandes vérités des choses favorables à l'erreur: il est obscurément bon, comme la Bulle est clairement mauvaise.

Bien loin que cet accommodement réunît les Evêq. de France, il ne fit que multiplier les différens partis. On en compta cinq après l'accommodement : mais ensuite il n'en est resté que trois bien sensiblement distingués : celui des Constitutionaires rigides qui veulent que la Bulle soit reçue purement & simplement : celui des Appellans qui ne veulent recevoir la Constitution à l'ombre de quelque explication que ce puisse être : & enfin le parti mitoyen de ceux qui reconnoissant que la Constitution n'est pas bonne, veulent bien néantmoins la recevoir à la faveur des explications. On peut, pour abréger, nommer ces trois partis, les Constitutionnaires, les Accomodans, & les Appellans. En conséquence du prétendu accommodement, il y eut une Déclaration du Roi, qui autorisoit la Constitution,

titution, & défendoit d'enregiſtrer l'Appel. Depuis cette Déclaration de 1720, les exils, les empriſonnemens, les excluſions des places ſont devenues d'année en année plus fréquens. On a ôté à des corps célébres toute liberté. On ne peut dire combien il y eut de lettres-de-cachet. La violence ne fit que croître depuis. La Cour déja engagée dans le tems du miniſtere du Regent, a ſoutenu cet engagement pendant que M. le Duc étoit à la tête des affaires; & on en a pris encore de plus forts ſous le cardinal de Fleury. On doit juger des excès où ſe ſont portés les Conſtitutionnaires, quand ils ont été appuyés par la Cour, puiſque dans le tems même qu'elle ne paroiſſoit point contraire à l'Appel, ils ne mettoient point de bornes à leurs entrepriſes ſchiſmatiques. Les tribunaux ſécu-

liers furent alarmés de la Déclaration du Roi, & c'eſt ce qui cauſa tant d'obſtacles à ſon enregiſtrement. Le Parlement ayant refuſé d'enregiſtrer, on ſe tourna du côté du Grand-Conſeil : encore fallut-il faire venir les Princes, les Ducs, les Maréchaux de France. On perſécuta le Parlement, & on voulut l'envoyer à Blois de Pontoiſe où il avoit été exilé à cauſe des billets de banque, & toute cette violence n'aboutit qu'à obtenir l'enregiſtrement avec de grandes modifications. Les quatre premiers Evêques Appellans, & tous ceux qui étoient ſincérement attachés à la vérité, ſouffrirent tout plûtôt que de révoquer leur appel. Les plus zèlés le renouvellerent à l'exemple des quatre Evêques, & furent expoſés à une nouvelle perſécution. On vit alors des liſtes imprimées

où étoient les noms d'un grand nombre de ceux qui ont adhéré au renouvellement de l'Appel. On leur donna le nom de Réappellans. Beaucoup d'autres, sans croire devoir renouveller leur appel, y demeurerent toujours constamment attachés. La Sorbone & l'Université de Paris donnerent alors de nouvelles preuves de leur attachement à la vérité, en protestant en faveur de l'Appel qui avoit été interjetté.

Clément XI mourut en 1721, & eut pour successeur Innocent XIII, qui n'étoit pas favorable aux Jesuites ; mais le préjugé de l'infaillibilité l'empêcha de mettre en délibération ce qu'il y avoit à faire au sujet de la Constitution. Il n'eut aucun égard à une lettre excellente que lui écrivirent sept Evêques de France, & qui lui donne une idée très-juste de la Bulle *Unigenitus*.

Ce Pape mourut en 1724. On lui donna pour ſucceſſeur Benoît XIII, qui avoit été Dominicain, qui étoit fort attaché à la bonne doctrine, & dont les mœurs étoient irréprochables. Ce Pape rendit un témoignage éclatant aux vérités que défendoient les Appellans ; mais en même-temps il rendit témoignage à la Conſtitution, étant attaché à l'infaillibité du Pape par ſyſtême. Ainſi Benoît XIII étoit d'accord avec les Appellans ſur le dogme, & ne différoit d'avec eux que ſur le ſens de la Bulle. Or ſur ce fait le Appellans ont pour eux les Jeſuites leurs plus grands adverſaires. A l'égard des Jeſuites, ils étoient oppoſés à ce Pape ſur le fond des vérités & ſur le ſens de la Conſtitution.

Les démarches de Benoît XIII en faveur de la Bulle *Unigeni-*

tüs, furent une nouvelle occasion de persécution en France. On ne vit de tout côté que lettres-de-cachet, qu'exils, qu'emprisonnemens, &c. On attaqua tous les corps l'un après l'autre. Le Pape tint un concile à Rome en 1725 qui fut composé d'environ cent Evêques : il vouloit réformer divers abus; mais les partisans de la Constitution s'en servirent pour y faire rendre un décret en faveur de cette fameuse Bulle. Les Jesuites gagnerent le sécrétaire Fini & firent ajouter au décret les mots de *Regle de Foi* en faveur de la Constitution. Cette falsification a été démontrée. Comme le Pape estimoit le cardinal de Noailles, il tenta tous les moyens de lui faire abandonner l'appel. Le Cardinal de son côté pria Benoît XIII de se déclarer hautement en faveur de toutes

les vérités attaquées par les Jeſuites. Le Pape en conſéquence s'engagea d'approuver ſolemnellement 12 Articles où la bonne doctrine étoit expoſé avec beaucoup de ménagement ; mais elle étoit exacte en tout point & auſſi contraire aux ſentimens des Moliniſtes & au ſens naturel de la Conſtitution, qu'elle étoit conforme aux principes des Appellans. Ce projet allarma les Jeſuites & les Evêques qui leur ſont dévoués, & le cardinal de P. qui étoit à Rome, fit connoître tous les reſſorts qu'on avoit fait jouer pour empêcher la publication des 12 Articles. On vit ſenſiblement alors que le but de la Conſtitution ſe terminoit à établir les erreurs des Jeſuites ſur les ruines de l'ancienne doctrine.

XVIII.

Vers le même-temps l'ancienne affaire du Formulaire fut renouvellée, afin qu'on pût sentir la liaison qu'elle avoit avec celle de la Constitution, & qu'il fût clair que la cause de MM. de Port-Royal & celle des Appellans n'étoient proprement qu'une seule & unique cause, mais dans deux états différens. Les Appellans à qui on demanda la signature pure & simple du Formulaire eurent beau réclamer ce qui s'étoit passé à la paix de Clément IX : on sévit contre tous ceux qui ne voulurent signer qu'avec distinction du fait & du droit. M. de Montpellier qui se mit à leur tête fut dépouillé de tous ses revenus, & on n'eut aucun égard aux écrits lumineux qu'il publia pour sa justification.

XXV. Renouvellement de l'affaire du Formulaire. Nouvelle persécution.

La Cour montroit tous les

jours plus contraire aux Appellans, & les Conſtitutionnaires en devenoient plus hardis à manifeſter leurs diſpoſitions ſchiſmatiques. Dieu qui veille ſur ceux qui s'attachent à ſa cauſe, voulut dans ces extrémités donner aux Appellans des marques éclatantes de ſa protection. Il ne s'eſt pas contenté de les ſoutenir intérieurement par la force qu'il leur a inſpirée, il a voulu que des miracles indubitables fuſſent leur apologie auprès des perſonnes les moins capables de diſcerner la juſtice de leur cauſe. Le premier fut celui qui s'opéra le jour du Saint Sacrement en 1725 dans la Paroiſſe de Sainte Margueritte de Paris. Pendant que la dame de la Foſſe faiſoit un acte de Communion avec ſon Curé appellant, elle fut guérie d'une perte de ſang qu'elle ſouffroit depuis vingt ans,

étant obligée depuis dix-huit mois de se traîner sur ses mains ; ayant presque perdu la vûe, & étant désespérée des Médecins. Ce miracle fut constaté & publié après les plûs rigoureux examens, & les Constitutionnaires même en reconnurent la vérité. On en célébre encore aujourd'hui tous les ans à Paris la mémoire par une procession solemnelle. Ce miracle, qui prouvoit qu'on ne devoit pas se séparer de Communion d'avec les Appellans, fut suivi de beaucoup d'autres, examinés & certifiés véritables par l'officialité de Paris.

C'est une chose bien digne d'attention que ces miracles si fréquens dans des siécles où il est très-rare que Dieu se manifeste aux hommes d'une maniere si sensible. Il faut que les maux soient bien grands, puisque Dieu

emploie un reméde si extraordinaire pour consoler ses serviteurs, & préserver les simples de séduction. Ces miracles ont eu le même succès que ceux que Jesus-Christ a opérés pendant qu'il étoit sur la terre, qui ont à la vérité consolé & affermi les vrais disciples; mais qui n'ont fait qu'irriter & endurcir ses ennemis.

XIX.

XXVI. Concile d'Embrun. Liste des grands évenemens arrivés depuis.

La persécution devint si violente & si générale qu'on en est venu à attaquer ouvertement les Evêques Appellans. On obtint du Roi un ordre pour tenir contre M. l'évêque de Senez le Concile de la province d'Embrun, dont le fameux M. de Tencin étoit Métropolitain. Ce Concile qui fut un vrai brigandage, prononça le 27 Septembre 1727 une Sentence qui suspend le saint Prélat de toute fonction épiscopale & sacerdotale à cause de son

attachement à l'Appel, & de ses dispositions par rapport au Formulaire. M. de Senez fut ensuite exilé à la Chaise-Dieu, dans les montagnes d'Auvergne, quoiqu'âgé de plus de quatre-vingts ans. Il a témoigné dans toutes ces épreuves une douceur, un courage, & une joie qui ont été la confusion de ses adversaires, & la consolation de ceux qui aiment la vérité.

Le jugement du concile d'Embrun à causé un soulevement général. Les plus célébres Avocats ont mis dans la derniere évidence, les injustices & les nullités de ce jugement. Les Grands-Vicaires envoyés par le Concile dans le dioceze de Senez y firent un ravage effroyable. M. d'Amiens a été un de ces Grands-Vicaires. La consultation de cinquante Avocats a rendu le Concile d'Embrun l'objet de l'indignation publi-

que : en même-tems douze Evêques à la tête desquels étoit le cardinal de Noailles écrivirent au Roi en faveur de M. de Senez, mais leur lettre leur fut renvoyée. Les Prélats livrés aux Jesuites se déchaînerent contre la consultation, & la Cour employa toutes sortes de moyens pour abattre le cardinal de Noailles. On lui fit entendre que Rome publieroit enfin les 12 Articles, & on écarta les personnes en qui il avoit confiance, & à force d'intrigues on extorqua de lui une acceptation de la Bulle. On rendit publique en même-tems une déclaration qu'il avoit signée contre tout ce qu'on pourroit lui arracher de contraire à ses vrais sentimens exprimés dans cette déclaration. Enfin ce cardinal mourut en 1729 accablé de chagrin pour toutes les démarches qu'on lui faisoit faire.

On nomma à sa place M. de Vintimille archevêque d'Aix, qui appuyé de toute l'autorité du Roi ravagea tout le diocèse de Paris. La même année parut la Légende de Grégoire VII, qui excita le zèle des Evêques les plus éclairés. On voulut faire recevoir la Constitution en Sorbone. Cent docteurs s'y opposerent, & furent exilés. C'est depuis cette étonnante exclusion qu'un grand Magistrat donna à la Sorbone le nom de Carcasse.

Vingt-quatre Curés de Paris se déclarerent contre le Mandement de M. de Vintimille qui ordonnoit de recevoir la Constitution. Le trois Avril 1730, Lundi de la semaine Sainte, le Roi accompagné du cardinal de Fleuri tint son Lit de Justice pour faire enregistrer une nouvelle déclaration sur le Formulaire & la Constitution. Tout le Parlement se

déclare contre l'enregiſtrement, & demande à faire des Remontrances. Les Parlemens de Bretagne, de Bourgogne & de Normandie font auſſi des Remontrances ſur la même déclaration. Le Parlement donne des Arrêts de défenſe à pluſieurs Curés vexés par les Evêques au ſujet de la Conſtitution. Il s'éleve une grande diſpute entre les Evêques & les Avocats ſur les limites des deux puiſſances. Les Avocats prétendent que l'Egliſe n'a de puiſſance coactive que celle que les Souverains lui donnent. Les Avocats gagnent leur cauſe au Parlement, & les Evêques au Conſeil. Les Avocats refuſent de plaider, & dix ſont exilés. L'affaire s'accommode, & la Cour décide la queſtion, conformément aux principes des Avocats & du Parlement. La Cour arrête le zèle outré de quelques Evêques

qui vouloient qu'on inquiétât les fidéles, & elle défend de même que le Parlement ne donne à la Constitution le titre de *Regle de Foi.* La Légende de Grégoire VII fait beaucoup de bruit. (Voyez sur ce point l'Abrégé de l'Histoire Ecclésiastique tom. 4. à l'article de Grégoire VII.)

M. de Vintimille, archevêque de Paris, donna un Mandement contre les Nouvelles Ecclésiastiques. Un grand nombre de curés refusent de le publier, parce qu'il contenoit une acceptation indirecte de la Bulle. Ils ont recours au Parlement qui prend connoissance de cette affaire. Elle est évoquée au Conseil. Le Parlement fait des Remontrances, & pour toute réponse on exile plusieurs de ses Membres. Le Parlement cesse toute fonction. Le Ministere qui suivoit les

impressions du cardinal de Fleuri, sévit contre cet illustre Corps, & aussi-tôt tous les Conseillers envoyent au Roi la démission de leurs charges. La Cour frappée d'un tel évenement engage ces Magistrats à reprendre leurs charges. Peu après la Cour envoie au Parlement une Déclaration qui réservoit à la seule Grand'-Chambre la connoissance des affaires ecclésiastiques. MM. des Enquêtes & Requêtes prennent de nouveau le parti de ne vaquer à aucunes de leurs fonctions, jusqu'à ce que la Déclaration fût rétirée. Le Roi mande aussi-tôt le Parlement à Versailles, & y tint le 3 Septembre son Lit de Justice, où le Parlement refuse d'opiner. Une si grande fermeté attire à chacun de MM. des Enquêtes & Requêtes une lettre-de-cachet qui les exilent en divers en-

droits du royaume. Mais enfin la Cour déſepérant d'affoiblir un zèle à l'épreuve de tout, rappelle tous ces MM. & retire une Déclaration qui avoit eu des ſuites ſi funeſtes. Le Parlement de retour de ſon éxil, continue d'arrêter autant qu'il le peut les excès ſchiſmatiques de certains Evêques & de divers Eccléſiaſtiques du ſecond ordre au ſujet de la Bulle. Il réprime en même-tems les entrepriſes de la cour de Rome, en ſoutenant les libertés de l'Egliſe Gallicane. Le cardinal de Fleuri travaille à ſubjuguer tous les Corps en y introduiſant la Bulle. Malgré toutes ces violences, la Conſtitution trouve par-tout beaucoup de réſiſtance. Il y eut dans la ſeule Congrégation des Bénédictins de ſaint Maur plus de cinq cens proteſtations.

Les Jeſuites deviennent chaque

jour plus hardis à répandre leurs erreurs. Les Evêques qui leur sont dévoués changent & corrompent les anciens Cathéchismes de leurs diocèse. M. Languet archevêque de Sens le fait avec un éclat scandaleux. Les évêques de sa province se déclarent contre lui, & un grand nombre de curés de son diocèse. Un évenement extraordinaire connu sous le nom de Convulsions, cause quelque division parmi les Appellans; mais les fidéles n'en doivent point être scandalisés, puisqu'on a vû des contestations parmi les plus grands Saints. Ils doivent demeurer fermes dans la croyance des mêmes vérités qu'ils ont toujours crues, s'attacher inviolablement aux regles prescrites par l'Ecriture Sainte & la tradition, éviter soigneusement tout fanatisme, & tout ce qui peut conduire à l'illusion.

La même année eſt remarquable par un évenement très-digne d'attention. M. de Segur, évêque de S. Papoul, touché de l'eſprit de Dieu, & preſſé depuis deux ans par les remords de ſa conſcience, prend la généreuſe réſolution de faire ſa confeſſion publique & de quitter ſon évêché pour faire pénitence dans la retraite tout le reſte de ſa vie. C'eſt ce qu'il notifie à ſon peuple par un Mandement admirable, en déclarant qu'il adhére à l'Appel des quatre Evêques & à la cauſe des Appellans.

Mort de M. Colbert, évêque de Montpellier. M. de Charancy ſon ſucceſſeur, ravage tout le diocèſe.

Mort du ſaint évêque de Senez à 94 ans dans le lieu de ſon éxil. M. l'évêque d'Auxerre défend avec courage la cauſe de la vérité contre toutes les attaques des Jeſuites &

des évêques qui leur ſont dévoués. Cet illuſtre Prélat fait face à tout, & joint une rare prudence à un très-grand courage.

Les Jeſuites s'imaginant pouvoir enſeigner clairement leurs erreurs, firent en 1747 une démarche qui recula fort leurs affaires. Leur pere Pichon publia ſur l'adminiſtration du Sacrement de Pénitence & d'Euchariſtie, un livre où il expoſe ſans détour les principes pernicieux de la Société, (qui malheureuſement ne ſont que trop généralement ſuivis dans la pratique.) M. d'Auxerre attaqua le premier cette horrible production des Jéſuites, & ſon exemple fut ſuivi des principaux Prélats de France, ſans qu'aucun ait oſé prendre ſous ſa protection le livre Jéſuitique. Celui qui a combattu les honteux relâchemens du pere Pichon avec le plus de ſuc-

cès, est feu M. l'archevêque de Tours qui a consigné dans sa belle Instruction sur la Justice Chrétienne les vrais principes sur lesquels chacun doit diriger sa conduite sur un point qui est décisif pour le salut. Il est de la derniere importance de bien méditer cet ouvrage & de s'en servir comme d'un flambeau, à la faveur duquel nous apprenions à nous connoître nous-mêmes & à nous éloigner de l'abîme où nous peut mener un guide aveugle.

Cette idée sommaire que nous donnons ici des maux de l'Eglise doit être mise à la suite de cette chaîne d'iniquités & de prévarications que nous présente l'Histoire Ecclésiastique. Que le fruit d'une telle étude soit de nous rendre sensibles à de si grands malheurs ! Consolons l'Eglise au milieu de l'amertume dans laquelle elle est plon-

gée, en nous attachant à Dieu de tout notre cœur, en reglant notre vie ſur l'Evangile, en faiſant de généreux efforts pour ſurmonter tous les obſtacles que nous oppoſe l'ennemi de notre ſalut, en rompant, ſinon tout d'un coup, du moins peu à peu les liens qui nous attachent au monde & à ſes vains amuſemens. Soyons ſur-tout bien perſuadés qu'il n'y a qu'un guide aveugle qui puiſſe nous faire approcher des Sacremens ſans que nous menions une vie vraiment chrétienne. Ici la mépriſe eſt terrible & a des ſuites éternelles.



VIII.

PREMIERE LETTRE

A un jeune Seigneur qui lui avoit découvert l'état de son ame, & demandé des avis.

ON auroit grand tort, Monsieur, d'envisager la Religion comme un joug qui ôte à l'homme sa liberté & sa satisfaction. Bien loin de s'opposer à ses desirs essentiels, son dessein est de les remplir. Elle lui apprend sa véritable grandeur, & enflâme son desir d'être heureux, en lui donnant une solide espérance de l'être encore plus qu'il ne le desire. Elle le tire de l'indigne servitude où il s'étoit mis, & lui fait sentir combien il est supérieur aux amusemens frivoles.

dans lesquels il espéroit trouver sa félicité. Vous cherchez, lui dit-elle, ce bonheur, & vous faites bien; mais cherchez-le donc où il est. Ne desirez-vous pas l'immortalité? Et pourquoi donc vous contentez-vous d'une vie qui dure si peu? Vous sentez une forte inclination pour la gloire; & comment la bornez-vous à une chose aussi vaine que l'estime de quelques hommes que vous croyez vos admirateurs? Quelle proportion ont vos desirs qui sont immenses, avec les objets dans lesquels vous cherchez votre bien être & votre repos? Le chemin du véritable bonheur seroit bien moins pénible que ceux où vous exposez votre vie. Marchez-y en paix, je vous y soutiendrai, & vous conduirai sûrement au terme. Voilà le langage de la Religion. Elle seule connoît les véritables intérêts de l'homme,

me, & elle ſeule en eſt touchée. Il n'y a qu'elle qui ſoit incapable de le tromper, & de le rendre malheureux.

Toutes les loix de Dieu regardent notre bonheur. Il nous dit dans les unes : Ne faites pas cela, parce que vous ſeriez miſérable. Ces loix ne nous commandent que ce qui eſt eſſentiel à notre bonheur, & ne nous défendent que ce qui y ſeroit un obſtacle. En effet elles ſe réduiſent toutes à apprendre à l'homme qu'il doit aimer Dieu de toute l'étendue de ſon cœur : en l'aimant ainſi nous nous aimons comme il faut, parce que nous aimons alors le ſeul bien qui peut nous rendre heureux, & que nous nous éloignons de toutes nos forces, de ce qui feroit notre injuſtice & notre miſere. Dieu nous défend par cette loi, qui eſt le

fond & l'essence de la Religion, de chercher hors de lui notre félicité, parce qu'elle n'est point hors de lui. Il nous oblige à l'aimer de tout notre cœur, parce que lui seul peut le remplir, & qu'il est seul sa lumiere & sa vie. Il faut que la corruption de l'homme soit bien grande, pour lui faire regarder comme un joug pénible ce qui est sa félicité & sa gloire. Mais il a perdu le goût des vrais biens, quoiqu'il en ait conservé un desir confus : il les cherche & les fuit en même-tems; il les cherche où ils ne sont pas, & & il évite avec soin le lieu où ils sont. Il sort de son cœur pour les trouver, & ce n'est qu'en y rentrant qu'il les trouve. Il se répand en mille desirs qui le divisent, & ce n'est que dans l'unité d'un bien infini, qu'il peut trouver une véritable paix en y réunissant ses desirs.

Les moindres traces de la beauté de Dieu dans ses ouvrages attirent ses yeux & l'arrêtent ; & celui de qui viennent toutes les beautés lui vient à peine dans la mémoire.

C'est l'affliger que de vouloir le guérir. Quand on veut le rendre attentif à ses vrais intérêts, ou il n'écoute pas, ou il se contente de se condamner sans changer de conduite. Le reméde qui va seul à la source du mal, est que Dieu se fasse plus sentir que tous les autres biens ; & qu'il fasse connoître au cœur par une expérience intime, qu'il est son maître, & que c'est pour lui qu'il est créé. La Religion nous découvre ce reméde ; & c'est elle qui nous apprend à demander à Dieu avec instance qu'il nous dégoûte de tous les biens limités, en nous faisant découvrir quelle différence il y a entre une légere teinture de

bonté répandue sur les créatures, & la bonté sans fond & sans bornes qui est en lui. Nous devons sans cesse demander à Dieu qu'il nous fasse sentir l'intérêt que nous avons à n'aimer que lui, la douceur & la paix que l'on goûte en s'attachant à lui, le néant de l'estime des hommes & des avantages frivoles que l'on peut trouver dans le monde. C'est ce qu'il faut demander d'une maniere si vive & si persévérante, qu'on l'obtienne. Mais le grand malheur de l'homme, c'est de préférer un phantôme de bonheur qui est présent, aux espérances solides d'une félicité différée de quelques momens. Il sacrifie ainsi ses plus grands intérêts à une impatience d'enfant. Heureux celui qui peut se résoudre à différer son bonheur pour devenir solidement & éternellement heureux ! Il l'est sans

comparaiſon plus que les autres dès cette vie, non-ſeulement par la joie que donne l'eſpérance des biens futurs, & par la tranquillité d'une conſcience pure, mais auſſi par le plaiſir intime que Dieu fait goûter à ſes ſerviteurs dans le lieu même de leur exil.

Je vous conjure, Monſieur, de faire beaucoup d'attention à ces vérités eſſentielles, & d'être bien perſuadé qu'en vous attachant à Dieu, vous ſerez dès cette vie abondamment dédommagé des ſacrifices que vous ſerez obligé de faire pour lui être agréable. L'ennemi de votre ſalut s'applique à groſſir à vos yeux les difficultés & les obſtacles que vous aurez à ſurmonter. Mais votre confiance n'eſt point dans vos propres forces, & Jeſus-Chriſt qui a vaincu le monde vous rendra tout facile, ſi vous avez ſoin de vous ap-

puyer ſur lui, & d'implorer ſon ſecours par une priere humble & perſévérante. Au reſte, il faudra les ſurmonter tôt ou tard, ces obſtacles, ſi vous ne voulez pas périr éternellement; car je ne vous crois pas aſſez aveugle pour vous imaginer marcher dans la voie du ſalut. Or plus vous différerez, plus les obſtacles deviendroient grands par l'habitude qne vous aurez contractée de mener la vie d'un honnête payen. Vos liens avec les gens du monde ſe ſerreront & ſe multiplieront; la fumée d'une vaine réputation vous enivrera de plus en plus, & votre ingratitude à l'égard de Dieu attirera ſur vous des ténébres pénales, qui vous empêcheront de ſentir aucun remord, & d'appercevoir l'abîme creuſé ſous vos pieds.

Afin de prévenir un ſi grand malheur, daignez faire uſage de la

raiſon & du bon eſprit que Dieu vous a donné, pour rentrer ſérieuſement en vous-même, & examiner à fond la ſeule queſtion qui ſoit intéreſſante pour vous. Vous avez, dites-vous, mis votre confiance dans deux amis qui vous ont trompé. Cette expérience vous a rendu réſervé, & vous ne voulez point vous déterminer légerement à changer de ſyſtème & de conduite. A la bonheur, Monſieur, défiez-vous de tout homme, parce qu'il n'y en a point qui ne puiſſe vous ſurprendre & vous égarer; mais Jeſus-Chriſt votre unique maître ne vous trompera pas. Le but de ſon Incarnation a été de diſſiper nos ténébres par l'éclat de ſa doctrine, & de changer notre cœur par la vertu toute-puiſſante de ſon eſprit. En lui réſident tous les tréſors de la ſageſſe & de la ſcience. Son Evan-

gile est la regle infaillible de nos actions. Considerez votre vie à la faveur de ce divin flambeau, & vous ne craindrez pas d'être trompé. Ne comparez point homme à homme, mais l'homme avec Dieu.

Je ne crains pas de vous assurer que vous avez donné votre confiance à un aveugle. Examinez de bonne foi si c'est de ma part un jugement téméraire & injuste. Plus la méprise seroit terrible pour vous, plus vous devez apporter d'attention à l'examen d'une question si capitale. Mais sur-tout dégagez-vous de tout préjugé, & apportez à cette discussion, où il s'agit de votre sort éternel, cette maturité de raison & cette certitude de jugement que vous avez reçu de Dieu, & dont il vous demandera un compte très-rigoureux. Ce n'est point pour approfondir les vérités

mathématiques que le bon ſens vous a été donné ; mais pour diſcerner la voie sûre qui conduit au ſouverain bonheur, de celles qui paroiſſent droites à l'homme, & dont la fin néanmoins conduit à la mort éternelle.

En vous ſuppliant, Monſieur, de regarder cet examen comme votre affaire eſſentielle, je n'ai en vûe que votre bonheur éternel, auquel mon amitié ſincere pour vous ne me permet pas d'être indifférent. Tel a toujours été le caractere diſtinctif d'une véritable piété ; elle cherche à ſe communiquer. C'eſt ainſi que dans les beaux ſiécles de l'Egliſe un homme que Dieu avoit fait paſſer des ténébres d'une vie payenne à l'admirable lumiere de l'Evangile, étoit animé d'un ſaint zèle pour gagner à Dieu ſon voiſin, ſon parent, ou ſon ami, en

lui faisant part de son trésor. Il suffisoit pour faire toutes sortes de tentatives, de trouver quelque ouverture favorable. La grace qui étoit alors plus commune & plus abondante, rendoit efficaces les charitables invitations d'un ami généreux & sincére. C'est ce même motif qui m'a porté à vous parler avec candeur : heureux, si mes priéres étoient assez ferventes pour obtenir de Dieu qu'il vous communique le don inestimable d'une piété véritable ! Sans ce don, qui fait bien user de tous les autres, à quoi vous serviront tant de qualités estimables, qu'à vous éloigner de plus en plus de Dieu, à vous lier davantage avec le monde, à augmenter votre misere réelle, en nourrissant votre vanité & votre orgueil ?

J'ai pris la liberté de vous dire, Monsieur, que vous aviez été réconcilié avant que d'être converti ;

que vous n'aviez jamais été véritablement chrétien, & que le grand ouvrage d'une conversion solide étoit un ouvrage encore à faire. Envain vous excusez-vous sur votre confesseur, & sur la prétendue impossibilité où vous étiez de vous faire instruire. L'aveuglement de votre guide ne justifie pas le vôtre. Ayant autant d'esprit que vous en avez, il vous étoit aisé de vous mettre au fait des caracteres que doit avoir une vraie conversion, & une vie véritablement chrétienne. Si vous aviez eu bien à cœur votre salut, vous n'auriez pas manqué de chercher les moyens de ne pas prendre le change dans une affaire si décisive. Il falloit vous instruire des grands principes de la Religion, & des maximes fondamentales de la Morale chrétienne. Manque-t-on d'excellens livres en

France, & Dieu ne vous a-t-il pas donné assez de discernement naturel, pour faire choix de ceux qui pourroient vous donner des lumieres sûres ?

Vous le sçavez, Monsieur, vous avez quitté le crime par des motifs tout humains. Au lieu de vous humilier profondément à la vûe de vos désordres, & de travailler à appaiser la colere de Dieu par une sincere pénitence, vous avez cherché à donner de vous-même une idée avantageuse dans le monde. Au lieu des larmes & de la douleur que vos péchés exigeoient, vous avez cherché à vous égayer & à vous satisfaire par le secours de la musique & des instrumens. Au lieu de travailler sans relâche à retracer en vous l'image de Jesus-Christ qui y avoit été gravé dans le Baptême, vous ne vous êtes occupé que du

dessein, sans être fort délicat sur les figures indécentes, & sans faire attention combien l'Evangile est sévére sur l'article de la modestie. Au lieu d'étudier les vérités de la Religion, les maximes de Jesus-Christ, les regles de la vie chrétienne, afin d'apprendre chaque jour à vous mépriser ; vous vous êtes borné aux Belles-lettres, aux Mathématiques & à tout ce qui pourroit vous faire estimer dans le monde. C'est ce motif de pouvoir paroître avec distinction parmi les honnêtes gens du monde, & frayer avec ceux qui ont le goût académique, qui vous a fait renoncer à la lecture des Romans & de tous les livres dangereux. C'est-à-dire, que vous avez renoncé à un Epicuréisme grossier & honteux, pour en embrasser un autre plus rafiné & moins odieux.

C'eſt par un effet bien marqué de la miſéricorde Divine ſur vous, Monſieur, que vous vous êtes dégoûté des grands crimes. Vous méritiez d'être abandonné ſans meſure à la fureur de l'infâme paſſion qui vous poſſédoit. Mais par quel enchantement avez-vous pû vous imaginer que votre converſion étoit attachée à la ſimple ceſſation des grands crimes ? Les ſages payens ne déteſtoient-ils pas l'adultere, & ne voyons-nous pas dans l'hiſtoire, des nations barbares avoir eu horreur de l'impureté ? Mais, dites-vous, la Religion a contribué pour quelque choſe à mon changement. La crainte de la mort & des jugemens de Dieu a fait ſur moi une certaine impreſſion. Le chagrin de me voir hors d'état de ſatisfaire aux devoirs communs du Chriſtianiſme m'agi-

toit & me tourmentoit. Quand je me ſuis confeſſé, j'avois une certaine douleur d'avoir offenſé Dieu, & je concevois une ferme réſolution de ne plus l'offenſer. Je n'ai été réconcilié & admis à la participation des ſaints Myſteres, qu'après une épreuve de pluſieurs mois. Tout cela prouve-t-il que vous ayez été ſincerement converti au Seigneur votre Dieu ? Pouvez-vous dire que vous ayez jamais mené une vie chrétienne ; que la charité ait pris dans votre cœur la place de la cupidité ?

Le ſoin de s'inſtruire des vérités de la Religion & de les méditer, la fidélité à un reglement de vie chrétienne, le mépris ſincére de ſoi-même, l'amour de la priere, le gémiſſement intérieur, la fuite du monde & des compagnies diſſipantes, la pratique des œuvres de pé-

nitence ; voilà le moyen de parvenir à une sincere conversion, & ce sont en même-tems les signes ausquels on peut reconnoître si on a reçu les prémices du grand don de la charité, qui fait la justice de l'homme. Votre guide vous a-t-il fait pratiquer ces moyens avant que de vous réconcilier ? Ou les avez-vous pratiqués depuis que vous êtes réconcilié? A-t-il jugé sur ces signes, de la sincérité de votre conversion ? Je ne suis point son juge ; mais vous êtes bien à plaindre de l'avoir pris pour le vôtre. Sans une miséricorde dont vous vous êtes rendu très-indigne, vos communions faites dans un tems où vous n'étiez qu'un phantôme de chrétien, auroient mis le comble à vos iniquités, & vous auroient attiré l'aveuglement pénale d'une fausse sécurité. Où sont en effet

les œuvres de pénitence proportionnées à des désordres si multipliés ? Quelle étude avez-vous faite des vérités de la Religion ? Où est le reglement d'une vie chrétienne que vous ayez excellemment observé ? Quand avez-vous creusé les fondemens d'une sincére humilité ? Avez-vous même jamais bien compris combien Dieu déteste l'enflure du cœur, l'estime de soi-même, & le desir d'occuper une place avantageuse dans l'esprit des autres ? Quels exercices de piété avez-vous pratiqués, vous, dont le cœur est tout de glace pour la priere & pour les saintes lectures, qui ne pouvez faire les moindres efforts pour sortir de votre létargie à l'égard des choses de Dieu, & qui vivez dans une molle indifférence pour les biens éternels ? Considérez tout le cours des jours, des mois

& des années. Qu'y voyez-vous qui ſoit fait pour plaire à Dieu, pour imiter Jeſus-Chriſt, pour expier des iniquités dont le ſouvenir doit toujours vous être préſent ?

Je n'ai garde de demander que vous vous en rapportiez à moi ſur un article ſi important pour vous. Je ne deſire ni ne mérite la confiance de perſonne. Mais prenez pour juges les ſaintes regles de la Religion, & les maximes fondamentales de la morale chrétienne. Qu'elles prononcent ſur votre état paſſé & préſent, & ſur la maniere dont vous avez eu le malheur d'être conduit. Elles ſe trouvent conſignées dans l'admirable Inſtruction de Monſieur de Tours ſur la juſtice chrétienne. C'eſt un ouvrage univerſellement approuvé en France, à Rome, & dans les royaumes étrangers. Perſonne n'a oſé l'attaquer de

front. Les Ministres les plus relâchés conviennent que les principes en sont indubitables. Prenez donc, Monsieur, ce livre pour votre regle : lisez-le, & méditez-le avec la plus grande attention. Pesez-en bien les principes & les conséquences. Faites-en une étude sérieuse. C'est le meilleur usage que vous puissiez faire de ce fond de jugement que Dieu vous a donné. N'y cherchez que ce qui a rapport à vos besoins : comparez-y vos dispositions sans vous flatter, & décidez sur ces immuables vérités, si vous avez été bien conduit, & si vous pouvez vous dispenser de reprendre par les fondemens un ouvrage, qui ayant été bâti sur le sable, n'a jamais eu ni solidité ni consistance. Mais sur-tout, si vous voulez que la vérité fasse impression sur vous, humiliez-vous devant

Dieu, & priez-le d'amollir la dureté de votre cœur par l'onction intérieure de sa grace. Nous méritons d'être abandonnés à nos ténébres, lorsque nous portons dans le cœur une opposition secrette à une véritable réforme. L'esprit séducteur joint à votre amour propre & à votre nonchalance naturelle, vous persuade aisément qu'on peut se sauver à moins de frais, ou du moins qu'on peut différer un si grand ouvrage. Si un guide aveugle nous laisse tranquille dans cet état, nous sommes perdus sans ressource. Vous ne sçauriez trop craindre un tel malheur, ni prendre assez tôt les moyens d'entrer dans la voie du salut.

Le premier & le plus essentiel de ces moyens est de vous appliquer à une étude sérieuse de la Religion. La plûpart des pécheurs ne

sont pas seulement dans une déplorable ignorance de l'Evangile & des vérités du salut ; mais ils ont souvent la présomption de croire qu'ils en sçavent assez, & qu'il n'est pas nécessaire qu'ils emploient pour s'instruire un temps qu'ils destinent à d'autres occupations, qui sont souvent frivoles ou du moins peu utiles. La liberté dont vous jouissez, Monsieur, la facilité & la pénétration de votre esprit, l'exemption d'affaires accablantes, tous ces avantages tourneroient contre vous, si vous négligiez de donner chaque jour quelques heures à connoître à fond l'excellence de la doctrine chrétienne, l'étendue & la pureté de la morale de Jesus-Christ. Le dégoût que vous avez éprouvé jusqu'ici dans la lecture des bons livres est un des plus dangereux artifices de l'ennemi de

votre salut. Il y a des remédes pour dissiper ce dégoût spirituel, comme il y en a pour détruire le défaut qui nous ôte le goût des alimens propres à nourir le corps. Il faut se défaire des mauvaises humeurs & du levain qui est un obstacle à notre norriture. Ici le grand remède, c'est de vuider notre cœur de l'amour du monde & de nous-mêmes, & de nous abaisser sous la main de Dieu, de gémir en sa présence sur notre insensibilité. Peu à peu ce dégoût pour les choses de la Religion diminuera. N'est-il pas juste qu'il nous en coûte quelques efforts pour obtenir le goût de sa parole de Dieu, après avoir été si long-tems dans une indifférence criminelle à son égard ? Mérite-t-on le nom de chrétien, quand on paroit rougir des pratiques de piété que le monde n'aime pas, &

quand on mene une vie toute de fantaisie, & où l'on ne cherche que ses aises & sa propre satisfaction?

Vous trouverez dans les Pseaumes des paroles propres à nourir & à enflammer les bons desirs que vous aurez formés dans la priere intérieure. Tâchez d'en pénétrer le sens & d'entrer dans les sentimens du Prophéte. Ils deviendront votre consolation & vos délices. Arrêtez-vous davantage aux Pseaumes où vous remarquerez une plus vive image de vos besoins, de vos miseres & de vos dangers. Appropriez-vous sur-tout ceux que l'on appelle Pénitentiaux, & voyez quels sentimens avoit David de son péché, & avec quels gémissemens il pleura toute sa vie un seul adultere. Rien n'est plus propre que les Pseaumes à faire crever l'enflure du cœur, qui est le plus grand obstacle à une

vraie conversion. En lisant l'Evangile & les Epîtres des Apôtres, apprenez à connoître l'injustice du monde, & à vous en séparer sans ménagement, à renoncer à son estime & à ses faveurs. Méprisez-le souverainement, & ne vous croyez avancé dans la piété, qu'à mesure que vous redouterez moins son oubli & ses mépris. L'Esprit de Jesus-Christ & l'esprit du monde sont entierement opposés. Détestez l'un, & travaillez infatigablement à obtenir l'autre. Si quelqu'un, dit Saint Paul, n'a pas l'Esprit de Jesus-Christ, il ne lui appartient pas. Je n'entre dans aucun détail sur ce qu'il y a à réformer dans vos actions particulieres. La lumiere de la Religion vous éclairera sur bien des choses qui vous paroissent aujourd'hui permises, ou de peu de conséquence. Elles tomberont d'elles-mêmes;

mêmes, à mesure que vous vous instruirez, & vous trouverez fort clair ce que vous croyez maintenant obscur & douteux.

Jugez de chaque objet comme vous en jugerez à l'heure de votre mort. C'est une regle infaillible de vérité. Vous détesterez alors ce qui vous paroit aujourd'hui presque irrépréhensible. Vous êtes, Monsieur, trop éclairé pour ne pas comprendre tout ce que je me contente de vous laisser ici entrevoir. Reçevez ces avis que je prends la liberté de vous donner comme une marque non-équivoque de l'amitié sincére que j'ai pour vous, & du desir ardent que j'ai de vous voir dans la voie du salut. Il seroit infiniment triste que tant de qualités estimables ne servissent qu'à votre condamnation. Elles contribueront infailliblement à votre perte, si vous ne les rappor-

tez à celui qui doit en être la fin, comme il en eſt l'auteur. Je ne ceſſerai de demander à Dieu qu'il vous attache à lui ſans réſerve, & j'eſpére que quand il vous aura fait cette grace, vous vous intéreſſerez pour moi auprès de lui, & que par ce moyen notre amitié ſera éternelle.



IX.

SECONDE LETTRE

A une personne engagée dans le monde.

COMMENCEZ sincérement, Monsieur, à rendre graces à celui qui vous a soustrait aux grands dangers auxquels tant d'autres sont exposés, & qui vous a toujours donné de l'éloignement pour les avis qui tendoient à vous y engager. Vous vous seriez livré à vos passions sans mesure, sans pénitence, sans espérance de la faire jamais, & il y auroit peut-être long-tems que vous seriez jugé & condamné à un désespoir éternel. Entrez dans des sentimens de douleur & de confusion, qui doivent subsister jusqu'à la

mort, d'avoir ſi indignement répondu à un don ſi gratuit, refuſé à tant d'autres, & dont vos crimes ſi anciens, ſi multipliés, devoient vous exclure pour toujours.

Vous avez crû que vous ne ſeriez plus le même en changeant de lieu; que la vertu vous coûteroit peu, quand vous auriez de bons exemples; que vous ſeriez chaſte, quand vous auriez pris une forte réſolution de l'être; que l'âge, les réflexions, la honte d'être toujours impur, & la néceſſité de vous en accuſer toujours vous guériroient; que votre inconſtance dans le bien ne venoit que de vos irréſolutions ſur un état de vie.

Votre orgueil vous cachoit combien la grace de Jeſus-Chriſt eſt gratuite; combien elle exige d'humilité, de reconnoiſſance, de prieres, de vigilance, de crainte; combien

elle eſt ennemie de la préſomption & d'une fauſſe ſécurité.

Vous deſiriez de guérir, mais plûtôt pour ne pas vous déplaire à vous-même, que pour devenir ſincerement pur aux yeux de Dieu. Vous auriez tout donné, tout ſacrifié, tout immolé pour n'être plus forcé à rougir de vous-même. Vous auriez acheté au prix de votre vie la ſatisfaction de vous trouver dégagé du vice, de vous voir affranchi de ſon joug honteux, & de n'en plus porter l'ignominie. Vos motifs les plus chrétiens étoient altérés & affoiblis par un ſecret levain de vanité, & par un intime dépit d'être ſi long-tems ſouillé, & ſi peu digne de vous plaire.

Par une ſuite preſque néceſſaire de cet orgueil, vous êtes tombé dans un autre qui vous porte à excuſer les fautes que vous commet-

tez. Vous êtes trop éclairé pour douter qu'elles ne soient des crimes ; mais vous les comparez avec la licence d'une multitude de personnes qui se permettent tout sans précaution & sans remords, qui vivent sans pénitence, & qui joignent la molesse & l'impunité à des péchés que vous ne commettez qu'à regret, que vous expiez par beaucoup de larmes, que vous tâchez d'éviter par toutes sortes de moyens, & que vous punissez par des pratiques austeres.

Vous ignorez que tout ce qui semble vous justifier, vous condamne en effet, puisque vous êtes criminel au milieu des secours ; que vous abusez de tout ce qui seroit capable de toucher & de convertir les personnes les plus mondaines ; que vous conservez un fond de corruption dont les gens

livrés au monde s'étonneroient, s'ils en avoient connoiſſance, en vous voyant tomber par un déſordre contraire à la loi naturelle dans des excès qui ſont directement opposés au deſſein & à l'inſtitution du Créateur, & qui ferment pour toujours l'entrée à l'héritage que le Sauveur nous a mérité.

De-là vous paſſez à une autre injuſtice qui eſt peu éloignée du blaſphême; car vous imputez vos péchés à l'abſence de la Grace; & vous vous regardez plûtôt comme malheureux & abandonné que comme criminel. Ce ne ſont pas-là vos expreſſions; mais le cœur moins modeſte & moins religieux que votre eſprit & votre bouche, eſt plein de ces ſentimens qui mettent un obſtacle réel à votre converſion, en ajoutant à vos crimes une orgueilleuſe

apologie qui repousse la Grace, au lieu de l'appeller.

Ignorez-vous que nous sommes pécheurs par notre liberté & par notre choix ; que nous sommes seuls le principe de notre corruption ; que nous n'avons besoin que de nous pour nous précipiter & nous donner la mort ; que la Grace est nécessaire pour nous rendre la vie & pour nous guérir ; mais que ce n'est pas son absence qui nous rend malades & frénétiques : qu'elle est à notre égard ce que sont les médecins & les remédes par rapport aux maladies corporelles, qui viennent d'un déréglement naturel & non de l'éloignement des médecins ou de la privation de leurs remédes ; qu'avant tout il faut rendre hommage à la suprême vérité qui nous condamne, en demeurant devant elle dans l'humiliation & le

ſilence ; que toute bouche doit être muette devant elle, & que s'il eſt vrai que la Vérité ſeule, qui eſt Jeſus-Chriſt, peut nous délivrer, il n'eſt pas moins vrai, ſelon ſa parole, que nous ſommes devenus eſclaves du péché, parce que nous avons voulu le commettre, en préférant ſa ſervitude à la liberté des enfans de Dieu.

Mais indépendamment de ces vérités eſſentielles, que dites-vous, & que faites-vous, en vous plaignant de l'inutilité de vos gémiſſemens & de vos efforts, qui ne ſoit propre à vous convaincre de menſonge ſur l'abſence de la Grace & ſur la droiture de vos intentions ? Car qui vous inſpire ces gémiſſemens, & qui vous porte à faire ces efforts qui vous paroiſſent ſi ſinceres ? Ont-ils une autre ſource que la Grace, dont vous vous plaignez d'être pri-

vé ? Et leur peu de ſuccès vient-il d'une autre cauſe que de votre dureté & de votre attachement à des plaiſirs défendus ?

Cette grace très-préſente, mais qui ſe termine en vous à des deſirs imparfaits & à des larmes ſtériles, auroit emporté depuis long-tems un plein conſentement de votre volonté, ſi cette volonté n'obéiſſoit à un autre amour ennemi de la vertu. Elle auroit changé un grand nombre de perſonnes plongées dans le vice, ſi elle leur avoit été accordée : & vous ne vous tromperez pas en penſant que le Tyriens & les Sidoniens, ou même les citoyens des villes qui furent conſumées par le feu, auroient fait une pénitence exemplaire, s'ils avoient eu au-dehors & au-dedans les mêmes graces que vous. Vous vous comparez tantôt à des hommes que vous

croyez plus criminels que vous ; & tantôt avec vos beſoins que vous jugez plus preſſans & plus dignes de compaſſion qu'aucun des autres. Mais il faut, pour ne pas vous tromper, vous comparer avec ce que vous avez fait & avec ce que vous avez reçu, & vous verrez pour lors ſi quelqu'un eſt en même-tems plus inſolvable & plus inexcuſable que vous.

Une autre illuſion, mais dont les premieres ſont la ſource, eſt que vous jugez vos devoirs impoſſibles, parce que vous n'avez pas juſqu'ici ſurmonté les obſtacles que vos paſſions y oppoſent. Vous croyez avoir tout fait & tout employé pour les vaincre : vous avez, dites-vous, tout épuiſé, & tout vous a été inutile ; ainſi vous vous conſolez par une eſpéce de déſeſpoir, qui eſt le fruit d'une longue, mais infruc-

tueuſe expérience, & vous juſtifiez votre déſeſpoir en attribuant à tout autre qu'à vous une impuiſſance qui vous paroit abſolument involontaire.

Mais vous reconnoiſſez que dans de certaines occaſions vous avez remporté une pleine victoire ſur des tentations très-preſſantes & très-vives, par une réſiſtance qui a duré plus qu'elles, & que vous avez goûté pour lors une tranquillité qui a été la récompenſe de votre fidélité dans le combat : votre devoir alors n'étoit donc pas impoſſible. Mais, dites-vous, il m'en coûtoit alors de grands efforts. J'en conviens ; mais une vertu qui ſe peut obtenir par des efforts, eſt-elle impoſſible ? Votre expérience décide clairement contre vous. Vous avez triomphé, quand vous avez généreuſement combattu :

vous avez été vaincu, quand vous vous êtes laſſé de réſiſter & de combattre. Votre lâcheté eſt votre impuiſſance, & votre ſenſualité fait votre lâcheté. Avec plus d'horreur pour le vice, la vertu deviendroit facile, & ſi vous conſerviez dans la tentation l'horreur que vous avez dans de certains tems pour tout ce qui peut vous ſouiller, vous feriez invulnérable.

Combien en effet y a-t-il parmi les nations infidéles, de perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, que la ſeule horreur de l'incontinenc e conſervent pures juſqu'à un certain dégré? La chaſteté eſt-elle donc à leur égard d'une autre nature que pour vous? Ce qui leur coûte ſi peu, eſt-il impoſſible réellement pour vous? Ne devez-vous pas rougir de ce que dans la lumiere du Chriſtianiſme & au milieu des mouvemens

que la Grace vous inſpire, vous trouvez de l'impoſſibilité dans une vertu que des Barbares touchés de ſon éclat naturel, ont quelquefois préféré à leur vie ?

Mais pour faire évanouir tout prétexte, je vous demande ſi vous conſentiriez à aucune incontinence, pour légere qu'elle fût, ſi à l'inſtant elle devenoit publique, & ſi au lieu de ſimples remords de votre conſcience qui vous inquiétent ſans vous corriger, vous étiez expoſé à la cenſure & au mépris de toutes les perſonnes qui vous connoiſſent ? Oſeriez-vous même tomber dans aucune indécence devant un témoin que vous ſeriez contraint de reſpecter ? La pudeur ne tiendroit-elle point alors mille choſes dans le devoir ? Comment un mal que la crainte ſeule de la confuſion pou-

roit ſuſpendre, ſeroit-il iucurable par ſa nature ?

Je ne puis vous diſſimuler que ce qui vous a fait deſcendre ſi bas dans un limon qui vous deshonore, & qui vous y retient malgré les efforts que vous faites pour en ſortir, eſt un amour de votre eſprit qui va juſqu'à l'idolatrie. Malgré vos foibleſſes humiliantes, vous vous êtes érigé un trône en ſecret où vous regnez, où vous jugez, où vous condamnez, où vous appellez, pour ainſi dire, tout ce que vous connoiſſez & tout ce qui vous environne, pour y recevoir de vous ou l'approbation ou la cenſure.

Je ſçai que vous ne faites pas cela avec des réflexions diſtinctes, & qu'il y a même des tems où l'humilité vous paroît une ſublime vertu ; mais certains avantages que Dieu vous a donnés vous ſéduiſent

& vous éblouissent : vous comptez trop sur votre esprit, vous en avez trop espéré votre conversion, & vous êtes trop étonné de ce que tant de pensées & tant de réflexions que vous n'avez cessé de faire, ne vous ont pas guéri.

Vous demandez à Dieu votre conversion depuis long-tems, & rien ne vous porte plus au découragement que le peu de fruit de tant de prieres. Mais comme il est de foi que tout est promis à une priere qui a toutes les qualités nécessaires pour s'élever jusqu'au trône de Dieu, & que la conversion est une chose que l'on doit demander absolument, & par conséquent avec certitude que Dieu veut l'accorder; il faut nécessairement que vos prieres ayent été bien défectueuses, puisqu'elles n'ont pû jusqu'ici obtenir votre retour à la vie.

Vous n'avez jamais eu en Jeſus-Chriſt une confiance ſemblable à celle de cette femme qui a été perſuadée qu'elle ſeroit guérie, dès qu'elle auroit touché la frange de ſa robe, & vous avez peu ſuivi l'exemple de l'humble Cananée, que le ſilence & le refus apparent de Jeſus-Chriſt ne ſervirent qu'à rendre plus perſévérante & plus vive dans ſa priere. Vous euſſiez tout obtenu, ſi vous aviez tout eſpéré, & c'eſt à la foibleſſe de votre foi, auſſi-bien qu'à celle de vos deſirs, que vous devez imputer la violence de vos tentations, & l'empire que le démon a conſervé ſur vous.

La maniere dont vous avez été conduit avant la Communion, n'a été propre qu'à vous retenir dans ſes liens & dans ceux du péché. On vous a reconcilié avant que vous fuſſiez converti, & l'on vous a per-

mis la Communion avant que vous fussiez en état d'en approcher. On n'auroit jamais dû vous y admettre, avant qu'on eût des preuves certaines que vos mauvaises habitudes étoient corrigées. Il est certain par l'Ecriture & la Tradition que l'absolution suppose la conversion, & que l'Eucharistie suppose la justice. Comment donc a-t-on pû réconcilier avec Jesus-Christ une personne qui étoit dans sa disgrace, c'est-à-dire, qui préféroit à sa loi, à son amour, à ses promesses, le vice qu'il est principalement venu détruire par son incarnation ? Comment a-t-on pû admettre à sa table une personne impure, & qui n'avoit point la robe nuptiale ?

L'on n'est certainement point converti, lorsque le vice plaît ; que la loi qui le défend paroît dure & sévére ; que les tentations sont en-

core écoutées jusqu'à un certain point. L'exemption des fautes extérieures ne décide rien sur le fond du cœur, ni sur la vérité du repentir, quoiqu'elle soit un témoignage précieux d'un commencement de pénitence.

Il faut attendre que la crainte de Dieu s'affermisse ; que l'amour de sa loi succéde à la tristesse qu'elle causoit ; que la pureté devienne plus touchante & plus sensible que la volupté qui lui est opposée ; que la résistance aux tentations soit pleine & parfaite, & que les plus violentes & les plus importunes n'arrachent à l'ame aucun consentement. Car avant cela, que sçait d'elle-même la personne qui est conduite, & que peut-elle dire à son Directeur, qui soit capable de le rassurer ? L'expérience n'a-t-elle pas dû convaincre l'un & l'autre

de la fragilité des résolutions qui ne durent que jusqu'à ce que la tentation soit devenue plus forte ? Et cette même expérience n'a-t-elle pas dû leur apprendre que le démon réserve ordinairement les plus pressantes & les vives, quand on se promet une paix dont le tems n'est pas venu, & qu'on se hâte d'accorder la réconciliation ayant que le cœur soit véritablement changé ?

Cet esprit profond en malice, laisse quelquefois une personne dont il connoît la foiblesse, dans une espéce de tranquillité qui le séduit, & qui est capable de séduire quiconque n'examine point ces apparences. Mais quand tout est terminé, & que ces artifices ont réussi comme il l'espéroit, il redouble alors ses efforts d'une maniere si assidue, si importune, si persévérante, qu'il renverse tout ce qui

avoit été peu ſolidement édifié, & qu'il accable ſous les ruines d'une maiſon bâtie ſans fondement la perſonne qu'y s'y croyoit en ſûreté. Alors le découragement du pénitent & du directeur ſuccéde à leur eſpérance prématurée. Ils ne ſavent à quoi s'en tenir, ni ſur quoi compter. On tente un nouvel eſſai, qui a les mêmes ſuites; on ſubſtitue enſuite des mitigations arbitraires à la place des regles qu'on devoit ſuivre; on s'embaraſſe dans des incertitudes & des perpléxités qui durent quelquefois très-longtems, au lieu de ſuivre un ſentier de lumiere, qui conduit à la paix en conduiſant à la juſtice; & l'on perpétue par des remédes qui ne font que pallier le mal, une honteuſe maladie, qu'une ſainte ſévérité, ſoutenue de part & d'autre par une grande foi, & la grace de

Jesus - Christ, auroit pleinement guérie.

Le grand point à l'égard du pénitent est de sortir incessamment du triste état où le tient la foiblesse & l'imperfection de la pénitence, & de l'animer d'un saint zèle pour son salut, & d'une généreuse indignation contre le vice, qui l'arrachent pleinement du limon honteux où sa passion le rétient. Les demi-volontés & les demi-efforts ne servent qu'à lui donner d'inutiles agitations, qui contribuent à le souiller, en le tournant de tous les côtés. Il faut tendre les mains à une main toute-puissante, qui enleve l'ame malgré ses penchans & malgré les liens qui la tiennent captive ; & s'attacher à cette main invisible par une ardente foi, qui n'hésite & ne chancelle plus, & qui tire des forces

de la grandeur même du péril, qui ne peut être évité que par un ſecours également efficace & gratuit. Jamais un tel ſecours n'eſt plus près d'être accordé, que lorſque toutes les autres reſſources ſont fermées, & que toute eſpérance humaine eſt perdue. Il s'éloigne d'une ame préſomptueuſe qui compte ſur ſes forces & ſur d'autres moyens : mais quand elle eſt par terre, qu'elle l'avoue, qu'elle n'attend plus rien, ni d'elle-même, ni d'aucune créature, & qu'elle rend gloire à la Grace de Jeſus-Chriſt, en confeſſant en même-tems ſon preſſant beſoin & ſon indignité, elle éprouve bien-tôt quelle eſt la miſéricorde & la puiſſance de ſon libérateur ; & elle ſent tarir à l'inſtant la ſource impure qui la ſouilloit ; que tous les autres remédes avoient aigrie, & qui paroiſſoit in-

curable aux médecins. A cette foi vive & généreuse, il faut joindre une grande vigilance, qui évite jusqu'à l'ombre du mal, qui s'interdise tout ce qui peut amollir ; qui mette sur tous les sens une garde sévére ; qui connoisse le prix d'une exacte chasteté & la fragilité du vase où ce trésor est mis en dépôt ; qui craigne les dangers réels avant qu'ils arrivent. Le premier effet de la vigilance, quand elle est sérieuse & véritablement attentive à conserver le trésor inestimable de la pureté, est de résister à tout ce qui l'attaque avec promptitude & avec une pleine sincérité ; car les tentations ne devlennent ordinairement violentes que par la négligence à les repousser ; & elles seroient presque toujours facilement vaincues, si l'on ne leur donnoit pas des armes, en leur permettant par la lenteur

teur & l'engourdiſſement de l'ame, de ſe fortifier & de s'établir.

La curioſité naturelle de l'eſprit le porte à examiner tout ce qui s'offre à lui ; il ne peut ſe reſoudre à rejetter une penſée, une image, un ſouvenir, ſans l'examiner, ſans lui accorder quelque attention, ſans jetter au moins de ſon côté quelques regards. La ſenſualité qui vit dans les plus juſtes juſqu'à la mort, quoiqu'elle y ſoit vaincue&ſoumiſe, mais qui eſt très-agiſſante dans les perſonnes qui ne ſont pas encore affranchies de ſon joug, les attire & les tourne vers les objets qui la flattent. Ce premier attrait eſt bientôt ſuivi d'un affoibliſſement qui rend l'ame plus pareſſeuſe ; & par des degrès quelquefois plus lents & quelquefois plus prompts, il arrive que le ſentiment de la volupté s'éleve & ſe fortifie ; & pour lors l'ame

se trouve comme liée & comme engourdie par la présence & le sentiment d'un plaisir qui la séduit, & qui lui cause une espéce d'ivresse, qui fait évanouir toutes ses résolutions passées, qui lui ôte l'horreur du mal, & qui ne lui permet de juger sainement de sa faute, que lorsqu'elle est commise, ou par un simple consentement, ou par quelque chose de plus criminel. Car alors toute la honte de son péché lui est restituée; elle le condamne, & le déteste; elle est au desespoir de s'y être abandonnée; elle ne comprend pas comment avec tant de haine pour de telles souillures, elle a pû en être séduite: elle s'imagine être contrainte au mal par une violence étrangere: elle se regarde comme composée de deux personnes, dont l'une condamne ce que l'autre fait, & elle a de ses passions

& de sa raison une idée presque semblable à celle qu'avoient les Manichéens, qui par une horrible impiété attribuoient à deux natures différentes & produites par deux principes opposés, le bien qu'ils desiroient de faire, & le mal qu'ils commettoient en effet.

De telles excuses plus criminelles encore que le péché qu'elles s'efforcent de diminuer & de couvrir, ne sont propres qu'à attirer la colere de Dieu, qui sçait avec quelle fidélité & quelle promptitude on devoit combattre une tentation, qu'on a fortifiée par sa lâcheté & par un secret amour qui en a rendu le coeur complice, avant même que son consentement fût pleinement déclaré. Dieu qui nous a dit tant de fois qu'il accorde sa grace aux humbles, mais qu'il résiste aux superbes, n'est pas obligé d'augmen-

ter son secours à proportion de la témérité qui nous porte à nous exposer au péril : il est écrit au contraire que quiconque l'aime, y périra. Et peut-on douter qu'on ne l'aime, en laissant fortifier un plaisir, qui est la mort de l'ame, quand il n'est pas efficacement combattu ?

Je dis efficacement combattu ; car il ne faut pas ici se faire illusion à soi-même en prétendant n'être pas coupable, quand on n'a rien fait d'antérieur pour favoriser l'attrait de la volupté, & qu'on s'est simplement contenté de laisser un tel attrait durer, & d'éprouver tous les degrés de sentiment qu'il a causé sans se donner aucun véritable soin pour l'amortir ou pour l'interrompre. Une telle négligence est dans cette occasion un réel consentement au mal. Le crime, dont le siége est encore plus dans

le cœur que dans les ſens, eſt pleinement accompli; & il conſiſte en ce qu'on a laiſſé regner tranquillement la convoitiſe, à laquelle on devoit s'oppoſer de toutes ſes forces & par tous les moyens légitimes. On eſt devenu alors ſpectateur de l'incendie qui dévoroit & embraſoit tout, au lieu de l'éteindre :& ce qui eſt encore plus criminel, on s'eſt plû dans un ſpectacle qui offenſoit Jeſus-Chriſt en ſouillant ſon temple, & qui donnoit occaſion au démon, ſelon la penſée de ſaint Cyprien, d'inſulter à ſa patience & à ſa bonté.

Il faut, pour remplir exactement ſon devoir, regarder le premier attrait du plaiſir comme le poiſon du ſerpent, le déteſter comme mortel, en étouffer le ſentiment dès ſa naiſſance par une priere vive & ardente, par l'impreſſion du ſi-

gne de la Croix sur le cœur, par l'invocation du nom puissant de Jesus-Christ, par le renouvellement du renoncement fait à satan dans le Baptême, par le sentiment de quelque douleur corporelle, mais d'une maniere qui soit prudente & secrette, par le changement de situation, par toutes les mortifications intérieures & extérieures que les bienséances peuvent permettre.

La même attention & la même exactitude sont nécessaires contre une autre espéce de tentation moins séduisante, parce que le plaisir ou l'amolissement sont moins sentis, mais plus importune & plus inquiétante par le sentiment de certaines ardeurs que la patience seule doit calmer, mais qui semblent exiger & extorquer même un autre moyen pour les faire cesser. Il est d'une extrême conséquence de leur tout

refuser, & de se roidir contre elles dès le premier instant : car elles porteront à tout si on leur céde, & le moyen de les appaiser n'est point de composer avec elles, mais de les regarder comme le cri de la cupidité, qu'il faut faire taire au nom de Jesus-Christ, ou les supporter avec douleur, en mettant toute sa confiance en celui qui a pris notre chair, pour nous délivrer de la tyrannie de notre corruption.

Il faut se souvenir alors que Jesus-Christ nous a cloués avec lui sur la Croix, selon la doctrine de saint Paul, qu'il a crucifié l'homme pécheur, afin qu'il ne se servît plus de ses membres pour satisfaire la cupidité; qu'il a rendu nos mains & notre corps immobiles, en les fixant par l'obéissance à la loi de Dieu jusqu'à la mort, & qu'il a écrasé pour nous la tête du ser-

pent en lui ôtant toute sa force, & en ne lui laissant que d'inutiles agitations, qui ne peuvent nuire à ceux qui ont une foi sincére au Libérateur, & qui le regardent élevé en croix comme un reméde présent & souverain contre les morsures du serpent.

Si la tentation continue, on est dans une indispensable obligation de lui opposer une résistance invincible & qui dure plus que cette pénible épreuve : il faut alors se représenter la situation des Martyrs brûlés, déchirés, tourmentés avec un acharnement incroyable, qui auroient pû se délivrer par un seul mot. Il faut se souvenir comme eux des feux éternels, & opposer leur crainte à l'ardeur de celui qui dure peu. La chasteté a ses martyrs, aussi-bien que la foi, & l'on sçait ce que dit Saint Ambroise, qu'elle n'est pas seulement

la gloire des Martyrs; mais qu'elle peut elle-même leur valoir la couronne du martyre.

Il eſt auſſi, dans ces tems de trouble, d'une grande utilité de faire diverſion, en demandant l'humilité, & de regarder l'humiliation où l'on eſt, comme un châtiment de l'orgueil, & comme un avertiſſement d'y renoncer, & de s'abbaiſſer profondément ſous la main de Dieu, qui punit notre déſobéiſſance à ſon égard par celle de nos ſens; qui nous les ſoumet, quand nous lui ſommes ſoumis. Car notre voix, quand elle eſt ſeule, eſt impuiſſante; mais elle devient efficace, quand il lui plaît d'y joindre ſon autorité.

Lorſque la paix eſt rendue, & que le peuple révolté eſt rentré dans ſon devoir, le premier uſage qu'on doit faire d'une telle tranquillité,

est de rendre graces à Jesus-Christ de la victoire qu'on doit à son secours & à sa protection : l'ingratitude en feroit perdre le fruit, & elle attireroit de nouvelles épreuves plus dures & plus persévérantes, & dont le succès seroit plus douteux. Pour les prévenir, au lieu de s'amollir par le repos, il faut être plus précautionné & plus vigilant, plus persuadé de sa foiblesse, plus attentif à la priere, plus appliqué à tous ses exercices, & sur-tout plus avide de l'humiliation.

Dans ces tems de paix, il faut se remplir des vérités augustes qui élevent l'ame au-dessus des sens, non par une vanité de Philosophe; mais par une intime persuasion de sa dignité selon Dieu & selon la sublime doctrine de saint Paul, qui veut que nous regardions nos corp comme le temple du Saint-Esprit,

où l'ame fait la fonction de Prêtre, & où elle ne souffre rien d'indécent, rien de contraire à la Majesté Divine, rien qui puisse interrompre le double Sacrifice qu'elle offre sur l'autel des parfums & sur celui des holocaustes, en priant toujours & en immolant toujours ses passions, ses desirs, ses mouvemens à l'Epoux céleste, qui fait sa gloire & son bonheur. Quand on est plein de ces pensées & de ces sentimens, on est bien loin du vice, & de tout ce qui le représente à la cupidité comme aimable, & l'horreur qu'on en a s'augmente à proportion de ce que l'on se regarde comme chargé de la part de Jesus-Christ du soin de son Sanctuaire, de la beauté de sa maison, de la dignité du lieu où il veut établir son trône, & qu'on est convaincu qu'on tient à l'égard du corps, la place d'un Ange tu-

telaire, jaloux de sa pureté, & zèlé pour son honneur.

L'uniformité & la constance dans l'observation de tous vos exercices doit vous tenir lieu des autres pénitences, sur-tout, tant que votre santé sera aussi foible qu'elle est maintenant. Il y auroit de l'indiscrétion à épuiser par des excès une santé dont la pénitence même a besoin. Tâchez de suppléer par des vertus intérieures à ce qui manquera à la sévérité des pratiques que vos crimes mériteroient, & dont vous n'êtes dispensé que par l'impuissance où la maladie vous a réduit. Mais l'humilité, la patience, la douceur, le respect pour ses freres, le mépris pour soi-même, la promptitude à obéir, le silence, la sévérité avec laquelle on s'interdit de juger & de condamner personne, le souvenir de ses péchés en général,

& des peines éternelles qu'ils ont méritées, la reconnoiſſance envers Jeſus-Chriſt qui les a expiés par ſon ſang, l'amour de la Croix & de ſes opprobres ſont des vertus qui n'épuiſent ni la ſanté, ni les forces, & dans leſquelles on ne ſçauroit faire trop de progrès. Vous perdriez déſormais le tems à conſulter : l'important eſt d'agir & d'être fidéle, & de ne pas abuſer de la miſéricorde de Dieu, dont je vois de grands témoignages ſur vous, quoique vous vous en ſoyez rendu très-indigne ; mais dont les momens vous ſont inconnus pour l'avenir.

Je ſuis bien averti de ne compter ni ſur mes forces, ni ſur mes réſolutions, de n'attendre une converſion ſincére que de la grace de Dieu, de perdre l'opinion que j'ai eue trop long-tems, que rien n'é-

toit capable de tenir contre une résolution bien établie & bien formée, de n'entreprendre point une vie nouvelle avec des mouvemens trop violens pour durer & pour porter le caractere de l'esprit de Dieu qui est toujours tranquille.

Je suis obligé d'avoir une extrême défiance de moi-même. Ma dévotion la plus ordinaire sera de me regarder comme une pauvre brebis, qui doit tout attendre de son Pasteur, de m'abandonner sans réserve à la conduite de l'Esprit de Dieu, & à cause de lui à ses Ministres qui me tiendront sa place; de me craindre moi-même comme mon plus grand ennemi, de ne former ni desseins, ni résolutions qu'après avoir beaucoup prié; enfin de tâcher de substituer en tout l'Esprit de Jesus-Christ au mien, qui n'est par lui-même qu'erreur & ténébres.

Il n'y a rien d'innocent ni d'indifférent dans tous les mouvemens intérieurs dont la cupidité est le principe. Il n'est permis ni de les examiner, ni d'y faire attention; il faut leur refuser tout consentement, & ne pas permettre qu'ils deviennent plus violens par la lenteur à les combattre. Si on étoit fidéle dans les premiers momens, la victoire coûteroit moins, & le combat feroit plus rare. La cupidité est ingénieuse aussi-bien que violente; mais elle est toujours également injuste, & l'obligation de lui résister toujours, & en tout sens, est la même. C'est une regle sans exception.

FIN.

TABLE

Des Titres contenus dans ce Volume.

I. ABBRÉGÉ *de la Vie de M. l'Abbé Racine.* Page 3

II. ACTE D'APPEL. 37

III. *Lettre de M. l'Archevêque d'Utrecht à un Ami.* 39

IV. *Lettre du R.P. Dom François le Texier à un de ses Confreres.* 42

V. *Abbrégé de l'Histoire Ecclésiastique avec des Réfléxions. XVIII Siécle.* 48

ARTICLE I. Constitution *Unigenitus.* ibid

ARTICLE II. *Appel de la Constitution.* Page 59

ARTICLE III. *Suites de l'Appel. Accommodement de 1720.* 70

ARTICLE IV. *Ce qui s'est passé de plus considérable pendant le Pontificat de Benoît XIII.* 80

ARTICLE V. *L'Affaire du Formulaire renouvellée. Concile d'Embrum.* 85

ARTICLE VI. *Progrès de l'Erreur.* 89

ARTICLE VII. *Ressources qu'on doit envisager dans les maux dont nous sommes témoins.* 103

ANALYSE

Du Catéchisme Historique & Dogmatique, sur les Contestations qui divisent maintenant l'Eglise. Page 126

PREMIERE LETTRE

A un jeune Seigneur qui lui avoit découvert l'état de son ame, & demandé des avis. Page 265

SECONDE LETTRE

A une personne engagée dans le monde. 291

Fin de la Table.

[illegible]



